

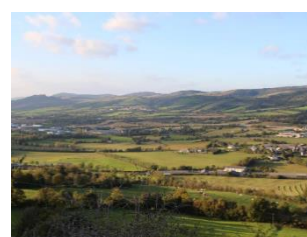
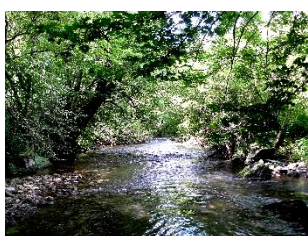


SMBV2A
Syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont
16 rue de la muraille 12390 RIGNAC
Téléphone : 05.65.63.58.21
Courriel : contact@aveyronamont.fr

CONTRAT DE RIVIERE AVEYRON AMONT DOSSIER DEFINITIF

VOLUME 2 – PROGRAMME D’ACTIONS

Version octobre 2019



Partenaires financiers :



VOLET : A – LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS.....	8
Enjeu : 1 - Reconquérir le bon état.....	8
Opération : Améliorer les performances de traitement des systèmes d'assainissement des eaux usées collectives (station et réseau)	8
✓ SA-1, Améliorer les équipements des systèmes d'assainissement	8
✓ SA-2, Optimiser le fonctionnement des SA	9
Opération : Lutter contre les pollutions dispersées d'origines industrielles et artisanales	13
✓ IND&ART-1 : diagnostic global des pressions liées aux activités industrielles et artisanales présentes au niveau des deux principaux pôles (Rodez, Villefranche)	13
✓ IND&ART-2 : réalisation de diagnostics environnementaux dans les établissements ciblés par le diagnostic global	14
✓ IND&ART-3 : mettre en œuvre un programme global de réductions des rejets auprès des collectivités et des entreprises,	14
Enjeu : 3 - Protéger la ressource pour les usagers	17
Opération : Fiabiliser les assainissements non collectifs les plus impactants sur les zones à enjeux	17
✓ ANC-1, Avoir une meilleure connaissance technique et géographique des problématiques de l'assainissement non collectif (ANC)	17
✓ ANC-2, Prioriser, engager, poursuivre et harmoniser des programmes de réhabilitation des ANC les plus impactants sur les zones à enjeux.....	17
Opération : Accompagner les gestionnaires dans la sécurisation des captages	20
✓ AEP-1, Poursuivre les réflexions concernant le transfert de la compétence eau potable et animer la définition des périmètres de protection	20
Opération : Accompagner la mise en place de nouveaux sites de baignade	22
✓ BAIGNADE-1, Acquérir des connaissances sur la qualité bactériologique	22
✓ BAIGNADE-2, Réaliser des profils de baignades.....	22
VOLET : B1 – GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES.....	26
Enjeu : 1 - Reconquérir le bon état.....	26
Opération : Mettre en place les programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques	26
✓ MAPPG-1, Réaliser les travaux prévus au PPG 2015-2021.....	26
✓ MAPPG-2, Diagnostics de cours d'eau et du petit chevelu	27
✓ MAPPG-3, Réaliser une synthèse des données existantes sur les espèces patrimoniales et proposer un programme d'actions	28
✓ MAPPG-4, Compléter l'inventaire des zones humides et proposer un programme d'actions	28

- ✓ MAPPG-5, Élaborer le PPG Aveyron Amont 2022-2026..... 28
- ✓ MAPPG-6, Déclinaison des 3 premières tranches des actions du PPG Aveyron Amont 2022-2026 : 29
- ✓ MAPPG-7, Communication, sensibilisation..... 29

Opération : Améliorer la connaissance des pratiques agricoles, des aménagements et des zones à risques sur les bassins versant identifiés prioritaires de l’Olip et de la Briane..... 32

- ✓ AGRI-1, Améliorer la connaissance sur l’activité agricole dans les bassins versants de l’Olip et de la Briane 32
- ✓ AGRI-2, Cartographier l’aléa et le risque d’érosion à l’échelle du bassin versant Aveyron Amont et des bassins versant de l’Olip et de la Briane 33
- ✓ AGRI-3, Améliorer la connaissance sur le colmatage des cours d’eau..... 33
- ✓ AGRI-4, Etudier l’impact cumulé des plans d’eau sur l’hydrologie des bassins versants de de la Briane (et de l’Alzou) 33
- ✓ AGRI-5, Mettre en œuvre une animation et un programme d’action sur le bassin versant de l’Olip et de la Briane
33

Opération : Lutter contre le colmatage des cours d’eau et limiter l’érosion sur le bassin des Serènes 36

- ✓ AGRI-6, continuer à réaliser des diagnostics érosion..... 36
- ✓ AGRI-7, engager des MAEC pour limiter l’érosion et les transferts de polluants (mesures du PDRR 2015-2020... 36
- ✓ AGRI-8, aider à l’investissement de matériel visant à limiter l’érosion et les transferts de polluants (mesure 4.1.3 et 4.1.6 du PDRR 2015-2020) 37
- ✓ AGRI-9, implanter des haies 37
- ✓ AGRI-10, formation sur les sols et la lutte contre l’érosion 37

Opération : Améliorer la gestion des plans d’eau sur le bassin des Serènes 40

- ✓ AGRI-12, réaliser l’appel à projet AFB sur l’impact cumulé des plans d’eau sur les milieux aquatiques 40
- ✓ AGRI-13, poursuivre les diagnostics de plans d’eau..... 40
- ✓ AGRI-14, réaliser des travaux de mise à niveau environnementale des plans d’eau (mesure 4.4.1 du PDRR 2015-2020) 40

Enjeu : 2 - Maintenir le bon état43

Opération : Assurer une gestion optimisée et équiper les seuils vis-à-vis des milieux aquatiques 43

- ✓ CONTINUITE-1 : Élaboration d’un guide de bonnes pratiques des moulins et seuils vis-à-vis des milieux aquatiques 44
- ✓ CONTINUITE-2 : Appui aux propriétaires en vue d’une gestion optimisée des seuils vis-à-vis des milieux aquatiques 44
- ✓ CONTINUITE-3 : Accompagner la restauration de la continuité écologique au-delà du classement actuel en liste 2 des cours d’eau 45

Opération : Améliorer la connaissance sur l’activité sylvicole 47

- ✓ FORET-1 : Diagnostic global des activités sylvicoles du bassin versant..... 47
- ✓ FORET-2 : Réalisation de diagnostics environnementaux chez des propriétaires forestiers , pré-identifiés par le CRPF, sur le massif du Lévézou 47

- ✓ FORET-3 : Sensibiliser la filière sylvicole à une meilleure prise en compte des enjeux liés aux milieux aquatiques
48

Enjeu : 3 - Protéger la ressource pour tous les usages.....50

Opération : Aménager des sites d'halieutisme 50

- ✓ PECHE-1, réalisation d'aménagements environnementaux et halieutiques..... 50
- ✓ PECHE-2, communication autour du potentiel halieutique et des aménagements ouverts au public 51

Opération : Sensibiliser les structures sports d'eaux vives aux enjeux locaux..... 54

- ✓ LOISIRS-1, associer les sports d'eaux vives aux programmes de restauration des milieux aquatiques, dont continuité 54
- ✓ LOISIRS-2, sensibiliser les professionnels et usagers du tourisme aux bonnes pratiques 54

VOLET : B2 – PRÉVENTION DES INONDATIONS..... 58

Enjeu : 4 - Animer une gestion à l'échelle du bassin versant58

Opération : Engager une réflexion sur la mise en œuvre d'un programme spécifique inondation..... 58

- ✓ PAPI-1, Réaliser un premier état des lieux afin d'étudier l'opportunité de lancer un PAPI d'intention. 58
- ✓ PAPI-2, Apporter une assistance technique « au fil de l'eau » auprès des communes et intercommunalités affectées par des phénomènes d'inondation 58
- ✓ PAPI-3, Porter certaines études et travaux « inondation » relevant de la compétence GEMAPI..... 59

Opération : Accompagner la mise en place d'une culture du risque inondation..... 61

- ✓ INON-1, Accompagner l'élaboration des PPRI 61
- ✓ INON-2, Accompagner l'élaboration des PCS..... 61
- ✓ INON-3, Matérialisation des repères de crues 61
- ✓ INON-4, Communication sensibilisation sur le risque d'inondation 62

Opération : Animer une démarche de préservation et de mise en valeur des champs d'expansion de crues de l'Auterne 64

- ✓ APPZEC-1, Veille et acquisitions foncières 64
- ✓ APPZEC-2, Définition des plans de gestion..... 64
- ✓ APPZEC-3, Études préalables et travaux de restauration de l'Auterne et de ses zones d'expansions de crues 64
- ✓ APPZEC-4, Animation et sensibilisation avec le Lycée agricole La Roque sur Nostre Seigne 65

Opération : Traiter les embâcles à l'échelle du bassin versant 67

- ✓ EMBACLES -1, Restaurer et entretenir la végétation, prioritairement en amont des zones à enjeu 67
- ✓ EMBACLES -2, Suivre et traiter les embâcles post-crues à l'échelle du bassin versant..... 67


VOLET : B3 - GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE 71

Enjeu : 2 – Maintenir le bon état	71
Opération : Promouvoir les économies d'eau.....	71
✓ RESS-1, Favoriser une gestion à la source des eaux pluviales, voire inciter à la récupération des eaux pluviales, pour diminuer les prélèvements.....	71
✓ RESS-2, Promouvoir et inciter les économies d'eau agricoles	71
Opération : Améliorer le suivi des débits d'étiage et la gestion des périodes de tensions.....	74
✓ RESS-3, Pérenniser le réseau de suivi des débits cours d'eau (DREAL, SMBV2A) :	74
✓ RESS-4, Adapter le réseau de suivi des débits cours d'eau sur l'Aveyron au droit des stations de Pont Manson, Aveyron à Onet Le Château et au barrage de Cabal, Alzou à Villefranche (DDT / DREAL) :	74
✓ RESS-5, Améliorer la connaissance sur les ressources disponibles (fonctionnement des systèmes karstiques, soutien des zones humides, volumes stockés ...).....	75
✓ RESS-6, Sensibiliser et informer les usagers sur l'état de la ressource en eau pour permettre une gestion concertée et transparente en période de crise	75
Opération : Améliorer la gestion des captages d'eau potable	78
✓ AEP-2, Accompagner les actions d'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable, sur le Haut Aveyron	78
✓ AEP-3, Accompagner les préleveurs d'eau potable dans la définition et le respect du débit biologique.....	78
✓ AEP-4, Accompagner la restitution au milieu naturel des sources autrefois captées.....	78
VOLET : C – ASSURER UNE GESTION CONCERTÉE	82
Enjeu : 5 – Renforcer le suivi des eaux	82
Opération : Renforcer le suivi de la qualité des eaux superficielles.....	82
✓ SUIVI-1, Maintenir le réseau de suivi actuel	82
✓ SUIVI-2, Appréhender l'incidence des actions mises en œuvre sur la reconquête du bon état	82
✓ SUIVI-3, Acquérir des connaissances sur des ME avec des problématiques particulières	83
Opération : Renforcer le suivi des eaux souterraines	87
✓ SOUT-1, Conforter le réseau de suivi actuel	87
✓ SOUT-2, Valoriser les données recueillies par les réseaux de mesures :	87
✓ SOUT-3, Améliorer la connaissance sur le fonctionnement et la qualité des masses d'eau souterraines en particulier celle qui est dégradée chimiquement (FRFG008) et celles apportant une alimentation karstique au bassin Aveyron (FRFG059A et FRFG059B)	87
Enjeu : 4 - Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	90
Opération : Animer et coordonner les actions du contrat de rivière Aveyron Amont.....	90
✓ ANIM-1, Animation du contrat de rivière	90
✓ ANIM-2, Animation de démarches territoriales (espace rural) sur les bassins versants des Serènes, de l'Olip et de la Briane	91

✓ ANIM-3, Animation des programmes milieux aquatiques, mettre en œuvre les PPG	91
✓ ANIM-4, Renforcer les partenariats techniques.....	91
✓ ANIM-5, Organiser des visites de terrain à destination des élus des adhérents du SMBV2A (EPCI-FP et communes) afin de présenter la trame verte, bleue et turquoise du bassin versant.....	92
Opération : Être associés aux démarches concernant l'eau.....	94
✓ GOUV-1, Associer toutes les communes et intercommunalités du bassin versant hydrologique Aveyron amont au SMBV2A	94
✓ GOUV-2, Créer un lien avec les structures à l'aval du bassin versant Aveyron amont	94
✓ GOUV-3, Faciliter l'émergence d'une structure à l'échelle du grand bassin versant Tarn Aveyron	94
✓ GOUV-4, Informer les élus des démarches de gestion quantitative à l'échelle du bassin Aveyron (définition des volumes prélevables, organisme unique, plan de gestion des étiages ...)	95
✓ GOUV-5, Accompagner les collectivités du bassin Aveyron amont dans la déclinaison de leurs compétences urbanisme et petit cycle de l'eau (AEP, assainissement, eaux pluviales, ...).....	95
✓ GOUV-6, Assurer un rôle de veille pour les projets du territoire ayant un impact potentiel sur les milieux aquatiques	95
Enjeu : 6 – Impliquer tous les publics.....	97
Opération : Sensibiliser le grand public et l'inciter à l'action	97
✓ VALORISATION-1 : Création d'un itinéraire de découverte des richesses naturelles et patrimoniales de la vallée de l'Aveyron	97
✓ VALORISATION-2, Actualiser le site internet du SMBV2A	98
✓ VALORISATION-3, Création d'outils de communication diversifiés	98
Opération : Déployer un programme de sensibilisation scolaire	101
✓ SENSIBILI-1, Mon école mon cours d'eau.....	101
✓ SENSIBILI-2, Les pieds dans l'eau au collège,	101
✓ SENSIBILI-3, Expérimentation avec les lycées professionnels	102
Opération : Valoriser les actions, les pratiques et les méthodes innovantes des 3 bassins versants cibles Olip, Briane et Serènes.....	104
✓ SENSIBILI-4, organisation d'événements techniques :	104
✓ SENSIBILI-5, « boîte à outils pour partager » :	104

A –

Lutte contre les pollutions

SA	Volet : A – Lutte contre les pollutions	A - 1
	Enjeu : 1 - Reconquérir le bon état	
	Opération : Améliorer les performances de traitement des systèmes d'assainissement des eaux usées collectives (station et réseau)	
	Orientation(s) SDAGE : B1 ; B2 ; B3 ; B5 ; D22 ; D2	
	Mesure(s) PDM UHR : ASS01 ; ASS02 ; ASS03 ; ASS13	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Travaux : collectivités compétentes (EPCI-FP ou communes) Animation : Aveyron Ingénierie	
Année(s) de réalisation	2020 à 2024	
Actions pré requises	Néant	
Actions liées		
Contexte	<p>D'après le SDAGE 2016-2021, les pressions dues aux systèmes d'assainissement (stations d'épuration + réseaux) sont qualifiées de significatives ou fortes par temps sec pour 17 masses d'eau en « mauvais état » et pour 2 masses d'eau en « bon état » (EDL 2015). Parmi les 17 ME avec une pression forte par temps sec, 5 subissent également une pression forte par temps de pluie d'après le groupe d'experts locaux (cf diagnostic dans le volume 1)</p> <p>Le diagnostic 2018/2019 réalisé dans le cadre du contrat de rivière avec le groupe PDOM a permis d'actualiser et de préciser ces pressions domestiques : 19 ME sont finalement concernées par une pression "confortée" en assainissement, très souvent due à une défaillance des réseaux et dans une moindre mesure à une absence ou à un dysfonctionnement au niveau de la station. On observe également une gestion parfois insuffisante des installations.</p>	
 Description technique	<p><u>Ce qui a été fait</u> : depuis 20 ans, de nombreuses actions de réhabilitation sur les stations d'épuration et les réseaux de collecte, ont contribué à améliorer significativement la qualité des masses d'eau. À l'image des actions du contrat territorial Serène, l'enjeu de cette fiche action est d'accompagner la réhabilitation des systèmes d'assainissement les plus impactants et d'aider les collectivités gestionnaires de l'assainissement collectif à optimiser le fonctionnement de leurs installations épuratoires (exploitation des stations, entretien et réhabilitation des réseaux).</p> <p>✓ SA-1, Améliorer les équipements des systèmes d'assainissement</p> <p><u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : des études et des travaux devront être engagés sur les systèmes de traitement des eaux usées (SA) les plus impactants avec un effort tout particulier sur la réhabilitation des réseaux. On distingue :</p> <p>→ des actions permettant de diminuer des rejets issus de SA déjà existants (identifiés dans l'outil PDOM – août 2019):</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réhabilitation des stations d'eaux usées et/ou des réseaux : Compolibat, Marmont, Laissac, Luc-Primaube (Moussens), Monteils, Laissac, Belcastel, Rignac, Rodez Agglomération, Villefranche de Rouergue, La Fouillade et Severac d'Aveyron, Mayran. - Des études diagnostics : <ul style="list-style-type: none"> ○ Études préalables à la mise en place d'un SA sur les villages de Canac (commune de Campagnac), village de Galinières (commune de Pierrefiche), 	

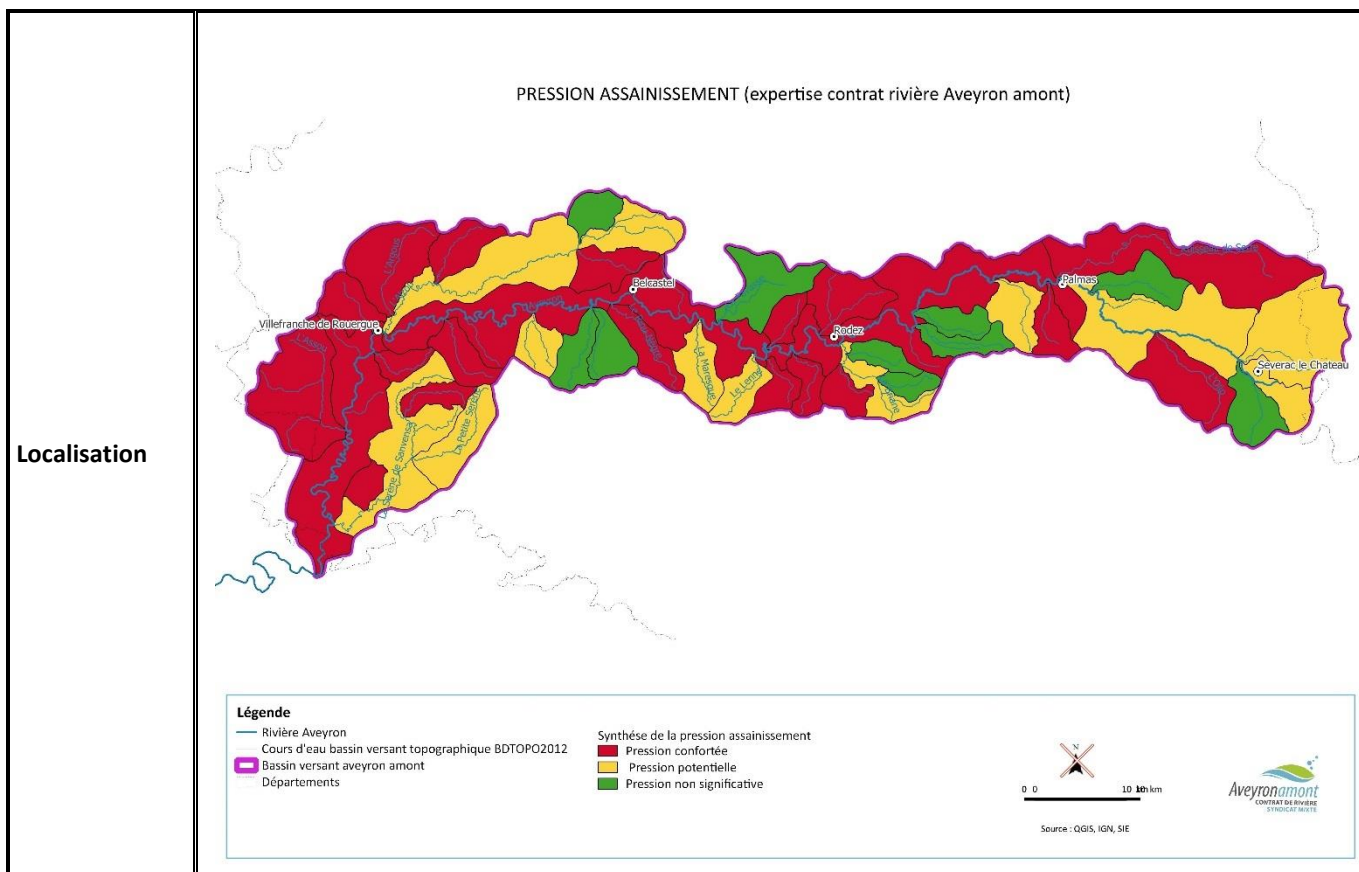
- Dans un souci d'optimisation du processus épuratoire des stations de La Fouillade et Séverac le Château, il est nécessaire de mieux connaître le réseau existant en vue d'identifier les principaux points noirs, et ainsi mieux répertorier et prioriser les travaux d'amélioration nécessaires.
- Afin d'améliorer la qualité de l'eau de la Brianelle, il est important de poursuivre les efforts en matière d'assainissement de la commune de Flavin. À ce titre un schéma directeur sur l'assainissement à l'horizon 2025-2030 pourrait être engagé, prenant en compte l'urbanisation du bourg centre, l'assainissement des hameaux périphériques (dont la Vayssière) et le contexte hydrogéologique du secteur : cours d'eau de tête de bassin versant, avec une capacité faible du milieu récepteur et un sol riche en argile impactant la capacité d'infiltration.
- Les rapports sur la station d'épuration de Monteils montrent des problèmes liés à la vétusté de l'équipement (lit bactérien mis en service en 1977, situé en zone inondable). Il sera engagé une réflexion sur la réalisation d'un nouveau système d'épuration.

→ des actions permettant de diminuer des rejets directs (non identifiés dans l'outil PDOM - août 2019) :
 La création de systèmes d'assainissement (réseau + traitement) : village de "Abbas Les Planques" (commune de Druelle), village de Lenne (commune de St Martin de Lenne)

✓ **SA-2, Optimiser le fonctionnement des SA**

Ce qu'il est prévu de réaliser : accompagner localement les gestionnaires des systèmes d'assainissement afin d'améliorer la gestion des équipements, en se basant sur les données annuelles du SATESE, des collectivités (Rodez Agglomération), du SPE, de l'Agence et de la cellule rivière du Syndicat (=groupe PDOM élargi).

- la première étape sera d'identifier, dans le cadre de ce groupe PDOM élargi, les SA dysfonctionnant qui impactent les milieux aquatiques (capacité du milieu récepteur, charge de pollution, fréquence des dysfonctionnements...),
- la deuxième étape sera un diagnostic éventuel des systèmes d'assainissements (à déterminer en fonction de la nature du problème), soit par les collectivités compétentes soit par les services techniques d'Aveyron Ingénierie.
- la troisième étape consistera à proposer, pour les SA identifiés à l'étape 1, des opérations d'entretien, ou travaux. Un compte-rendu reprenant les dysfonctionnements et les actions proposées à la collectivité sera réalisé. Ces rapports pourront être annexés aux éventuelles demandes de financements des collectivités.
- la quatrième étape, à l'année N+1, consistera à faire le point sur la mise en œuvre des recommandations. L'enjeu serait, pour les SA prioritaires impactant les milieux aquatiques, de faire une synthèse sur les pistes d'actions retenues et de noter les difficultés rencontrées.
- la cinquième étape consistera à partager, lors d'une journée technique, les pistes d'actions reproductibles. Deux journées d'échanges sont prévues entre 2021 et 2023. Elles pourraient s'articuler autour d'une thématique spécifique afin de mobiliser les gestionnaires de SA concernés.




Masses d'eau avec une pression confortée en assainissement

- FRFR200 L'Aveyron de la Serre à la Briane
- FRFR201 L'Aveyron de la Briane à l'Alzou
- FRFR202 L'Aveyron de l'Alzou au Viaur
- FRFR364 La Serre
- FRFR366 L'Olip
- FRFRR200_1 Ruisseau du Mayroux
- FRFRR201_1 Le Rieutord
- FRFRR201_3 Le Trégou
- FRFRR201_4 L'Auterne
- FRFRR201_8 Le Riou Nègre
- FRFRR202_1 La Doulouze
- FRFRR202_3 L'Assou
- FRFRR202_2 Ruisseau de Notre Dame
- FRFRR369_3 La Brianelle
- FRFRR373_2 L'Alze
- FRFRR373_3 L'Alzure
- FRFRR373_4 L'Argouse
- FRFRR377_1 Ruisseau de Marmont
- FRFRR377_4 Ruisseau de Cassurex

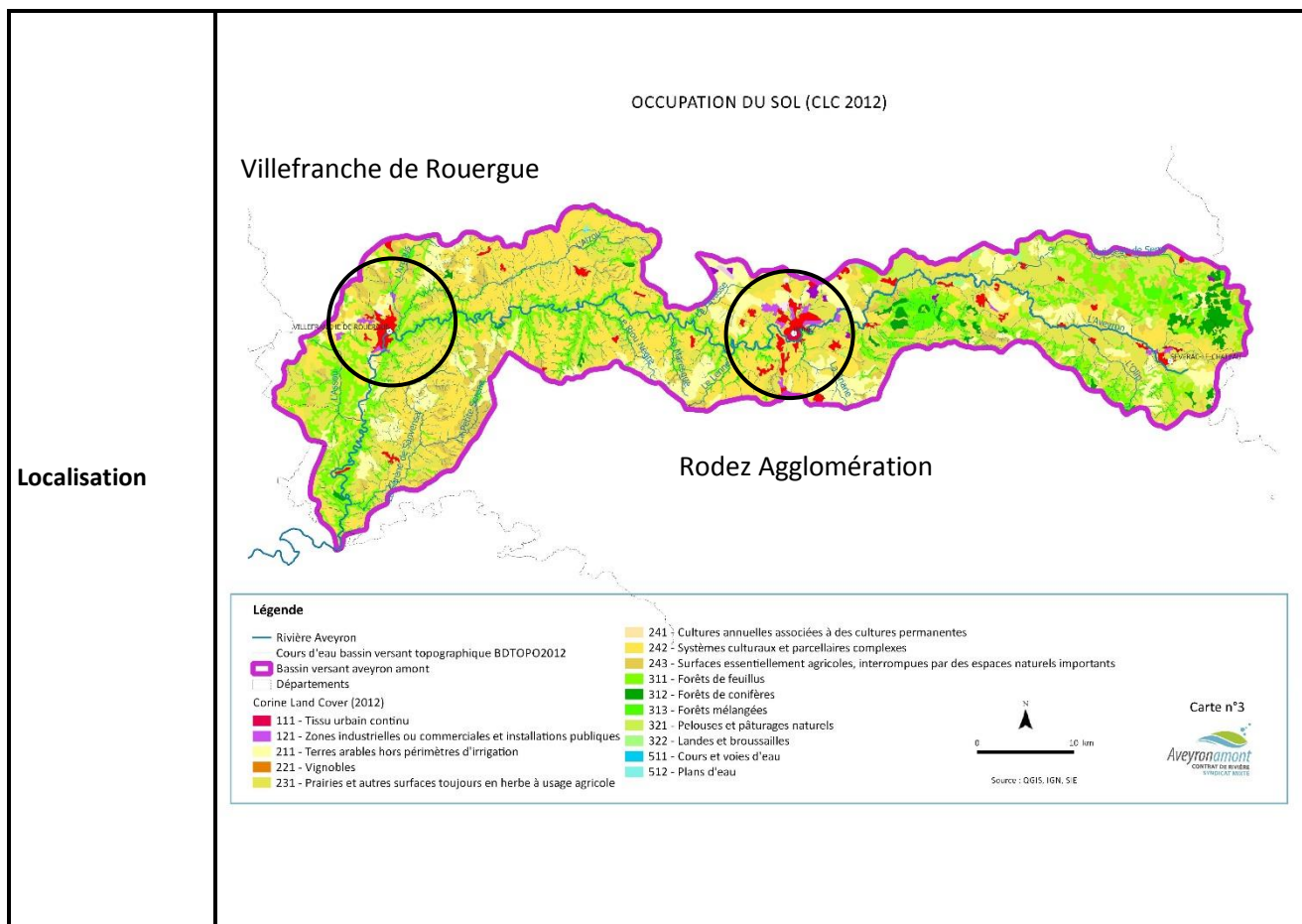
Estimation des coûts et financements (2020-2024)							
Année	Action	Nature de la dépense	Maitre d'ouvrage ou SA	Coût estimatif (TTC)	Taux d'aide (sous toutes réserves de vérifier la dépense subventionnable)		
					AEAG (HT)	Collectivité (TTC)	Département (TTC)
					30% à 50 %	20 % à 60 %	20%

2020	SA-2	Animation	Aveyron Ingénierie	Coût évalué annuellement					x		
	SA-2	Animation	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiches ANIM					
	SA-1	Diag réseaux	Severac	100 000 €	x	50 %	x	40 %	x	10 %	
	SA-1	Réhab réseaux	La Fouillade	235 000 €	x	50 %	x	50 %			
	SA-1	Raccordement	Luc (Moussens)	200 000 €	x	50 %	x	50 %			
2021	SA-2	Animation	Aveyron Ingénierie	Coût évalué annuellement		0 %			x		
	SA-2	Animation	SMBV2A	Animation (13j)	x	Voir fiches ANIM					
	SA-1	Renouvellement station	Marmont	100 000 €	x	50 %	x	40 %	x	10 %	
	SA-1	Création réseaux	Belcastel	100 000 €	x	30 %	x	60 %	x	10 %	
	SA-1	Réhab réseaux	Villefranche	1 000 000 €	x	30 %	x	70 %			
	SA-1	Création station	Saint martin de Lenne (Lenne)	600 000 €	x	30 %	x	60 %	x	10 %	
2022	SA-2	Animation	Aveyron Ingénierie	Coût évalué annuellement		0 %			x		
	SA-2	Animation	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiches ANIM					
	SA-1	Réhab station	Compolibat	400 000 €	x	50 %	x	50 %			
	SA-1	Réhab réseaux	Severac	400 000 €	x	30 %	x	70 %			
	SA-1	Réhab réseaux	Villefranche	1 000 000 €	x	30 %	x	70 %			
	SA-1	Étude sur les systèmes d'assainissement dans le bassin de la Serre	Campagnac (Canac), Pierrefiche (Galinières), ...	50 000 €	x	50 %	x	40 %	x	10 %	
2023	SA-2	Animation	Aveyron Ingénierie	Coût évalué annuellement		0 %			x		
	SA-2	Animation	SMBV2A	Animation (13j)	x	Voir fiches ANIM					
	SA-1	Schéma directeur des SA du bourg et de Floirac	Monteils	50 000	x	50 %	x	40 %	x	10 %	
	SA-1	Renouvellement du SA de Monteils	Monteils	600 000 €		50 %		50 %			

	SA-1	Création réseaux	St Grégoire	80 000 €	x	30 %	x	70 %			
	SA-1	Création station et réseaux	Abbas Les Planques	600 000 €	x	30 %	x	60 %	x	10 %	
2024	SA-2	Animation	Aveyron Ingénierie	Coût évalué annuellement		0 %			x		
	SA-2	Animation	SMBV2A	Animation (13j)	x	Voir fiches ANIM					
	SA-1	Schéma directeur de l'assainissement de la commune de Flavin	Flavin	50 000 €	x	50 %	x	40 %	x	10 %	
TOTAL				5 683 000 €		1 718 250 €	x	3 799 750 €	x	165 000 €	
Commentaires		<p>SA -1 : Ces montants financiers sont indiqués à titre prévisionnel. Ils seront actualisés au moment du dépôt du dossier par la collectivité compétente. On notera que progressivement les EPCI-FP seront les collectivités compétentes pour gérer l'assainissement collectif et pluvial.</p> <p>Les systèmes d'assainissement n'apparaissant pas dans l'outil PDOM ne seront pas financés de manière prioritaire par l'Agence de l'Eau.</p>									
Indicateur de suivi		Compte rendu des réunions, nombre de SA créées ou réhabilitées/objectifs, nombre de SA avec réhabilitation de réseaux par rapport au prévisionnel, nombre de ME avec pression réduite dans PDOM par rapport aux 16 ME initiales									
Partenaires		Aveyron Ingénierie, SATESES, DDT, AEAG, collectivités, SMBV2A									

IND&ART	Volet : A – Lutte contre les pollutions	A - 1
	Enjeu : 1 - Reconquérir le bon état	
	Opération : Lutter contre les pollutions dispersées d'origines industrielles et artisanales	
	Orientation(s) SDAGE : B3, B6 et B7	
	Mesure(s) PDM UHR : IND01, IND04, IND08 et IND13	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	<p>Études : collectivités, CCI ou CMA</p> <p>Communication / Sensibilisation : collectivités, CCI, CMA, SMBV2A, CAPEB, FFB...</p> <p>Travaux : collectivités, artisans, entreprises</p> <p>Animation : SMBV2A</p>	
Année(s) de réalisation	2020 à 2024	
Actions pré requises		
Actions liées	Action 22 du PPG médian « Rodez Agglomération »	
Contexte	<p>Rodez Agglomération et Villefranche de Rouergue abritent les plus grosses industries du département et une concentration importante d'activités artisanales. 46% des gisements de déchets des PME/TPE/artisanat estimés sur l'Aveyron proviennent du bassin Aveyron Amont (AEAG 2014). D'après le SDAGE 2016 2021, ils exercent une pression significative sur l'Aveyron entre la confluence de la Briane (Rodez) et de l'Alzou (Villefranche) « Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries.</p> <p>Sur le territoire de Rodez Agglo, 240 exutoires de pluviaux rejoignent des cours d'eau. Un suivi pollution est réalisé par l'équipe rivière qui constate régulièrement des pollutions en particulier sur la masse d'eau Auterne. Néanmoins aujourd'hui aucune action organisée n'a pu être mise en place car il manque une vision globale et approfondie des problèmes pour pouvoir agir.</p> <p>Le contrat va donc prévoir d'ici à 2021 la réalisation d'un diagnostic sur le territoire de l'Agglomération qui permettra de cibler précisément les dysfonctionnements (réseaux, branchements, insuffisance d'équipements au niveau des entreprises ou pratiques à risques ...).</p> <p>Un programme d'amélioration pourra être proposé dans un second temps dans le cadre d'un avenant au contrat en 2022.</p> <p>Sur Villefranche de Rouergue, les pressions existent (déclassement chimique de la ME Aveyron au niveau de Villefranche en 2017 en cadmium et plomb) mais sont beaucoup moins bien connues. Des discussions seront engagées sur le sujet avec la collectivité dans un cadre plus global d'amélioration des réseaux d'assainissement et pluvial. Un premier recensement de dysfonctionnement et/ou de rejets suspects pourra être mise élaboré d'ici à 2021.</p>	
 Description technique	<p>✓ IND&ART-1 : diagnostic global des pressions liées aux activités industrielles et artisanales présentes au niveau des deux principaux pôles (Rodez, Villefranche)</p> <p>Ce qu'il est prévu de réaliser :</p> <p>Sur Rodez Agglomération : l'objectif de ce diagnostic est d'identifier précisément l'origine des pollutions constatées: dysfonctionnements réseaux, mauvais branchements, équipements insuffisants ou mal utilisés au niveau d'entreprises....</p> <p>Dans un premier temps, il conviendra de réaliser une synthèse des problèmes rencontrés sur le territoire de Rodez Agglomération en s'appuyant sur les données déjà disponibles dans les collectivités, les services de l'Etat (DREAL, DDT), l'Agence de l'eau... : données RSDE, bilan des</p>	

	<p>pollutions identifiées par les "agents rivière" du SMBV2A (localisation, natures, fréquence d'apparition ...), autocontrôles, identification des principaux exutoires de pluviaux, etc ...</p> <p>Sur les zones suspectées, des investigations du réseau pluvial pourraient être à envisager ; ainsi que des prélèvements supplémentaires au niveau des rejets ... Un point devra également être fait concernant la politique de raccordement au réseau, les conventions de déversement, les contrôles de branchement, les règlements d'assainissement et de pluvial...</p> <p>L'objectif de cette étape est de repérer précisément les dysfonctionnements : nature et origine (collectivité et/ou entreprises).</p> <p>Une fois ce ciblage réalisé, il conviendra dans un second temps, dans le cadre du groupe de travail qui suit l'étude, de déterminer l'impact potentiel de ces problèmes et de valider les besoins de mises en conformité.</p> <p>Un programme global d'amélioration pourra alors être défini portant à la fois sur <u>les entreprises ciblées</u> et sur la <u>collectivité</u> : ce programme pourra contenir des diagnostics précis dans les entreprises ciblées (action IND&ART-2), des travaux dans les entreprises mais aussi au niveau des réseaux assainissements/eaux pluviales, des actions de sensibilisation ...</p> <p>Sur Ouest Aveyron, la collectivité étant moins avancée dans la connaissance des pressions potentielles, le syndicat lui proposera en concertation avec les services techniques des communes une étape préalable de repérage des dysfonctionnements au niveau des cours d'eau en lien avec l'équipe rivière. Les discussions seront engagées dans un cadre global d'amélioration des réseaux.</p> <p>✓ <u>IND&ART-2 : réalisation de diagnostics environnementaux dans les établissements ciblés par le diagnostic global</u></p> <p><u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u></p> <p>Ces diagnostics environnementaux devront être réalisés sur les entreprises qui ont été repérées comme impactantes dans la première étape et devront être engagés de manière exhaustive, afin de rechercher un maximum d'efficacité.</p> <p>Ces diagnostics ont vocation à identifier de manière très précise les dysfonctionnements et les améliorations à envisager en matière de gestion des déchets, préventions des pollutions, gestion des rejets d'eaux, gestion des pollutions accidentelles</p> <p>En parallèle, collectivité devra également s'engager dans la mise en œuvre des améliorations identifiées dans le diagnostic global.</p> <p>✓ <u>IND&ART-3 : mettre en œuvre un programme global de réductions des rejets auprès des collectivités et des entreprises,</u></p> <p>Le diagnostic global ainsi que les diagnostics environnementaux auront permis de définir précisément les actions et investissements à réaliser de 2022 à 2024, qui seront chiffrés dans l'avenant en 2022.</p>
--	---



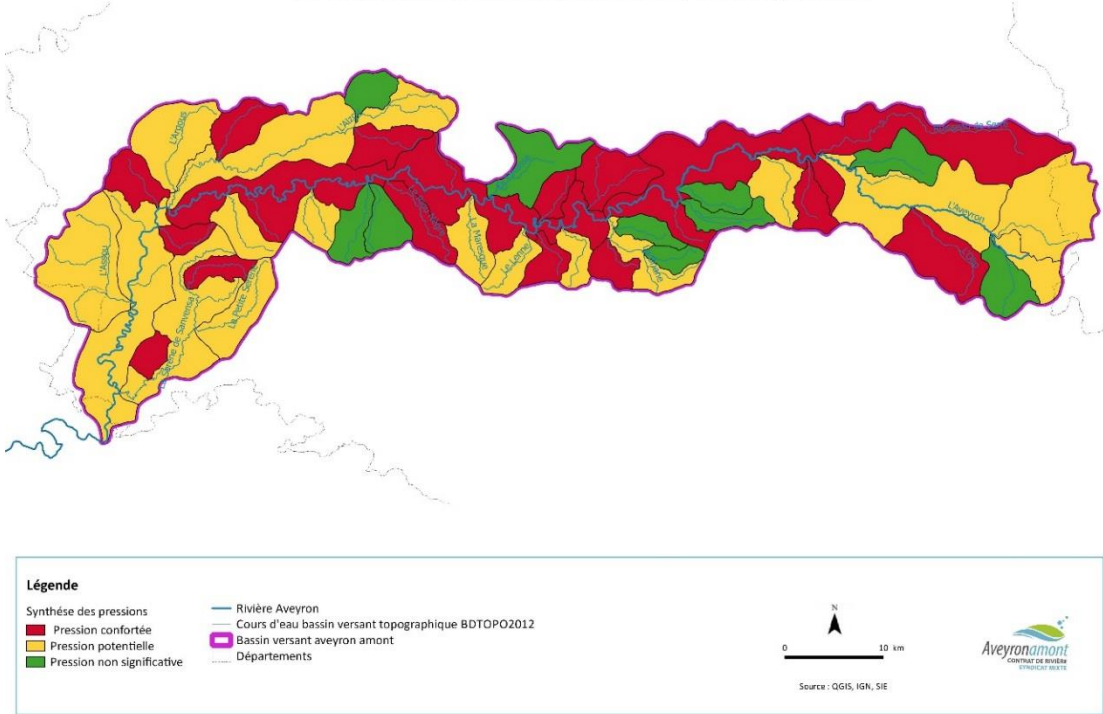
Masse d'eau avec une pression confortée en industrie ou artisanat	FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou, FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viarou FRFR201_4 L'Auterne FRFR202_2 Ruisseau de Notre Dame FRFR203_4 L'Algouse
--	--

Estimation des coûts et financements (2020-2024)											
Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif (TTC)	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau (HT)		CCI CMA (TTC)		Rodez Agglomération (TTC)		SMBV2A (TTC)	
					50 %		25 %		50 à 25 %		50 à 25 %
2020	IND&ART-1	Rodez Agglomération	20 000 €	x	8 667 €			x	10 333 €	x	1 000 €
	IND&ART-1	SMBV2A	Animation 6 jours	x	Voir fiches ANIM					x	
2021	IND&ART-1	Ouest Aveyron /Villefranche/ SMBV2A		x	Voir fiches ANIM					x	
	IND&ART-1	SMBV2A	Animation 6 jours	x	Voir fiches ANIM					x	

	IND&ART-2	CCI-CMA	8 800 €	x	3 667 €	x	2 567 €			x	2 567 €
	IND&ART-2	SMBV2A	Animation 3 jours	x	Voir fiches ANIM					x	
2022	IND&ART-2	CCI / CMA	8 800 €	x	3 667 €	x	2 567 €			x	2 567 €
	IND&ART-3	Collectivités, entreprises	<i>Avenant</i>								
2023											
	IND&ART-3	Collectivités, entreprises	<i>Avenant</i>								
2024											
	IND&ART-3	Collectivités, entreprises	<i>Avenant</i>								
TOTAL			37 600 €	x	16 000 €	x	5 133 €	x	10 333 €	x	6 133€
Commentaires	<p>IND&ART-1 : 4 000 € de coût d'un stagiaire (Rodez Agglomération) et 16 000 € d'investigations complémentaires prélèvements éventuels et/ou expertises réseaux (Rodez Agglomération)</p> <p>IND&ART-2 : Pour les 30 diagnostics environnementaux des pratiques, ceci correspond à 2 journées de calage méthodologique, 30 jours de visites terrain, 10 jours de compte-rendu individuel et 2 jours de restitution des résultats soit 42 jours de travail d'ingénieur / technicien.</p> <p>IND&ART-3 : <i>Montant à chiffrer ultérieurement dans le cadre de l'avenant.</i></p>										
Indicateur de suivi	Réalisation du diagnostic global des pressions sur les deux sites, nombre de diagnostics d'établissements effectués.										
Partenaires	DDT, DREAL, collectivités, CCI, CMA, SMBV2A, AEAG, FNAA Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile et le CNPA Conseil National des Professions de l'Automobile, CAPEB, Fédération Française du bâtiment, ...										

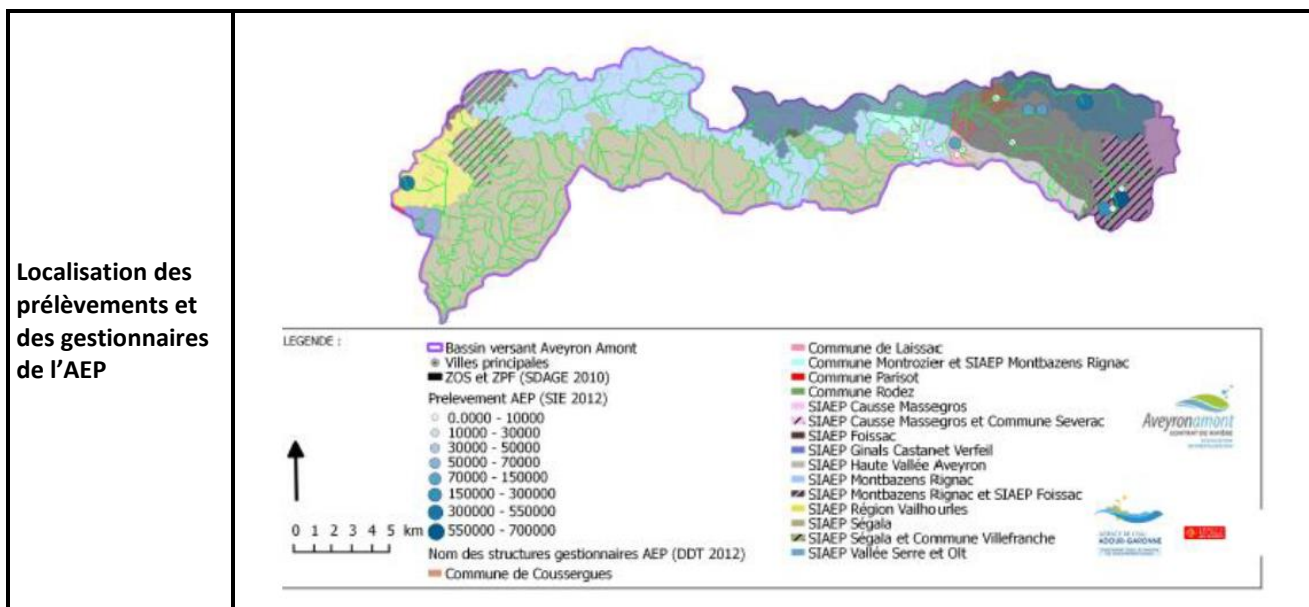
ANC	Volet : A – Lutte contre les pollutions	A - 1
	Enjeu : 3 - Protéger la ressource pour les usagers	
	Opération : Fiabiliser les assainissements non collectifs les plus impactants sur les zones à enjeux	
	Orientation(s) SDAGE : B4	
	Mesure(s) PDM UHR : ASS08	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Travaux de réhabilitation : SPANC Animation : SMBV2A	
Année(s) de réalisation	2020 à 2024	
Actions pré requises	Néant	
Actions liées		
Contexte	<p>En 2015, les collectivités du bassin sont regroupées en plusieurs intercommunalités pour mutualiser leur Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Il est à noter que tous les SPANC ne sont pas aux mêmes stades d'interventions et d'implications sur le territoire.</p> <p>Le niveau de conformité des installations est variable au sein de chaque SPANC. On peut néanmoins considérer qu'en moyenne 67 % des installations d'assainissement non-collectif, contrôlées dans le territoire d'un SPANC, ne sont pas conformes à la réglementation, excepté sur la zone du contrat territorial Serène qui comptabilise seulement 47 % d'installations non conformes. Les unités non conformes peuvent présenter des pressions potentielles lorsqu'elles sont situées à proximité de milieux aquatiques vulnérables.</p> <p>Inspiré par ce qui a été fait dans le contrat territorial Serène dans l'action "C2 - fin des diagnostics d'assainissement non-collectif, priorisation et engagement de programmes de réhabilitation", l'enjeu pour le contrat de rivière est de créer une base de données géoréférencées permettant d'avoir une meilleure lisibilité technique et géographique des problématiques ANC du bassin versant Aveyron amont. Cette donnée permettrait, au regard des enjeux de reconquête ou de maintien du bon état ou d'autres enjeux spécifiques, de prioriser les diagnostics et/ou réhabilitations d'ANC.</p>	
Description technique	<p>✓ <u>ANC-1, Avoir une meilleure connaissance technique et géographique des problématiques de l'assainissement non collectif (ANC)</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : la première étape sera de créer une base de données permettant une intégration efficiente et pérenne des données issues des différents logiciels des SPANC du territoire. Il s'agira de compiler à minima les données de localisation, conformité, nombre d'équivalents habitants concernés et milieu récepteur, conformément aux recommandations de l'Observatoire national. La deuxième étape consistera à croiser les données sur les conformités des dispositifs ANC au regard des enjeux milieux aquatiques du bassin. En effet on essayera de caractériser les impacts locaux de certaines installations défectueuses sur un milieu, en les pondérant toutefois avec les autres pressions de la masse d'eau (assainissement collectif, pression diffuse agricole et artisanale, ...). La méthode précise sera élaborée dans le cadre d'un groupe de travail local.</p> <p>✓ <u>ANC-2, Prioriser, engager, poursuivre et harmoniser des programmes de réhabilitation des ANC les plus impactants sur les zones à enjeux</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : L'objectif est de définir des zones d'interventions prioritaires pour les SPANC du bassin afin d'orienter les réhabilitations sur les zones où il y a le plus d'enjeux (impact sur le bon état ou sur une espèce patrimoniale, baignades en lien avec les profils à réaliser, des périmètres de protection d'eau potable). Au préalable, il conviendrait d'actualiser les zonages "assainissement collectifs et non collectifs" sur une bonne partie des collectivités du bassin Aveyron. En effet, ces zonages sont souvent anciens et n'intègrent</p>	



	<p>pas forcément les enjeux actuels en matière d'environnement ou sanitaires, de contraintes réglementaires ou économiques.</p> <p>Ensuite, une logique d'intervention pourra alors être définie à l'échelle du bassin en s'appuyant sur la base de données, en tenant compte des nouveaux zonages, des enjeux, des aides publiques disponibles... L'enjeu de cette action est d'accélérer la lente mise aux normes, en priorisant sur les secteurs à enjeux.</p> <p>Dans le cadre de l'avenant au contrat de rivière présenté en 2022, le syndicat recherchera des financements afin de traiter les installations les plus impactantes.</p>								
<p>Localisation</p>	<p style="text-align: center;">PRESSION ASSAINISSEMENT (expertise contrat de rivière Aveyron amont)</p>  <p>Légende</p> <table border="0"> <tr> <td>Synthèse des pressions</td> <td>Rivière Aveyron</td> </tr> <tr> <td>■ Pression confortée</td> <td>Cours d'eau bassin versant topographique BDTPO2012</td> </tr> <tr> <td>■ Pression potentielle</td> <td>■ Bassin versant aveyron amont</td> </tr> <tr> <td>■ Pression non significative</td> <td>--- Départements</td> </tr> </table> <p style="text-align: right;">Source : QGIS, IGH, SIE</p>	Synthèse des pressions	Rivière Aveyron	■ Pression confortée	Cours d'eau bassin versant topographique BDTPO2012	■ Pression potentielle	■ Bassin versant aveyron amont	■ Pression non significative	--- Départements
Synthèse des pressions	Rivière Aveyron								
■ Pression confortée	Cours d'eau bassin versant topographique BDTPO2012								
■ Pression potentielle	■ Bassin versant aveyron amont								
■ Pression non significative	--- Départements								
<p>Masses d'eau avec une pression modérée en assainissement non collectif</p>	<p>La phase ANC-1, réalisée sur l'ensemble du territoire, permettra d'identifier les secteurs prioritaires à diagnostiquer et/ou réhabiliter en phase ANC-2.</p> <ul style="list-style-type: none"> FRFR369 La Briane FRFR373 L'Alzou FRFR377 La Serène de sanvensa FRFR199_2 Le Merdans FRFR201_11 La Maresque de Recoules FRFR377_2 La Petite Serène FRFR364 La Serre FRFR201_10 Le Léziert FRFR201_2 La Brienne FRFR201_3 Le Trégou FRFR202_2 Ruisseau de Notre Dame FRFR369_3 La Brianelle FRFR377_1 Ruisseau de Marmont FRFR377_4 Ruisseau de Cassurex FRFR199 L'Aveyron de sa source à la Serre FRFR366 L'Olip FRFR201_5 Le Lenne FRFR201_7 La Maresque Moyrazes 								
<p>Estimation des coûts et financements (2020-2024)</p>									

Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif (TTC)	Plan de financement prévisionnel									
				AEAG (HT)		SPANC (TTC)		Particuliers (TTC)		SMBV2A (TTC)			
					%								
2020													
2021	ANC-1	SMBV2A	Animation (20 jours)	x	Voir fiches ANIM							x	
	ANC-1	SMBV2A	3 000 €	x	1 500 €							x	1 500 €
2022													
	ANC-2	SPANC	<i>Avenant</i>										
2023													
	ANC-2	SPANC	<i>Avenant</i>										
2024	ANC-1	SMBV2A	Animation (5 jours)	x	Voir fiches ANIM							x	
	ANC-2	SPANC	<i>Avenant</i>										
TOTAL				x	1 500 €							x	1 500 €
Commentaires		<p>ANC-1 : L'animation de l'action « avoir une meilleure connaissance technique et géographique des problématiques de l'assainissement non collectif (ANC) » est réalisée par le personnel du SMBV2A. Ainsi, seul le coût de la réalisation de la base de données, avec l'appui d'un stagiaire, est identifié dans cette action.</p> <p>ANC-2 : <i>Montant prévisionnel à déterminer dans le cadre de l'avenant.</i></p>											
Indicateur de suivi		Création d'une base de données, état d'avancement des diagnostics, nombre d'installations diagnostiquées et réhabilitées, nombre d'ANC réhabilités/ nombre d'ANC à réhabiliter sur les secteurs cibles, nombre de ME avec un enjeu ANC .											
Partenaires		AEAG, SPANC, DDT, SMBV2A ...											

AEP	Volet : A - Lutte contre les pollutions	A - 3
	Enjeu : 3 - Protéger la ressource pour tous les usages	
	Opération : Accompagner les gestionnaires dans la sécurisation des captages	
	Orientation(s) SDAGE : B25, B26	
	Mesure(s) PDM UHR : GOU03	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Études : structure compétente Animation : SIAEP, EPCI-FP, SMBV2A, PNRGC ...	
Année(s) de réalisation	2020 à 2024	
Actions pré requises		
Actions liées		
Contexte	<p>En 2017, 1 862 414 m³ ont été prélevés au niveau de 23 captages. Sur le bassin versant Aveyron, une partie de l'eau potable est prélevée et distribuée sur le territoire, et en moyenne à 3 à 3,5 millions de m³/an (EAUCEA, 2009) sont importés via la ressource du Lévézou par le SIAEP du Ségala et la ville de Rodez ou encore la ressource de l'Aubrac via le SIAEP Montbazens Rignac.</p> <p>La qualité des eaux distribuées est globalement conforme aux normes en vigueur. Seuls 2 captages d'eau potable desservant des hameaux (Sermels et Cantabel sur la commune de Severac d'Aveyron) ont temporairement des concentrations en nitrates supérieures aux normes de qualité. Compte tenu de la faible population desservie et de la difficulté de protection de ces captages, il est probable que la collectivité se positionne sur leur arrêt et s'interconnecte avec une autre ressource.</p> <p>6 captages bénéficient de périmètres de protection validés par arrêté préfectoral, 4 sont en cours de révision, 11 ont une procédure en cours et l'abandon de 4 d'entre eux est préconisé. Avec la réorganisation de la carte intercommunale et les évolutions de compétences (loi Notre), la compétence AEP sera transférée aux EPCI-FP. Ceci entrainera la dissolution des syndicats d'AEP dont le périmètre d'intervention est inférieur à 2 EPCI-FP. Cette réorganisation de la compétence AEP concerne particulièrement les EPCI-FP « Des Causses à l'Aubrac » et « Ouest Aveyron Communauté » et les structures actuellement gestionnaires de l'AEP (commune Laissac, SIAEP HVA, SIAEP Vailhourles ...)</p>	
Description technique	<p>✓ <u>AEP-1, Poursuivre les réflexions concernant le transfert de la compétence eau potable et animer la définition des périmètres de protection</u></p> <p><u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : il s'agira d'accompagner les élus dans le transfert de la compétence AEP, dans la structuration du service et dans la sécurisation des captages en encourageant la réalisation des études pour définir leur périmètre de protection et le diagnostic des activités présentes.</p>	



Masse d'eau Bassin versant Aveyron amont

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

Année	Action	Maitre d'ouvrages	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel										
				Agence de l'Eau (HT)		Conseil Départemental (TTC)				SMBV2A (TTC)				
					... %		... %		... %		... %			
2020	AEP- 1	SMBV2A	Animation (5 jours)	x	Voir fiches ANIM								x	
2021	AEP-1	SMBV2A	Animation (5 jours)	x	Voir fiches ANIM								x	
2022	AEP-1	SMBV2A	Animation (10 jours)	x	Voir fiches ANIM								x	
2023	AEP-1	SMBV2A	Animation (10 jours)	x	Voir fiches ANIM								x	
2024	AEP-1	SMBV2A	Animation (10 jours)	x	Voir fiches ANIM								x	
TOTAL														

Commentaires

AEP – 1 : Relance de la réflexion à prévoir sur la CC Causse à l'Aubrac et accompagnement à la finalisation des périmètres de protection.

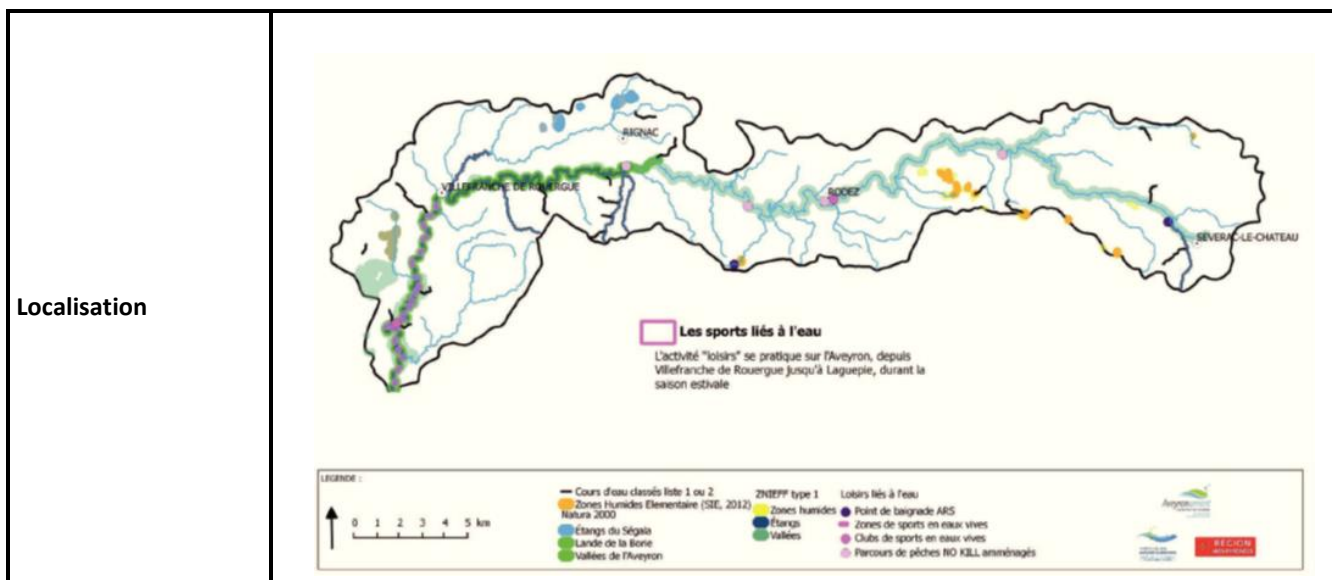
NB : La réalisation d'une étude de gouvernance du petit cycle sur Ouest Aveyron Communauté est prévue dans la fiche opération GOUV (action GOUV-5).

Indicateur de suivi Nombre de périmètre de captages validés par arrêtés préfectoraux

Partenaires SIAEP, DDT, AEAG, EPCI-FP, PNRGC, ARS, SMBV2A ...

BAIGNADE	<u>Volet</u> : A - Lutte contre les pollutions	A - 3
	<u>Enjeu</u> : 3 - Protéger la ressource pour tous les usages	
	<u>Opération : Accompagner la mise en place de nouveaux sites de baignade</u>	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : B30, B31, B34	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOUV01	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Études : SMBV2A, collectivités Animation : SMBV2A	
Année(s) de réalisation	2020 à 2024	
Actions pré requises	Néant	
Actions liées		
Contexte	<p>Le bassin versant de l'Aveyron est un lieu de pratique d'activités de loisirs liés à l'eau privilégié, particulièrement sur les rivières sauvages du territoire, à proximité des sites touristiques (Belcastel, Pont du Cayla) ou des pôles urbains de Rodez et Villefranche de Rouergue. En conséquence, il est important de conforter et sécuriser cette pratique avec la mise en place de profils de baignade et la mise en œuvre des préconisations qui en découlent. 2 points de baignade aménagés existent sur le bassin versant (lac Cisba et de lac de Lenne). Sur ces 2 sites officiels, le suivi ARS conclue à des eaux de qualité bonne à excellente.</p> <p>Ailleurs, la baignade se pratique sur des lieux non déclarés et non-aménagés, au fil de l'eau, aux risques et périls des usagers.</p>	
Description technique	<p>✓ <u>BAIGNADE-1, Acquérir des connaissances sur la qualité bactériologique</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : une campagne de suivis bactériologiques préalable sur les points de baignades non-aménagés de l'axe Aveyron au droit des communes de Belcastel, Le Bas Ségala, Najac, Monteils, Villefranche, ... Cette campagne permettra aux élus de se positionner vers une officialisation ou non d'un site de baignade sur leur commune. Ils devront alors engager une procédure de déclaration ou d'interdiction de baignade.</p> <p>✓ <u>BAIGNADE-2, Réaliser des profils de baignades</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : sur les nouveaux sites officiels (= déclarés), un profil de baignade doit être obligatoirement réalisé, que le site soit aménagé ou non. Le profil consiste à : identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux et d'affecter la santé des baigneurs ; définir, dans le cas où un risque de pollution est identifié, les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population, ainsi que des actions visant à supprimer ces sources de pollutions. En effet, de nombreuses sources de pollutions peuvent être à l'origine de risques sanitaires pour les baigneurs. Au regard des données acquises dans l'action BAIGANDE-1 le nombre de profils de baignade et leur localisation seront déterminés.</p>	





Masse d'eau concernées par un site de baignade

FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre
 FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane
 FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou
 FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

Année	Action	Maitres d'ouvrages	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel									
				LEADER		Région Occitanie		Conseil Départemental Aveyron		AEAG		Collectivité ou SMBV2A	
				x	30 à 45 %	x	15 %	x	15 %	x	30 à 50%	x	20 %
2020	BAIGNADE-1	Collectivités, SMBV2A, ARS	7 350 €	x	3 308 €							x	4 043 €
2021	BAIGNADE-1	Collectivités, SMBV2A, ARS	3 200 €	x	1 440 €							x	640 €
	BAIGNADE-2	EPCI-FP / communes	200 000 €	x	76 667 €				x	83 333 €		x	40 000 €
2022													
2023													
2024													
TOTAL			210 550 €	x	81 414 €				x	83 333 €		x	45 803 €

Commentaires


BAIGNADE-1 : Le suivi bactériologique sur un site pour une saison balnéaire est estimé à 400 €. À première vue, 15 sites pourraient être identifiés sur le bassin versant Aveyron amont, dont les sites de baignades et des points stratégiques le long de l'axe Aveyron afin d'étudier la capacité d'autoépuration de la rivière.

BAIGNADE-2 : En fonction des caractéristiques du lieu de baignade et de son bassin versant d'alimentation, le coût d'un profil de baignade peut varier du simple au double. On estime qu'il peut

	varier entre 5 000 et 10 000€ pour des profils simples et jusqu'à plus de 20 000 € pour des profils complexes. À première vue, 5 sites pourraient être identifiés sur le bassin versant Aveyron amont.
Indicateur de suivi	Nombre de nouveaux sites déclarés, Nombre de profils de baignades réalisés
Partenaires	Europe, Région, FDAPPMA, Département, Collectivités, Comité Départemental du Tourisme, ARS, SMBV2A, ...

B1 –

**Gestion des
milieux
aquatiques**

MAPPG	Volet : B1 – Gestion des milieux aquatiques	B1 - 1
	Enjeu : 1 - Reconquérir le bon état	
	Opération : Mettre en place les programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques	
	Orientation(s) SDAGE : D16 – D20 - D22 – D46	
	Mesure(s) PDM UHR : MIA02 – GOU03	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Travaux : SMBV2A Animation : SMBV2A	
Année(s) de réalisation	2020 à 2024	
Actions pré requises	Néant	
Actions liées	PPG Haute Vallée de l'Aveyron (HVA), PPG Moyenne Vallée de l'Aveyron (MVA) et PPG Basse Vallée de l'Aveyron (BVA) EMBACLE et ANIM	
Contexte	<p>Dans le cadre de l'élaboration du contrat de rivière, le diagnostic des pressions a permis de confirmer que 21 ME dégradées subissaient des dégradations hydromorphologiques importantes : ripisylve inadaptée, rectification, drainage de têtes de bassin, uniformisation des habitats aquatiques liés au colmatage et au piétinement bovin, ...</p> <p>Par ailleurs, le syndicat ne possède pas de vision exhaustive concernant les espèces remarquables et l'inventaire des zones humides ne couvre pas tout à fait tout le bassin.</p> <p>Le territoire est actuellement couvert par un programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG) prenant en compte les spécificités de chaque sous-territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Haute Vallée de l'Aveyron décliné de 2017 à 2021 - Moyenne Vallée de l'Aveyron (Rodez Agglomération) décliné de 2017 à 2021 - Basse Vallée de l'Aveyron décliné de 2015 à 2019 <p>Ces travaux sont fondés sur l'établissement et le partage d'un diagnostic de l'espace rivière (lit mineur et majeur). La concertation avec l'ensemble des acteurs locaux a permis d'identifier les objectifs opérationnels, de hiérarchiser les secteurs d'interventions, et d'identifier des typologies de travaux. Ces interventions relèvent de l'intérêt général (Déclaration d'Intérêt Général validée par arrêté préfectoral) et ont pour objectif l'amélioration du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau. L'outil PPG permet à la fois de mettre en œuvre des actions au plus près des enjeux et des problématiques locales et à la fois de créer une dynamique permettant la mise en place d'actions innovantes.</p> <p>L'enjeu est donc de continuer à mettre en œuvre ce qui est prévu dans le PPG en cours jusqu'en 2021, en engageant cette même année sa révision pour pouvoir lancer dès 2022, un PPG unique qui accentuera la part des actions de restauration hydromorphologique sur les 21 ME dégradées.</p> <p>Le nouveau PPG intégrera également de nouvelles connaissances sur les zones humides, le petit chevelu, les espèces remarquables et proposera des actions ciblées sur ces thèmes.</p>	
Description technique	 <p>✓ MAPPG-1, Réaliser les travaux prévus au PPG 2015-2021</p> <p><u>Ce qui a été fait</u> : depuis les années 90, les gestionnaires des milieux aquatiques ont engagé des programmes de travaux. Initialement axés sur du traitement et de la restauration de la végétation, sur l'Aveyron et ses principaux affluents, les travaux sont maintenant orientés vers une gestion globale des cours d'eau et l'hydromorphologie.</p>	

Ce qu'il est prévu de réaliser : cette action se décline en sous-actions, selon les typologies de travaux :

- PPG-1a, restauration et entretien de la ripisylve : cette sous-action est liée à la fiche action spécifique EMBACLE. Sur les secteurs prioritaires où la ripisylve est vieillissante ou composée d'essences inadaptées, l'enjeu est de limiter la formation de nouveaux embâcles et les risques associés à proximité des ouvrages. Des replantations d'essences adaptées sont aussi intégrées à cette action.
- PAOT** • PPG-1b, gestion globale des cours d'eau, un préalable indispensable au bon fonctionnement morphologique : en contexte d'élevage on entend par ce terme la mise en défens des berges et l'aménagement de points d'abreuvement. Le travail de concertation a permis d'identifier des tronçons prioritaires en vue d'une gestion rapprochée des cours d'eau.
- PAOT** • PPG-1c, renaturation hydromorphologique, avec la mise en place de projets innovants :
 - sur les têtes de bassins versants en contexte Lézou - Ségala (le Mayroux, la Briane et ses affluents, la Brianelle, le Trégou, le Lenne, les Maresques, l'Alzou et ses affluents, le Riou Negre, le Lézert, la Serène et ses affluents, ...) : remise du cours d'eau dans son lit d'origine, restauration de zones humides de têtes de bassin versant, débusage des cours d'eau ...
 - dans les plaines alluviales en amont des secteurs urbanisés (l'Aveyron en amont de Rodez, l'Auterne, le Notre Dame, ...) ou les cours d'eau de plaine (Alzou, Serre, Assou, ...) : recharges alluvionnaires et micro-seuils de fond, diversification des écoulements, renaturation ponctuelle du cours d'eau par retour à son lit d'origine, programme de gestion des milieux humides rivulaires par agropastoralisme et ouverture au public, ...
- PPG-1d, lutter contre les espèces allogènes envahissantes : Il est prévu de réaliser une base de données afin d'assurer un suivi de l'état et de l'évolution des populations, de participer au réseau PEE Midi-Pyrénées en tant que contributeur (transmission des données cartographiques) et pour se former à la reconnaissance des plantes exotiques envahissantes émergentes, de sensibiliser les propriétaires et/ou gestionnaires aux techniques d'entretien appropriées.

À ce jour, en l'absence de moyen d'éradication efficace à des coûts raisonnables pour des sites déjà installés, il ne semble pas pertinent de proposer des travaux de lutte de façon systématique. En cas de découverte de foyers naissants (étendue inférieure à 10 m²), des travaux pourront être proposés au cas par cas au sein des tranches annuelles de travaux de restauration écologique des berges (PPG). Le site expérimental de lutte contre la jussie sera maintenu.

La traversée de l'Aveyron dans l'agglomération ruthénoise, de par le nombre d'habitants concernés et les travaux d'aménagement en cours (notamment gestion de remblais) bénéficiera d'une veille renforcée par rapport à cette problématique.

✓ **MAPPG-2, Diagnostics de cours d'eau et du petit chevelu**

Ce qui a déjà été réalisé : Le linéaire conséquent de cours d'eau, 1 000 km recensés d'après la BD TOPO, et la superficie du bassin versant, 1 500 km², ont conduit à faire des choix sur les territoires à prospecter dans le cadre des PPG actuels. Ainsi dans le cadre des programmes pluriannuels de gestion 2017-2021 un diagnostic précis des milieux aquatiques a permis de caractériser 700 kilomètres soit **70% des cours d'eau du bassin versant**, correspondant aux cours d'eau principaux et affluents majeurs.

Ce qu'il est prévu de réaliser :

Pour le futur PPG en 2022, il est important de compléter les diagnostics sur certains cours d'eau (parmi les 30 %) et petits chevelus insuffisamment connus mais qui ont souvent un rôle important dans le fonctionnement des masses d'eau. Un travail préalable de ciblage de ces cours d'eau à diagnostiquer devra être mené avec l'ensemble des acteurs techniques du bassin.

✓ **MAPPG-3, Réaliser une synthèse des données existantes sur les espèces patrimoniales et proposer un programme d'actions**

Ce qui a déjà été réalisé : Afin de préserver la richesse patrimoniale du bassin versant (mégaphorbiaies, tourbières ...) des mesures de protection, de classement ou d'inventaires ont été prises. On recense 22 ZNIEFF et 2 sites Natura 2000 (Etangs du Ségala et Vallées de l'Aveyron) concernant les milieux aquatiques. Les habitats rares et les espèces protégées, recensées par ces classements, se limitent à l'axe Aveyron, et à des ilots sur les plateaux calcaires ou sur les contreforts du Lévézou. La connaissance naturaliste est très fragmentaire et hétérogène dans le bassin versant Aveyron amont. Elle se concentre sur les secteurs où des prospections ont été organisées soit dans le cadre des sites NATURA 2000, ZNIEFF, ENS, soit d'études sur des espèces (écrevisse à pattes blanches, loutre, piscicole ...), ou encore des inventaires zones humides.

Ce qu'il est prévu de réaliser : l'objectif est de disposer en 2022 d'un état des lieux et d'orientations de gestion, partagés.

Ce travail se déclinera en différentes étapes :

- capitaliser, structurer et synthétiser la donnée obtenue dans le cadre des différents inventaires du territoire : cartographie et synthèse par espèces, par territoire, par type d'habitats...
- en lien avec tous les acteurs locaux impliqués sur ce thème, définir les enjeux environnementaux de gestion (préservation, restauration, sensibilisation, communication ...) et les enjeux d'amélioration de connaissances.
- établir un programme d'actions spécifiques pouvant contenir un volet connaissance, un volet communication /sensibilisation, des actions de gestion/préservation; certaines actions pourront être menées dans le cadre du futur PPG, à compter de 2022.



✓ **MAPPG-4, Compléter l'inventaire des zones humides et proposer un programme d'actions**

Ce qui a été fait :

Sur le bassin versant de l'Aveyron, les zones humides ont fortement été impactées depuis un demi-siècle, notamment sous la pression du modèle agricole et d'urbanisation de l'après 2nde guerre mondiale (en lien avec l'apparition de politiques de drainage, de remembrements agricoles, et de la mécanisation des exploitations). Pourtant, toutes les études prouvent que les zones humides jouent un rôle dans la régulation des débits (éponges naturelles), l'autoépuration (filtre), et également en termes de préservation de la biodiversité (habitats pour la faune et la flore). Des inventaires des zones humides ont été réalisés entre 2015 et 2019 sur les territoires des communes du PNR des Grands Causses, de Rodez Agglomération, et des communes historiquement adhérentes au SIAV2A. Ainsi, 853,3 ha de zones humides ont été inventoriées d'une surface moyenne de 0,49 ha.

Ce qu'il est prévu de réaliser :

- Compléter l'inventaire à l'échelle du bassin versant, sur les portions non couvertes à ce jour par un inventaire, selon la méthodologie nationale. On note qu'une réadaptation de la phase de repérage des ZPT sera nécessaire dans le secteur des Palanges, où la photointerprétation ne pourra rien donner en raison du couvert forestier,
- En s'appuyant sur la totalité des inventaires du bassin et sur le travail d'actualisation du PPG mené en 2021/2022, définir un programme d'actions ciblées de gestion et de préservation de ces zones humides. Ce programme pourra être intégré au futur PPG,
- Promouvoir l'intégration des données issues des inventaires au sein des documents d'urbanisme (PLUi).



✓ **MAPPG-5, Élaborer le PPG Aveyron Amont 2022-2026** **PAOT**

Ce qu'il est prévu de réaliser : en 2020 -2021 évaluation des PPG, 2021-2022 état des lieux à l'échelle du bassin versant, identification des pressions et secteurs d'intervention prioritaires, en concertation avec les acteurs locaux, définition des orientations et programmation des interventions du PPG 2022-2026, lancement de la procédure de déclaration d'intérêt général (DIG).



✓ **MAPPG-6, Déclinaison des 3 premières tranches des actions du PPG Aveyron Amont 2022-2026 : PAOT**

Ce qu'il est prévu de réaliser :

Dans la continuité de la programmation 2017-2021 le futur PPG s'attachera à avoir une vision élargie du cours d'eau en considérant à la fois son espace de mobilité et son bassin versant. Il affichera des actions ambitieuses d'amélioration de l'état écologique des masses d'eau, intégrant le volet hydromorphologique et la gestion des zones humides prioritaires. Un montant annuel équivalant à celui des précédents PPG est inscrit à ce jour, et sera à préciser dans le cadre de l'avenant au contrat de rivière.

Sur la thématique des zones humides, seront étudiées : la mise en place de mesures de restauration et appui à la gestion, la poursuite de la dynamique d'appui à la gestion en concertation avec la CATZH, la restauration et la mise en place de plans de gestion avec les agriculteurs volontaires dont des équipements pour le pâturage (clôtures, points d'abreuvement), appuis aux acquisitions de matériels adaptés à la gestion des zones humides (broyeurs sous clôtures, débroussailleuses,...), ainsi que la mise en place de dispositifs d'accompagnement financier (type « Paiement pour Service Environnemental ») auprès des agriculteurs dans le cadre du respect d'un cahier des charges compatible avec la préservation des zones humides

✓ **MAPPG-7, Communication, sensibilisation**

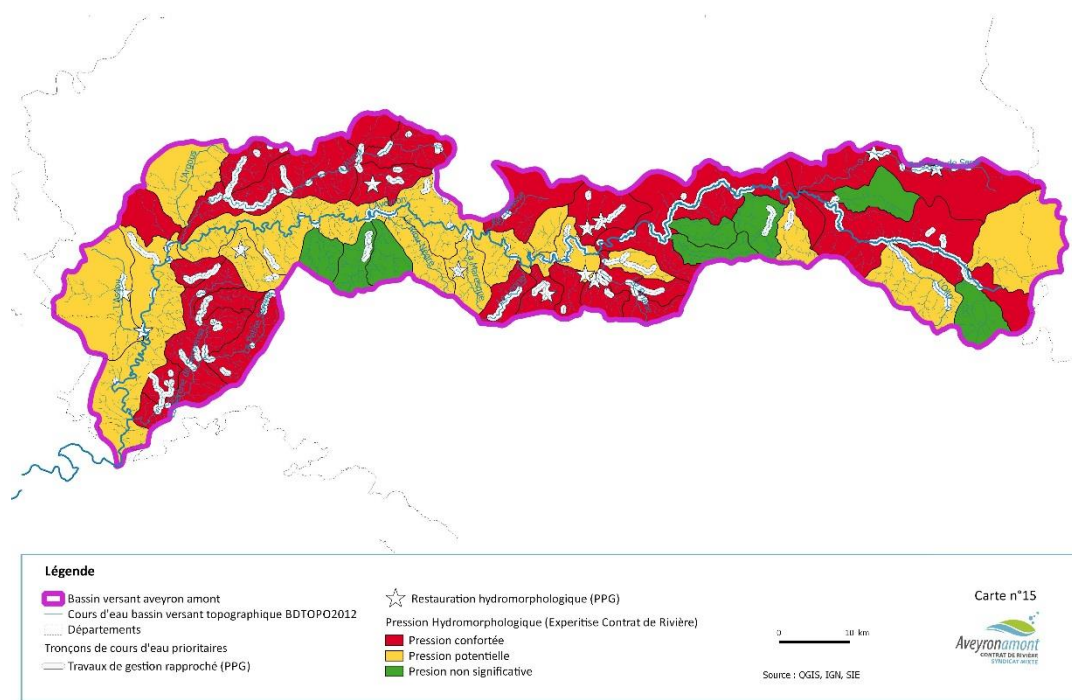
Ce qui a été fait :

Communications régulières sur le fonctionnement des cours d'eau, les intérêts des zones humides et les espèces patrimoniales, journée technique, blogs dédiés, rencontres de terrain au gré des sollicitations par les agriculteurs, sorties scolaires

Ce qu'il est prévu de réaliser : renforcement des missions de sensibilisation et information tous publics, renforcement du rôle de conseil agricole et urbain en termes de gestion de ces espaces, information des propriétaires des résultats des inventaires

Localisation

HYDROMORPHOLOGIE : TRONCONS DE COURS D'EAU PRIORITAIRES




Masse d'eau

Bassin versant

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

An- née	Action	Maitre d'ouvra ge	Coût estimatif (TTC)	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau et/ou Europe (HT)		Région Occitanie (TTC)		Conseil Départemental Aveyron (TTC)		SMBV2A (TTC)	
				x	50 à 60 %	x	20 %	x	10 %	x	40 à 20 %
2020	MAPPG -1	SMBV2A	635 998 €	x	381 599 €	x	95 400 €	x	31 800 €	x	127 199 €
	MAPPG-2	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiches ANIM					x	
	MAPPG-3	SMBV2A	Animation (20j)	x	Voir fiches ANIM					x	
	MAPPG-4	CATZH	33 000 €	x	22 000 €					x	11 000 €
	MAPPG-4	SMBV2A	Animation (25j)	x	Voir fiches ANIM					x	
	MAPPG-5	SMBV2A	Animation (100 j)	x	Voir fiches ANIM					x	
	MAPPG-7	SMBV2A	Animation 10 j	x	Voir fiches ANIM					x	
2021	MAPPG -1	SMBV2A	558 772 €	x	335 263 €	x	83 816 €	x	27 939 €	x	11 754 €
	MAPPG-2	SMBV2A	Animation (45j)	x	Voir fiches ANIM					x	
	MAPPG-3	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiches ANIM					x	
	MAPPG-4	SMBV2A / CATZH	67 000 € et Animation (25j)	x	44 667 €					x	22 333 €
	MAPPG-5	SMBV2A	Animation (250 j)	x	Voir fiches ANIM					x	
	MAPPG-7	SMBV2A	Animation 10 j	x	Voir fiches ANIM					x	
2022	MAPPG-3	SMBV2A	Animation (5j)	x	Voir fiches ANIM					x	
	MAPPG-5	SMBV2A	Animation (100 j)	x	Voir fiches ANIM					x	
	MAPPG-6	SMBV2A	<i>Avenant</i>								
	MAPPG-7	SMBV2A	Animation 10 j	x	Voir fiches ANIM					x	
2023	MAPPG-6	SMBV2A	<i>Avenant</i>								
	MAPPG-7	SMBV2A	Animation 10 j	x	Voir fiches ANIM					x	
2024	MAPPG-6	SMBV2A	<i>Avenant</i>								
	MAPPG-7	SMBV2A	Animation 10 j	x	Voir fiches ANIM					x	
TOTAL			1 294 770 €	x	564 488 €	x	238 954€	x	119 477 €	x	371 852 €
Commentaires		<p>MAPPG-1 : le plan de financement de cette opération est susceptible d'évoluer afin d'intégrer les modalités d'aide impliquées par la réorientation vers la mesure 4.4.1 du PDRR</p> <p>MAPPG-2 et MAPPG-3 : les coûts correspondent à du temps de diagnostic du technicien rivière repris dans la fiche action ANIM-3</p> <p>MAPPG-3 : les améliorations de connaissances relatives à cette action feront l'objet d'une évaluation financière, au besoin, dans le PPG 2022-2026.</p> <p>MAPPG-4 : Estimé au regard de coûts moyens d'inventaires de zones humides.</p>									

	MAPP-5 : <i>Montant à valider dans le cadre de l'avenant</i> . Estimé au regard des montants alloués prévisionnels dans le PPG actuel complété par une enveloppe d'imprévus au coup par coup. Les éventuelles études complémentaires à engager ne sont pas identifiées ni chiffrées à ce jour (ND).
Indicateur de suivi	linéaires de cours d'eau préservés ou restaurés, base de données des sites d'invasives recensés, diffusion d'outils de communication spécifiques, rapport de suivi sur les sites expérimentaux de lutttes, rapport d'activité du technicien rivière, inventaire des zones humides, intégration aux documents d'urbanisme, nombre de porteurs de projets accompagnés
Partenaires	AEAG, FEADER, Région Occitanie, Département de l'Aveyron, SMBV2A, agriculteurs, propriétaires, CBN Occitanie, Agence Française de la Biodiversité, FDAAPPMA, Fédération de Chasse de l'Aveyron, PEE Midi-Pyrénées, Animateur des sites NATURA 2000, LEADER

AGRI	Volet : B1 – Gestion des milieux aquatiques	B1 - 1
	Enjeu : 1 - Reconquérir le bon état	
	Opération : Améliorer la connaissance des pratiques agricoles, des aménagements et des zones à risques sur les bassins versant identifiés prioritaires de l'Olip et de la Briane	
	Orientation(s) SDAGE : A11, A12, C1, D6, D21, D16, D20, D22	
	Mesure(s) PDM UHR : GOU01, MIA02	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Études : partenariat CA – ADASEA - SMBV2A Animation : SMBV2A Travaux : agriculteurs	
Année(s) de réalisation	2020 à 2024	
Actions pré requises		
Actions liées	Contrat territorial Serène	
Contexte	<p>Le bassin versant Aveyron amont est un bassin très rural (plus de 3000 exploitations, essentiellement tournées vers la polyculture élevage). Le diagnostic a montré que 21 ME subissaient une pression agricole importante (dite "confortée" dans le diagnostic). Cette pression est de nature multiple : chargement, travail du sol, plans d'eau...</p> <p>Elle est aujourd'hui bien connue sur le bassin des Serènes (4 ME) grâce au contrat territorial mais elle l'est beaucoup moins sur d'autres territoires et insuffisamment pour pouvoir définir des actions ciblées et efficaces.</p> <p>Il a donc été décidé d'améliorer la connaissance de ces pressions d'origine agricole (nature et localisation) sur 2 petits bassins prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le bassin de l'Olip <ul style="list-style-type: none"> o Masse d'eau : FRFR366 o Localisation : Haute Vallée de l'Aveyron, commune de Severac d'Aveyron o Superficie : 44,20 km² avec une occupation du sol à 65,9% par de la SAU o Agricole : polyculture et élevage ovin lait majoritaire (environ 1 307 UGB) - le bassin de la Briane : <ul style="list-style-type: none"> o Masse d'eau : FRFR369, 369_2, 369_3 et 369_4 o Localisation : Moyenne Vallée de l'Aveyron, commune de Flavin, Sainte-Radegonde, Le Monastère, Luc Primaube o Superficie : 59,4 km² avec une occupation du sol à 76.7 % par de la SAU o Agricole : polyculture et élevage bovin et ovin lait majoritaire (environ 5 891 UGB) <p>Ces diagnostics et études préalables permettront, ensuite, de définir et de mettre en œuvre un programme d'actions adaptées, similaire à celui mené sur les Serènes. Ces programmes d'actions seront proposés en 2022 dans le cadre d'un avenant au contrat de rivière.</p>	
 Description technique	<p>✓ AGRI-1, Améliorer la connaissance sur l'activité agricole dans les bassins versants de l'Olip et de la Briane PAOT</p> <p>Ce qu'il est prévu de réaliser : dans un contexte où il serait trop fastidieux de réaliser un diagnostic auprès de la totalité des exploitations présentes, il est proposé d'améliorer la connaissance des pratiques et des aménagements à risques en procédant en 3 étapes :</p>	

- élaborer une typologie des exploitations sur les 2 bassins
- réaliser des diagnostics agro environnementaux auprès d'exploitations représentatives. Les thématiques abordées seront : l'exploitation (données socio-économiques, chargement, autonomie, fertilisation, etc...), l'érosion des sols (S² labourée, pentes, rotations, % sol nu en hiver, gestion des haies, etc...), la gestion de la ressource en eau (irrigation), les bâtiments (besoins de travaux de mise aux normes), l'hydromorphologie (boisement des berges, encoches d'érosion, présence de zones humides, accès abreuvement, etc...). La finalité de ces diagnostics est d'identifier les pistes d'actions, à l'échelle de l'exploitation, permettant de préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau, tout en identifiant les menaces, opportunités, forces, faiblesses de l'exploitation afin d'assurer sa durabilité économique et sociale.
- extrapoler les résultats des diagnostics individuels à l'échelle des 2 bassins



✓ **AGRI-2, Cartographier l'aléa et le risque d'érosion à l'échelle du bassin versant Aveyron Amont et des bassins versant de l'Olip et de la Briane PAOT**

Ce qu'il est prévu de réaliser : cartographier l'aléa érosion du bassin versant Aveyron amont au regard de critères pédologiques, géomorphologiques et climatiques, puis définir les zones à risques fort au regard de l'occupation du sol et des pratiques agricoles et/ou sylvicoles. Un zoom sera effectué sur les bassins de l'Olip et de la Briane en vue d'identifier les parcelles les plus sensibles à l'aléa érosion et contributives au colmatage des cours d'eau.



✓ **AGRI-3, Améliorer la connaissance sur le colmatage des cours d'eau PAOT**

Ce qui a été fait : Au vu des contraintes naturelles et des pressions anthropiques rencontrées, le colmatage minéral du substrat des cours d'eau est une problématique récurrente dans le département de l'Aveyron. La FDAAPPMA a réalisé une étude pour identifier des protocoles simples de mesure et de suivi du colmatage.

Par ailleurs, un effort d'échantillonnage important a été réalisé sur la période 2015 – 2016 – 2017 : 33 stations dans le bassin versant Aveyron amont.

Ce qu'il est prévu de réaliser : Une fois l'action Agri-2 réalisée, les partenaires techniques et financiers du contrat de rivière définiront les modalités de suivi du colmatage sur les bassins versants de l'Olip et de la Briane. Le suivi effectif du colmatage et son coût seront intégrés dans l'avenant.



✓ **AGRI-4, Etudier l'impact cumulé des plans d'eau sur l'hydrologie des bassins versants de la Briane (et de l'Alzou) PAOT**

Ce qui a été fait : étude sur l'impact cumulé des plans d'eau du bassin versant de la Serène

Ce qu'il est prévu de réaliser : une étude similaire à celle des Serènes sur l'impact cumulé des plans d'eau sur le bassin versant de la Briane (2020)

Les différentes étapes de cette étude seront :

- 1/ inventaire des plans d'eau (collecte des données DDT, ...),
- 2/ caractérisation des différents usages (irrigation sur la base des données prélèvements, agrément, sans usage ...),
- 3/ analyse des impacts cumulés (modélisation pluie-débit, ...),
- 4/ proposition d'actions (prospective, via la modélisation pluie débit, des propositions et priorités d'actions)

En fonction des résultats, un programme d'actions spécifique sera défini en synergie avec le programme d'actions sur la lutte contre l'érosion et proposé **dans le cadre de l'avenant au contrat début 2022.**

A noter que l'Alzou est également un sous bassin particulièrement concerné par les plans d'eau et fera donc l'objet d'une étude similaire en 2024.

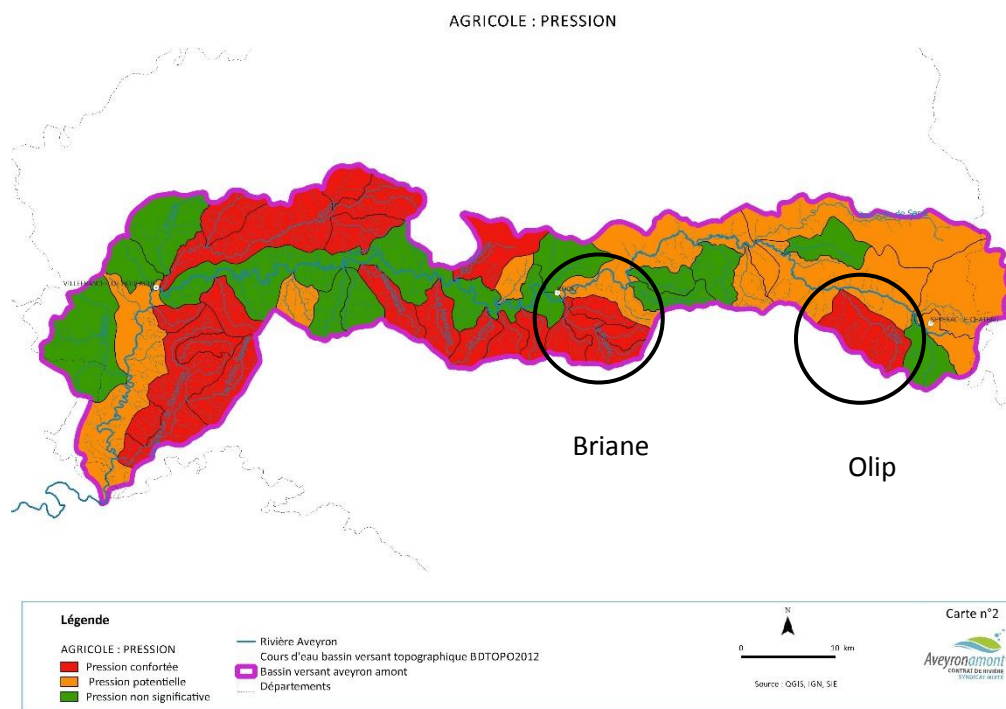


✓ **AGRI-5, Mettre en œuvre une animation et un programme d'action sur le bassin versant de l'Olip et de la Briane PAOT**

Ce qu'il est prévu de réaliser : les études qui seront réalisées en 2020-2021 sur les bassins versants de l'Olip et de la Briane (actions AGRI-1, AGRI-2, AGRI-3 et AGRI-4) permettront d'identifier les secteurs d'intervention prioritaires, de définir le programme d'action « érosion et plan d'eau » et d'estimer le temps d'animation nécessaire. L'animation nécessaire, ainsi que

toutes les actions, à décliner sur ces deux bassins versants, seront proposés dans le cadre de l'avenant en 2022.

Localisation





Masse d'eau

FRFR366 L'Olip
FRFR369 La Briane
FRFR369_2 La Garrigue
FRFR369_3 La Brianelle
FRFR369_4 Ruisseau d'Inières

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

An- née	Action	Maitrise d'ouvrage	Coût estimatif (TTC)	Plan de financement prévisionnel									
				Agence de l'Eau (HT) et FEADER (TTC)		CA 12 (TTC)		ADASEA D'OC (TTC)		Autres : FDAPPMA (TTC)		SMBV2A (TTC)	
				x	50 % à 70 %	x	25 %	x	25 %	x		x	25 %
2020	AGRI-1	SMBV2A	Animation 10 jours	x	Voir fiches ANIM							x	
	AGRI-1	CA 12	6 750 €	x	2 813 €	x	1 969 €					x	1 969 €
	AGRI-1	ADASEA D'OC	18 900 €	x	7 875 €			x	5 513 €			x	5 513 €
2021	AGRI-1	SMBV2A	Animation 10 jours	x	Voir fiches ANIM							x	
	AGRI-2	CA	4 000 €	x	2 000 €	x	1 000 €					x	1 000 €
	AGRI-3	FDAPPMA	6 750 €	x	3 375 €					x	3 375 €	x	

	AGRI-3	SMBV2A	Animation 30 jours	x	Voir fiches ANIM								x	
	AGRI-5	SMBV2A	Animation 100 jours	x	Voir fiches ANIM								x	
2022	AGRI-3	SMBV2A / FDAPPMA	Animation 30 jours + 6 750 €	x	3 375 €					x	3 375 €		x	
	AGRI-4	SMBV2A	10 000 €	X	4 1667 €								x	5 834 €
2023	AGRI-3	SMBV2A / FDAPPMA	<i>Avenant</i>											
	AGRI-5		<i>Avenant</i>											
2024	AGRI-4	SMBV2A	20 000 €	X	8 333 €								x	11 667 €
	AGRI-3	SMBV2A / FDAPPMA	<i>Avenant</i>											
	AGRI-5		<i>Avenant</i>											
TOTAL			73 150 €	x	31 938 €		2 969 €	x	5 513 €	x	6 750 €	x	25 981 €	
Commentaires		<p>AGRI-1 : en 2020 élaboration des cahiers des charges, en 2021 réalisation de la typologie des exploitations et des diagnostic-agroenvironnementaux (hypothèse 30 diagnostics)</p> <p>AGRI-2 : Estimatif des coûts de la cartographie de l'aléa et du risque inondation : 4 000 €. Le coût estimatif d'indemnisation d'un stagiaire sur 6 mois (y compris les frais de déplacement) est d'environ 3000 €. Il convient également d'intégrer des journées en vue d'encadrer le stagiaire (1 000 €)</p> <p>AGRI-3 : Estimatif du temps d'animation en 2020 pour définir une stratégie d'échantillonnage, puis en 2021 pour mettre en place le protocole de suivi. Les aspects financiers relatifs aux matériels d'échantillonnages ou aux d'éventuelles analyses ne sont pas prises en compte à ce stade du dossier.</p> <p>AGRI-4 : Estimatif des coûts de l'étude au regard de l'étude similaire réalisée sur les Serènes (15 000€)</p> <p>AGRI-5 : <i>Montant à valider dans le cadre de l'avenant</i>. Les montants indiqués sont donnés à titre indicatif et feront l'objet d'une actualisation et validation dans le cadre de l'avenant au contrat de rivière prévu en 2022. Ils ont été estimés au regard du programme d'action mis en place dans le cadre du contrat territorial Serène.</p>												
Indicateur de suivi		Études typologiques du bassin versant de l'Olip et de la Briane, 30 diagnostics agro-environnementaux, synthèse globale des pratiques et aménagements à risque, cartographie de l'aléa érosion, cartographie de l'impact cumulé des plans d'eau, programme d'action Olip Briane												
Partenaires		CA, ADASEA D'OC, SMBV2A, AEAG, DDT, SMBV2A, ...												

AGRI	Volet : B1 – Gestion des milieux aquatiques		B1 - 1
	Enjeu : 1 - Reconquérir le bon état		
	Opération : Lutter contre le colmatage des cours d'eau et limiter l'érosion sur le bassin des Serènes		
	Orientation(s) SDAGE : B9 – B19 – B22 - D22		
	Mesure(s) PDM UHR : AGR02 - AGR04		
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Études / Diagnostics : CA ; AHP ; FDAPPMA ; SMBV2A Travaux / Acquisitions : Agriculteurs Animation : SMBV2A	
Année(s) de réalisation		2020 à 2024	
Actions pré requises		Néant	
Actions liées			
Contexte		<p>80 % du linéaire des cours d'eau du bassin versant des Serènes est affecté par un ensablement supérieur à 25%. Les 2 études ("Aléa érosif des sols sur le bassin des Serène" (A5) et (A10) du contrat territorial Serène établissent un lien entre érosion des sols agricoles et ensablement des cours d'eau (cf carte). Dans ce contexte, il semble opportun de continuer à accompagner les exploitants agricoles concernés par l'érosion dans la préservation de leur capital sol, dans un souci de préservation des milieux aquatiques.</p> <p>L'érosion des sols impacte la qualité des cours d'eau, des habitats piscicoles, mais également la fertilité des sols et les rendements agricoles.</p>	
Description technique		<p> ✓ AGRI-6, continuer à réaliser des diagnostics érosion PAOT <u>Ce qui a été fait</u> : En 2017-2018 réalisation de 13 diagnostics érosion-bocage dans le cadre du contrat territorial Serène. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : ces diagnostics visent à évaluer les risques liés à l'érosion au sein des exploitations agricoles, notamment sur les secteurs à forte sensibilité (actuellement connus sur la base de l'étude A5 CT Serène), et à proposer des pistes d'amélioration. Une fois que les parcelles les plus à risque seront identifiées, des hypothèses de travail sur l'assolement et les rotations seront identifiées entre le technicien et l'agriculteur afin d'évaluer les répercussions économiques. Dans un souci de conserver les équilibres économiques (part des cultures de vente, autonomie fourragère, ...) un travail complémentaire est effectué pour adapter les assolements et les rotations de l'exploitation. Un diagnostic bocage, assorti de préconisations, est aussi proposé afin de limiter la vitesse de ruissellement. Ces diagnostics seront conduits par la Chambre d'Agriculture et l'association Arbres Haies et Paysages d'Aveyron.</p> <p> ✓ AGRI-7, engager des MAEC pour limiter l'érosion et les transferts de polluants (mesures du PDRR 2015-2020 PAOT) <u>Ce qui a été fait</u> : Selon les résultats de l'étude de l'aléa érosif des sols sur le bassin des Serène (A5), 40% de la surface du bassin est potentiellement affectée par l'érosion (soit environ 5000 Ha), avec 8% de la surface concernée par un risque élevé (soit environ 1000 Ha classés en fortement et très fortement sensibles). Ce territoire renferme également plusieurs zones humides représentant 157 ha. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : proposer aux agriculteurs cibles les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) visant d'une part à limiter l'érosion et les transferts de polluants liés, et d'autre part à s'assurer d'un bon état de conservation des zones humides existantes. Les mesures suivantes pourraient être proposées : reconversion des terres arables par un couvert herbacé pérenne (Couver 06), entretien des haies localisées de manière pertinente (Linea 01), absence totale de fertilisation</p>	

minérale et organique azotée (hors apport éventuel par pâturage) sur prairies sur les BV d'alimentation des zones humides (Herbe 03), gestion des milieux humides (Herbe 13) ,...



✓ **AGRI-8, aider à l'investissement de matériel visant à limiter l'érosion et les transferts de polluants (mesure 4.1.3 et 4.1.6 du PDRR 2015-2020) PAOT**

Ce qu'il est prévu de réaliser : proposer aux agriculteurs un appui technique et administratif au montage des dossiers PDRR visant l'obtention d'une aide financière en vue de l'acquisition d'équipements de lutte contre l'érosion : matériel améliorant les pratiques culturales, matériel spécifique pour l'implantation et l'entretien de couverts et de l'enherbement des inter-cultures et inter-rangs ou pour les zones de compensation écologique, matériel permettant de limiter le travail du sol (voir fiche mesures 4.1.3 et 4.1.6 selon le porteur de projet (agriculteur ou CUMA) du PDRR 2015-2020). Attention , il est important de noter qu'un nouveau PDRH est prévu à partir de 2021 qui pourra modifier les modalités d'interventions.



✓ **AGRI-9, implanter des haies PAOT**

Ce qu'il est prévu de réaliser : proposer aux agriculteurs de planter des haies. Cette action comprend le matériel végétal, le paillage, la protection des plants et la main d'œuvre. Les zones stratégiques d'implantation des haies seront définies préalablement lors du diagnostic érosion. Cette action se déclinera dans le cadre du programme de plantation départemental de AHP12 (Association Arbres, Haies et Paysages d'Aveyron) sur le bassin versant de la Serène de 2020 à 2021,

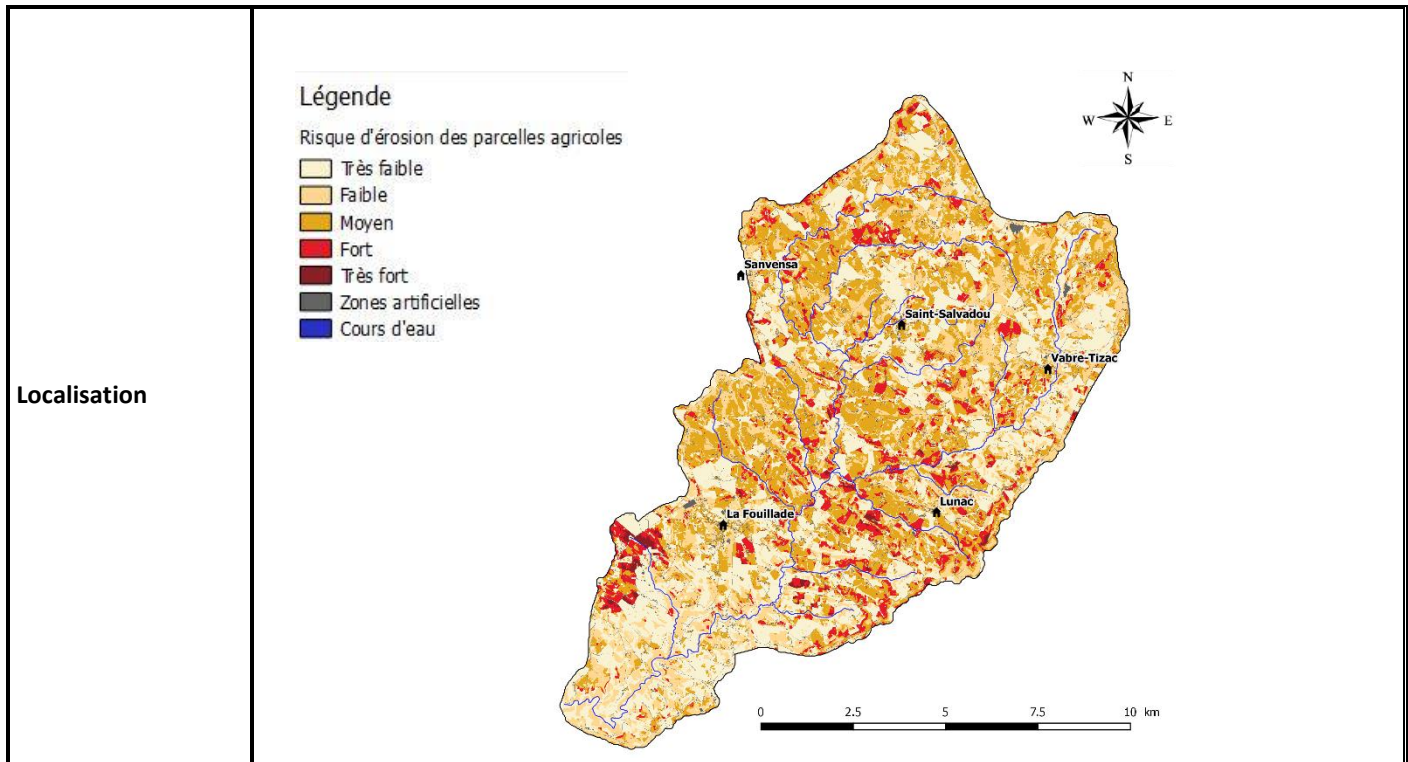


✓ **AGRI-10, formation sur les sols et la lutte contre l'érosion PAOT**

Ce qu'il est prévu de réaliser : les premiers éléments du bilan du contrat territorial Serène témoignent de la volonté des agriculteurs à être accompagnés et formés sur la mise en place de nouvelles pratiques (techniques de culture simplifiées (TCS), conservation des sols et l'agroécologie). Cette formation pourrait être proposée à des petits groupes de 10 agriculteurs sur le bassin versant des Serènes à partir de 2020.

La formation s'échelonne sur plusieurs séquences :

- Le capital sol (1 à 2 jours en mars de l'année N) : sur le terrain elle permettra d'aborder les caractéristiques du sol et les bases de l'agronomie. Ces journées seront animées par des spécialistes de ces nouvelles pratiques locaux et/ou nationaux. À l'issue de ces journées les agriculteurs valideront avec le conseiller agronomique de la chambre d'agriculture une expérimentation à mener sur leur exploitation.
- Ateliers « coin de champ » (1 jour en octobre de l'année N). Cette journée sera animée par un conseiller agronomique de la chambre d'agriculture.
- Se convertir au TCS (1 à 2 jour en avril de l'année N+1). Ces journées seront animées par des spécialistes de ces nouvelles pratiques locaux et/ou nationaux.
- Bilan (1 jour en octobre de l'année N+2), journée d'échange entre tous les participants 2 ans après les premières expérimentations.



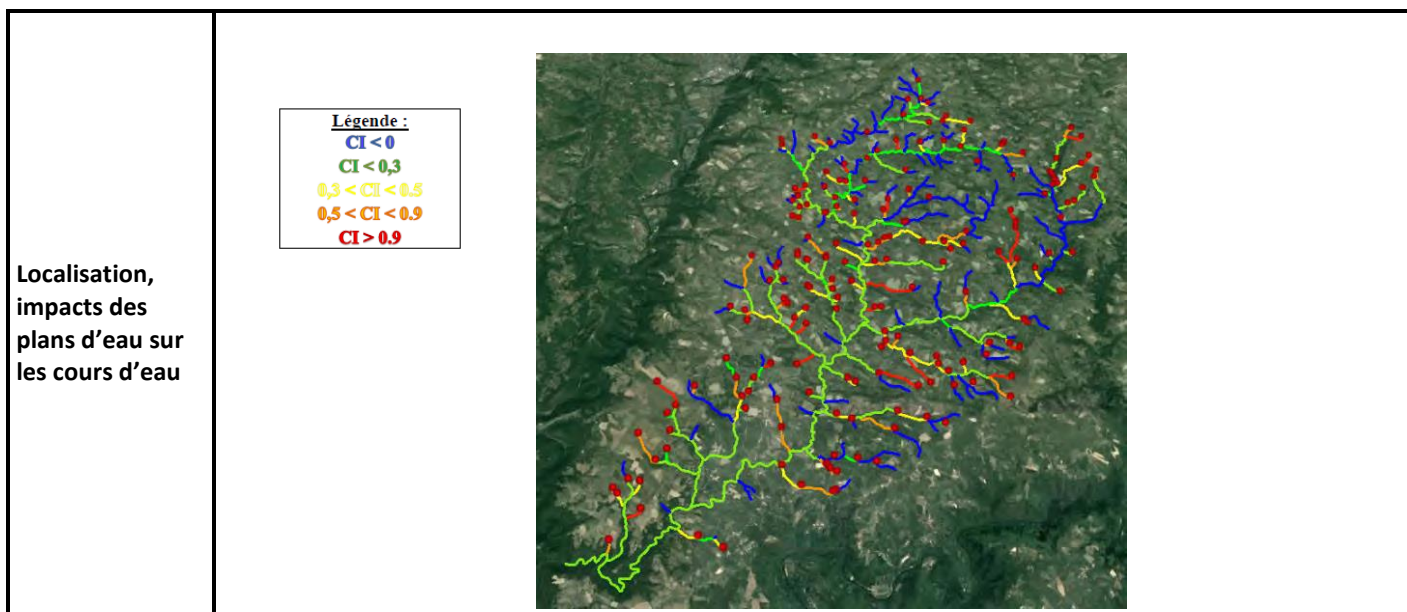
Masse d'eau

FRFR377 La Serène de sanvensa de sa source au confluent de l'Aveyron
 FRFR377_1 Ruisseau de Marmont
 FRFR377_2 La Petite Serène
 FRFR377_4 Ruisseau de Cassurex

Estimation des coûts et financements (2020-2024)																		
Année	Action	Maitres d'ouvrages	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel														
				Agence de l'Eau (HT) ou FEADER		Chambre d'Agriculture (TTC)		ADASEA (TTC)		AHP (TTC)		Agriculteurs (TTC)		SMBV2A (TTC)				
				50 % à 100%		25 %		10%		25%		25%		25 %				
2020	AGRI-7	Agriculteurs	153 220 €	x	153 220 €													
	AGRI-8	Agriculteurs	80 000 €	x	26 666 €							x	53 334 €					
	AGRI-9	Agriculteurs	6 500 €							x	2 990 €	x	3 510 €					
	AGRI-10	CA12 – SMBV2A - Vivea	6 000 €									x	6 000 €					
2021	AGRI-6	Agriculteurs	10 125 €	x	5 063 €	x	1 688 €			x	1 688 €			x	1 688 €			
	AGRI-9	Agriculteurs	6 500 €	x						x	2 990 €	x	3 510 €					
2022	AGRI-9	Agriculteurs	6 500 €	x						x	2 990 €	x	3 510 €					
2023																		
2024																		

TOTAL	268 845 €	x	184 949 €	x	1 688 €			10 658 €	x	69 863 €		1 688 €
Commentaires	<p>AGRI-6 : Estimatif des coûts des diagnostics érosion : 2 jours pour la chambre d'agriculture et 1 jour pour l'association Arbres Haies Paysages soit un cout de 1 125 € comprenant la réactualisation de la grille, les réunions d'informations, la phase terrain, une synthèse des diagnostics. Estimation de 10 diagnostics.</p> <p>AGRI-7 : Estimatif du coût sur la base de la souscription à Couver 06 pour 100 ha représentant 10 % des secteurs identifiés avec un aléa érosion fort à très fort, à Linea 01 entretien de 13 km représentant 5 % du linéaire de haies existantes sur les secteurs à aléa érosif fort à très fort, à Herbe 03 68 ha représentant environ les bassins versants d'alimentation de 10 % des zones humides et à Herbe 13 17 ha représentant 10 % des zones humides identifiées sur le BV. Avec 10 contrats signés en 2020 sur le bassin des Serène et une enveloppe MAEc de 153 220 €.</p> <p>AGRI-8 : Estimatif du coût de la mise en place des investissements de matériel 20 000 € unité en 2020 et 2021 pour 4 agriculteurs du bassin des Serène.</p> <p>AGRI-9 : Le coût moyen d'une plantation de haie est 13 €/ml. L'estimatif est basée sur l'implantation de pour 1km de haies sur les Serène entre 2020 et 2021.</p> <p>AGRI-10 : L'estimatif du cout de la formation se base sur 6 jours de préparation de la formation (définition des objectifs pédagogiques, inscription de la formation au fond Vivea, création des divers supports pédagogiques,) et de 6 jours de formations par divers intervenants. Soit une formation de 42 h pour 10 stagiaires pour un cout de 6000 €.</p>											
Indicateur de suivi	Nombre de diagnostics réalisés, Nombre de dossiers PDRR accompagnés, linéaires de haies anti érosives installées et entretenues, évaluation des changements de pratiques sur les zones à risques,											
Partenaires	Chambre d'Agriculture, Arbres Haies et Paysages, FDAPPMA, AEAG, Agriculteurs, Europe (FEADER), Région Occitanie, SMBV2A ...											

AGRI	Volet : B1 – Gestion des milieux aquatiques	B1 - 1
	Enjeu : 1 - Reconquérir le bon état	
	Opération : Améliorer la gestion des plans d'eau sur le bassin des Serènes	
	Orientation(s) SDAGE : A9 – A10 – D13 - D15	
	Mesure(s) PDM UHR : GOU03 - RES06 - MIA03	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Animation : SMBV2A Études / Diagnostics : SMBV2A en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, FDAPPMA Travaux : propriétaires	
Année(s) de réalisation	2020 à 2024	
Actions pré requises	Néant	
Actions liées		
Contexte	Sur les Serènes, les études du contrat territorial ont pu démontrer que les plans d'eau associés aux prélèvements ont un impact important sur l'hydrologie à l'étiage et sur le gradient thermique longitudinal des cours d'eau. L'étude a également permis de localiser des cours d'eau plus impactés que d'autres (cf carte). Ainsi plusieurs actions ont été réalisées : 2 aménagements expérimentaux de plans d'eau, un guide de gestion des plans d'eau et 17 diagnostics de plans d'eau en vue d'améliorations ultérieures.	
Description technique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ AGRI-12, réaliser l'appel à projet AFB sur l'impact cumulé des plans d'eau sur les milieux aquatiques Ce qu'il est prévu de réaliser : Dans le cadre de la participation à l'Appel à Projet national (AFB) relatif à l'étude de l'impact cumulé des plans d'eau, il est prévu d'étoffer les connaissances relatives aux impacts supposés sur les milieux aquatiques (thermie, piscicole, transit sédimentaire, hydrologie, ...). À noter que ce projet concerne 2 sous-bassins versants pilotes à l'échelle des bassins de l'Aveyron Amont et du Viaur, dont le sous-bassin des Serènes ✓ AGRI-13, poursuivre les diagnostics de plans d'eau PAOT Ce qu'il est prévu de réaliser : suite à la dynamique lancée par le contrat de rivière Serène, proposer aux propriétaires volontaires et ciblés sur les zones les plus impactées (cf étude A5 du contrat territorial), un diagnostic des plans d'eau permettant de caractériser les ouvrages et leurs usages, d'évaluer leur impact éventuel sur les milieux aquatiques (débit réservé, impact thermique, blocage sédimentaire, etc...), et d'identifier les contraintes de gestion. <i>In fine</i>, ce diagnostic aboutit à la proposition de solutions techniques et financières permettant de concilier l'usage du plan d'eau (irrigation, récréatif, etc...) et la préservation des milieux aquatiques. Les solutions techniques proposées peuvent être des plus simples (ex : consignes d'entretien) aux plus lourdes (ex : préconisation de travaux de mise en dérivation de l'ouvrage). ✓ AGRI-14, réaliser des travaux de mise à niveau environnementale des plans d'eau (mesure 4.4.1 du PDRR 2015-2020) PAOT Ce qu'il est prévu de réaliser : proposer aux agriculteurs, ayant bénéficié d'un diagnostic préalable (action AGRIFE-3), un appui technique et administratif au montage des dossiers PDRR visant l'obtention d'une aide financière en vue de travaux de mise à niveau environnementale des étangs et plans d'eau (débit réservé, vidange, circulation des organismes), hors déversoir de crue. Il s'agit par exemple de moines, grilles, systèmes de vidange... Ces aides, inscrites dans la mesure 441 du PDRR MP, s'adressent aux agriculteurs du BV Serène à titre individuel ou dans un cadre sociétaire, mais aussi aux propriétaires bailleurs de biens fonciers à usage agricole. Attention, il est important de noter qu'un nouveau PDRH est prévu à partir de 2021 qui pourra modifier les modalités d'interventions. 	



Masse d'eau

FRFR377 La Serène de sanvensa de sa source au confluent de l'Aveyron
 FRFR377_1 Ruisseau de Marmont
 FRFR377_2 La Petite Serène
 FRFR377_4 Ruisseau de Cassurex

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif (TTC)	Plan de financement prévisionnel									
				Agence de l'Eau (HT)		Chambre d'Agriculture (TTC)		FEADER ou AFB (TTC)		Propriétaires (TTC)		SMBV2A (TTC)	
				35 % à 50 %	25 %	80 à 40 %	25 %	25 %					
2020	AGRI-12	SMBVV – SMBV2A	50 000 € + animation (30j)		Voir fiches ANIM			x	40 000 €			x	5 000 €
	AGRI-13	CA 12 – SMBV2A	4 200 €	x	2 100 €	x	1 050 €					x	1 050 €
	AGRI-14	Propriétaires	30 000 € animation (10j)	x	9 400 €			x	10 600 €	x	10 000 €		
2021	AGRI-12	SMBVV – SMBV2A	50 000 € + animation (30j)		Voir fiches ANIM			x	40 000 €			x	5 000 €
	AGRI-14	Propriétaires	60 000 € animation (20j)	x	18 800 €			x	21 200 €	x	20 000€		
2022	AGRI-14	Propriétaires	30 000 € animation (20j)	x	9 400 €			x	10 600 €	x	10 000 €		
2023													
2024													
TOTAL			224 200 €	x	39 700 €	x	1 050 €	x	122 400 €	x	40 000 €	x	11 050 €

Commentaires	<p>AGRI-13 : Estimatif des coûts des diagnostics plan d'eau : 1, 75 jours/diag (0,75j pour la CA 12 + 1 jour pour le SMBV2A). Financièrement cette prestation ne prend en charge que les frais engagés par la chambre d'agriculture, le coût lié à la réalisation du diagnostic par le personnel du SMBV2A étant déjà cofinancé par l'AEAG (ANIM-2). Estimation de 10 diagnostics.</p> <p>AGRI-14 : Estimatif du coût des travaux d'optimisation environnementale des plans d'eau : 30 000 € maxi de travaux par plan d'eau. Ceci correspond à des travaux classiques de mise en dérivation (par exemple le site de Cavagnal). S'il s'avère qu'il faut réaliser des travaux annexes de mise aux normes hydrauliques, en lien avec la sécurité des ouvrages, le coût de l'opération peut augmenter fortement sans possibilité de mobiliser des financements complémentaires au titre de la mesure PDRR.</p>
Indicateur de suivi	Rapports d'études, identification en COTEC des actions opérationnelles, Nombre de diagnostics réalisés, nombre de plans d'eau aménagés, effacés.
Partenaires	Chambre d'Agriculture, DDT, AEAG, FDAPPMA, SMBV2A, Propriétaires, SMBV2A, ...

CONTINUE	Volet : B1- Gestion des milieux aquatiques	B1 - 2
	Enjeu : 2 - Maintenir le bon état	
	Opération : Assurer une gestion optimisée et équiper les seuils vis-à-vis des milieux aquatiques	
	Orientation(s) SDAGE : D16	
	Mesure(s) PDM UHR : MIA03	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Études : coordination SMBV2A Travaux : propriétaires Communication Sensibilisation : SMBV2A, ARAM Animation : SMBV2A	
Année(s) de réalisation	2020 à 2024	
Actions pré requises	Néant	
Actions liées	PPG HVA action B7 et B9 ; PPG MVA action 18, 19, 20	
Contexte	<p>La continuité écologique sur la rivière Aveyron est altérée par 140 obstacles à l'écoulement connus (seuils, barrages, digues) (ROE, 2019) dont 27 sur des tronçons classés en liste 2 et à régulariser.</p> <p>À ce jour les ouvrages à vocation hydroélectrique concernent 20 % des ouvrages du bassin dont 87 % sur l'Aveyron (SIE, 2013 et DDT Aveyron, 2011). La valeur productible moyenne annuelle est de 623 464 GigaWatt/h.</p> <p>Contrairement à ses vallées voisines (Vieur, Lot/Truyère), la vallée de l'Aveyron ne dispose pas de grands barrages hydro-électriques.</p> <p>Les seuils peuvent engendrer des impacts négatifs ou positifs sur le milieu. Les impacts positifs sont l'alimentation en eau des nappes, une certaine stabilité du profil, le maintien de certaines zones humides. Mais, ils peuvent créer une aggravation des étiages en aval, une augmentation des inondations en amont, une baisse de l'oxygène dissous d'où une eutrophisation favorisée, une impossibilité de franchissement des poissons, un colmatage des frayères.....</p> <p>Par ailleurs ces installations ont un impact particulièrement significatif sur les cours d'eau identifiés, dans le PPG Haute Vallée de l'Aveyron, comme « références » pour le bassin versant Aveyron amont. Il s'agit de résurgences karstiques qui apportent une eau fraîche de qualité et en quantité. Ces cours d'eau, Brèves, Cuge, Verlenque et source de l'Aveyron, jouent à la fois le rôle de nurserie et de « poumon » pour le bassin versant.</p> <p>Ces installations peuvent également avoir un impact lorsque les retenues sont vidées au démarrage de la centrale puis ensuite remplies. On parle de phénomènes d'éclusées qui se traduisent par une variation soudaine et artificielle du débit. Ces phénomènes impactent les milieux aquatiques (augmentation des vitesses à l'aval, dénoisement des frayères à l'amont...). Ce phénomène est observé fréquemment sur l'Aveyron dans sa traversée de l'agglomération ruthénoise (diagnostic PPG Médian).</p> <p><u>Ce qui a déjà été réalisé</u> : le SMBV2A a animé une action coordonnée de restauration de la continuité écologique pour les ouvrages classés en liste 2 (24 ouvrages = 27 – 3 quasi aux normes).</p> <p>Il a ainsi porté une étude préalable concernant 8 ouvrages. Parmi ces 8 ouvrages, 4 devraient faire l'objet de travaux de régularisation d'ici 2 ans. Les 4 autres n'ont pas encore été traités.</p>	

	<p>16 ouvrages n'ont pas bénéficié de l'étude portée par le syndicat. Parmi ces 16, 9 ont bénéficié d'études individuelles qui aboutiront à des travaux à partir de 2020. Il reste donc encore 7 ouvrages dont les propriétaires n'ont pas encore engagé d'étude et de travaux.</p>
Description technique	<p>Les secteurs d'actions prioritaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les cours d'eau identifiés dans le PPG Haute Vallée de l'Aveyron comme « références » pour le bassin versant Aveyron amont : Brèves, Cuge, Verlenque, Tantayroux, et source de l'Aveyron), avec environ 40 ouvrages - les tronçons de cours d'eau qui, en l'absence de gestion concertée, sont fortement impactés par des fluctuations de débits (diagnostic PPG Médian) : la rivière Aveyron dans la traversée de Rodez Agglomération, avec environ 15 ouvrages <p>✓ <u>CONTINUITE-1 : Élaboration d'un guide de bonnes pratiques des moulins et seuils vis-à-vis des milieux aquatiques</u></p> <p>Ce qu'il est prévu de réaliser : sensibiliser les propriétaires de seuils et moulins à une bonne gestion de leurs ouvrages grâce à un guide illustré à partir d'exemples locaux. Il s'agira d'élaborer en concertation avec les services de l'état (DDT et Agence de la Biodiversité) et l'ARAM (Association Rouergate des Amis des Moulins) un guide des droits et devoirs des propriétaires des moulins. Ce guide sera construit comme un recueil d'informations et de conseils, illustré par des exemples locaux, et adapté au contexte du bassin versant Aveyron amont. Ce guide reprendra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les droits des propriétaires des moulins : les droits d'eau qu'il soit fondé en titre ou réglementé, et les documents à rattacher aux actes de propriété, - Les devoirs des propriétaires de moulins : d'entretien des seuils, des déversoirs, des vannages, du débit réservé, d'entretien de la passe à poisson (en cas d'existence), - Un rappel sur le fonctionnement des cours d'eau pour, au-delà des aspects réglementaires, sensibiliser aux enjeux du transit sédimentaire, aux évolutions de la qualité de l'eau au droit des retenues, aux échanges thermiques, aux habitats de la rivière, à la circulation des différents organismes aquatiques... <p>✓ <u>CONTINUITE-2 : Appui aux propriétaires en vue d'une gestion optimisée des seuils vis-à-vis des milieux aquatiques</u></p> <p><u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u></p> <p>Cette action consiste, sur les sites identifiés prioritaires et pour les propriétaires volontaires, à réaliser un diagnostic approfondi de leurs ouvrages. Cette action concernera les cours d'eau « références » (Brèves, Cuge, Verlenque et source de l'Aveyron) et l'Aveyron dans sa traversée de l'agglomération ruthénoise.</p> <p>Ces diagnostics visent à mieux connaître les caractéristiques des ouvrages, leurs usages et à retranscrire les contraintes de gestion évoquées par les propriétaires. L'objectif est de proposer in fine des solutions techniques et financières permettant de mieux concilier usage du moulin (récréatif, production d'hydroélectricité, , etc...) et préservation des milieux aquatiques (transmission du débit réservé, impact thermique, transit sédimentaire, prise d'eau, franchissabilité de l'ouvrage, etc...).</p> <p>Les solutions techniques pourront être des plus simples (ex : consignes d'entretien et de gestion) aux plus lourdes (ex : préconisation de travaux de mise en dérivation de l'ouvrage). Pour les ouvrages où des travaux lourds seront proposés, le diagnostic fera en sorte d'orienter les propriétaires vers l'engagement de l'action CONTINUITE-3 visant à réaliser des travaux d'optimisation environnementale des moulins.</p> <p>L'action se déroulera en plusieurs phases successives : élaboration de la grille de diagnostic, réalisation des diagnostics, synthèse des diagnostics et restitution, réalisation d'un bilan post-diagnostic initial afin d'évaluer si les changements proposés ont pu être pris en compte.</p>

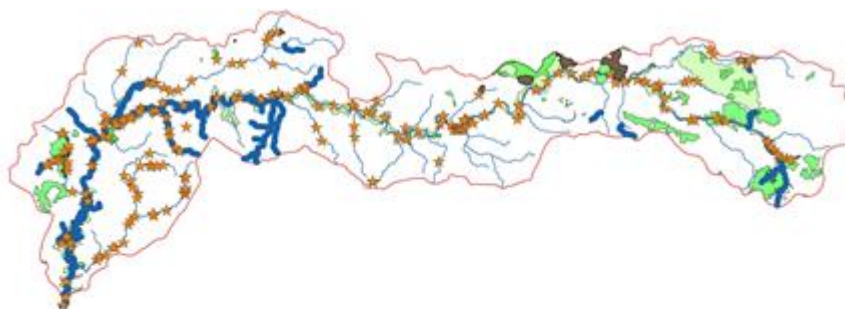


✓ **CONTINUITE-3 : Accompagner la restauration de la continuité écologique au-delà du classement actuel en liste 2 des cours d'eau**

Ce qu'il est prévu de réaliser : Il est prévu de proposer ces travaux aux propriétaires et/ou gestionnaires d'ouvrages ayant bénéficié d'un diagnostic préalable, faisant ressortir la possibilité d'effacement de l'ouvrage ou un besoin d'équipement pour une mise à niveau environnementale. Sur les cours d'eau de références, et lorsque les seuils sont sans usage les travaux d'effacement seront encouragés.

Les travaux seront directement entrepris par les propriétaires volontaires et en priorité sur les masses d'eau ciblées par cette fiche.

Localisation



Légende

- ★ ObsEcouf_bvaa
- Coursdeuclassés_Liste1_AA
- Aveyron_rivière_toutes2
- Natura 2000
- ZNIEFF_1_revismp
- ZNIEFF_2_revismp
- Bassin_versant_Aveyron_Amorit

Masse d'eau

FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre
 FRFR364 La Serre de sa source au confluent de l'Aveyron
 FRFR199_1 Le Verlenque
 FRFR199_3 Ruisseau de Cuge
 FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane
 FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif (TTC)	Plan de financement prévisionnel								
				Agence de l'Eau (HT)		Propriétaires (TTC)		FEDER – Région (TTC)		SMBV2A (TTC)		
				30 à 50 %		... %		38 %		20 %		
2020												
2021												
2022	CONTINUITE-2	SMBV2A	50 000 €	x	20 833 €			x	19 167 €	x	10 000 €	
	CONTINUITE-1	SMBV2A	5 000 €	x	2 084€	x		x	1 917 €	x	1 000 €	

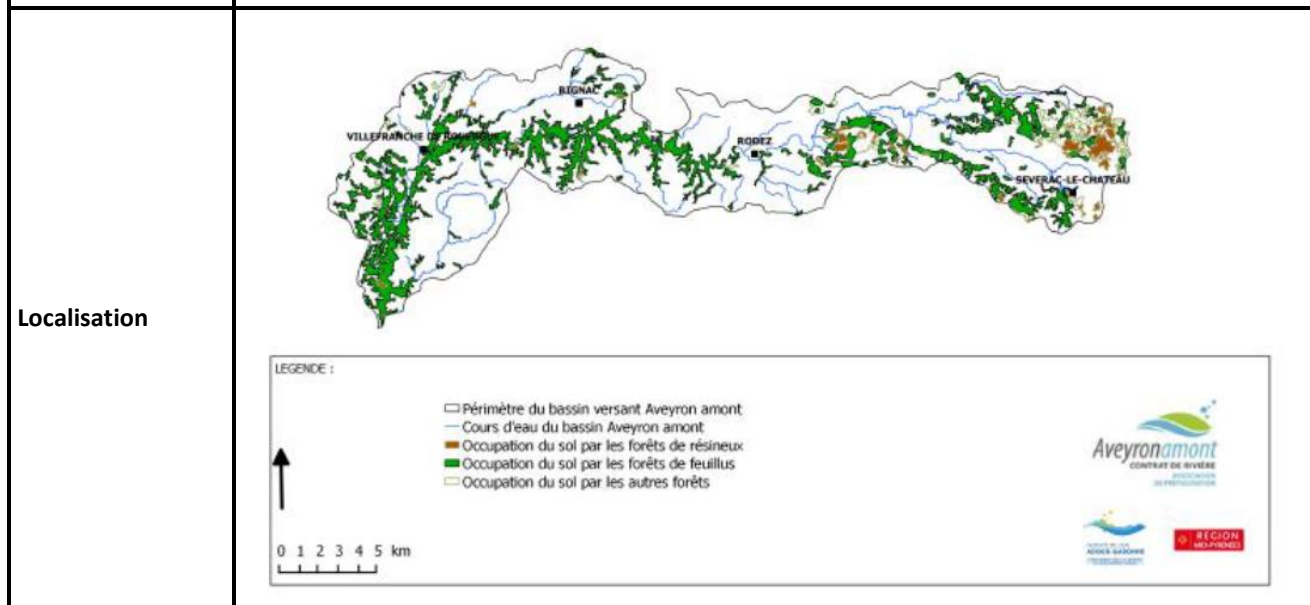
	CONTINUITE-1	SMBV2A	Animation 20j	x	Voir fiche action ANIM					x	
	CONTINUITE-1	ARAM	Animation 20j	x		x					
2023	CONTINUITE-3	Propriétaires	200 000 €	x	50 000 €	x	100 000 €	x	50 000 €		
	CONTINUITE-2	SMBV2A	50 000 €	x	20 833 €			x	19 167 €	x	10 000 €
2024	CONTINUITE-3	Propriétaires	400 000 €	x	100 000 €	x	200 000 €	x	100 000 €		
TOTAL			705 000 €	x	193 750 €	x	300 000 €	x	190 250 €	x	21 000 €
Commentaires		<p>Continuité 1 : Prévoir 500 exemplaires dont 200 pour les propriétaires d'ouvrages, 150 pour élus et partenaires SMBV2A, 150 pour le stock. On estime le coût d'un guide 20 pages à 5000 € TTC (ingénierie, graphisme et impression), sa diffusion sera réalisée par l'ARAM.</p> <p>Continuité 2 : une estimation sommaire des diagnostics est évaluée à 5 000€ par ouvrage soit 100 000 € pour 20 ouvrages. La réalisation de cette action dépend des financements mobilisables et de la part d'autofinancement restant à charge du propriétaire. Au vu des sommes financières à engager par les propriétaires cette action ne pourra être réalisée que dans le cadre d'un accompagnement financier optimisé.</p> <p>Continuité 3 : À ce stade il est difficile d'allouer une enveloppe financière à cette action. Il est proposé une somme de 600 000 € pouvant correspondre à des aménagements et/ou des effacements sur les ouvrages les plus impactants. Au vu des sommes financières à engager par les propriétaires cette action ne pourra être menée que dans le cadre d'un accompagnement financier optimisé.</p>									
Indicateur de suivi		Nombre de guides diffusés, nombre d'accompagnements technico financiers réalisés, sur les secteurs prioritaires % d'ouvrages qui ne posent plus de problèmes sur les milieux									
Partenaires		ARAM, SMBV2A, DDT, AFB, FEDER (PETR, PNRGC, Région), AEAG, FDAAPPMA									

FORET	Volet : B1- Gestion des milieux aquatiques	B1 - 2
	Enjeu : 2 - Maintenir le bon état	
	Opération : Améliorer la connaissance sur l'activité sylvicole	
	Orientation(s) SDAGE : GOU01, GOU03	
	Mesure(s) PDM UHR : MIA10	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Études : partenariat CRPF SMBV2A Communication / Sensibilisation : CRPF, ONF, MSA, SMBV2A	
Année(s) de réalisation	2020 à 2024	
Actions pré requises		
Actions liées		
Contexte	<p>La forêt, qui occupe 22% de la surface du bassin versant, se situe sur les contreforts du Lévézou, sur les Causses et sur les pentes encaissées des vallées.</p> <p>La surface boisée du département de l'Aveyron permet une production annuelle brute de 1 million de m³ dont 70 % de feuillus et 30 % de conifères. La forêt, essentiellement privée, est morcelée : elle appartient à plus de 63 000 propriétaires. La ressource locale en bois est donc importante mais peu valorisée car sous exploitée.</p> <p>L'activité sylvicole est mal connue sur le bassin versant. Certaines pratiques, notamment, sur les sites référencés (NATURA 2000, ZNIEFF), à proximité de cours d'eau ou de captages d'eau potable (forêt des Palanges), pourraient être impactantes.</p> <p>La pression de l'activité sylvicole se mesure sur le territoire des Palanges par la dégradation ponctuelle du cours d'eau lors de passage, non aménagées, dans le lit de la rivière. Par ailleurs, les coupes forestières, selon leur type et la topographie des parcelles peuvent entraîner une augmentation du ruissellement mobilisant les rémanents jusqu'au cours d'eau, entraînant la formation d'embâcles, augmentant l'érosion des sols et de fait un ensablement des cours d'eau.</p>	
Description technique	<p>✓ FORET-1 : Diagnostic global des activités sylvicoles du bassin versant Ce qu'il est prévu de réaliser : En lien avec le CRPF, il est prévu de caractériser l'activité sylvicole sur les 3 principaux types de gisement forestier : les contreforts du Lévézou, les zones de Causses et les vallées encaissées du Ségala : pratiques à risques, nombre de propriétaires, d'exploitants, de scieries, de coopératives ...</p> <p>✓ FORET-2 : Réalisation de diagnostics environnementaux chez des propriétaires forestiers, pré-identifiés par le CRPF, sur le massif du Lévézou Ce qu'il est prévu de réaliser : il s'agit de réaliser un diagnostic environnemental des pratiques de gestion forestière pour quelques exploitations représentatives du contexte « contreforts du Lévézou ». En effet ce massif est le plus exploité dans le bassin versant. La pression de l'activité sylvicole se mesure sur le territoire des Palanges par la dégradation ponctuelle du cours d'eau lors de passages, non aménagés, dans le lit de la rivière. Par ailleurs, les coupes forestières, selon leur type et la topographie des parcelles peuvent entraîner une augmentation du ruissellement mobilisant les rémanents jusqu'au cours d'eau, entraînant la formation d'embâcles, augmentant l'érosion des sols et de fait un ensablement des cours d'eau.</p> <p>Seront notamment analysés : les itinéraires sylvicoles, les pratiques d'exploitation et de débardage et la création de dessertes. Une attention particulière sera portée sur les pollutions accidentelles, les risques d'érosion des sols, le colmatage des ruisseaux, ...</p>	

D'un commun accord entre les différents partenaires concernés par cette action (CRPF, CMA, SMBV2A), il est convenu de construire une méthodologie de diagnostic adaptée au contexte du bassin versant Aveyron, bien que pouvant s'inspirer de méthodes déjà existantes. Il est prévu de réaliser 10 diagnostics.

✓ **FORET-3 : Sensibiliser la filière sylvicole à une meilleure prise en compte des enjeux liés aux milieux aquatiques**

Ce qu'il est prévu de réaliser : des réunions d'information pourraient être organisées auprès des propriétaires forestiers, des gestionnaires, des exploitants et des entrepreneurs de travaux forestiers. Des contacts pourraient être pris avec la MSA pour effectuer une formation auprès des ETF qui s'installent. L'un des axes du contrat de rivière pourrait être l'édition d'un guide de préconisations concrètes, pour limiter les impacts sur la qualité physico-chimique et chimique de l'eau.



Masse d'eau

FRFR200_2 Ruisseau de Lugagnac
 FRFR366 L'Olip de sa source au confluent de l'Aveyron
 FRFR369 La Briane de sa source au confluent de l'Aveyron
 FRFR373 L'Alzou de sa source au confluent de l'Aveyron
 FRFR374 La Maresque Montpourquiè
 FRFR377 La Serène de sanvensa de sa source au confluent de l'Aveyron
 FRFR199_1 Le Verlenque
 FRFR199_2 Le Merdans
 FRFR199_3 Ruisseau de Cuge
 FRFR200_1 Ruisseau du Mayroux
 FRFR200_4 Ruisseau de Laval
 FRFR200_5 Ruisseau Rieutord des Plallanges

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

Année	Action	Maitre d'Ouvrage	Coût estimatif (TTC)	Plan de financement prévisionnel								
				Agence de l'Eau (HT)		CRPF et/ou DRAAF (TTC)		Département (TTC)		SMBV2A (TTC)		
					50 %		25 %		... %		25 %	
2020												
2021	FORET-1	CRPF	3 000 €	x	1 250 €	x	875 €			x	875 €	

2022	FORET-2	CRPF	8 800 €	x	3 667	x	2 567 €		x	2 567 €
2023	FORET-3	CRPF	1 850 €	x	2 646 €	x	1 852 €		x	1 852 €
	FORET-3	SMBV2A	4 500 €							
	FORET-3	SMBV2A	Animation(10j)	x	Voir fiche action ANIM				x	
2024										
TOTAL			18 150 €	x	7 653 €	x	5 294 €		x	5 294 €
Commentaires		<p>Pour le diagnostic global des activités sylvicoles présentes au niveau des trois principales entités paysagères, ceci correspond à 6 journées de compilation de données pour le CRPF et 1,5 jour de restitution des résultats, soit 7.5 jours de travail d'ingénieur / technicien.</p> <p>Pour les 10 diagnostics environnementaux des pratiques de gestion forestière et d'exploitation à l'échelle de propriétés, ceci correspond à 3 journées de calage méthodologique et de sélection des propriétés, 10 jours de visites terrain, 7 jours de compte-rendu individuel et 2 jours de restitution des résultats, soit 22 jours de travail d'ingénieur / technicien.</p> <p>Pour la réunion de sensibilisation des propriétaires, ceci correspond à 2.5 journées de préparation (dont envoi des courriers), et 0.5 journée d'animation, soit 3 jours de travail de technicien / secrétaire et 250 € de frais postaux.</p> <p>Pour le guide technique, l'estimation financière correspond uniquement au coût d'édition et de diffusion d'1 guide à 500 exemplaires, représentant un investissement de 4 500 €. Le coût lié à la rédaction est porté directement par le personnel du SMBV2A (animation) en concertation avec le CRPF (1 jour de relecture).</p>								
Indicateur de suivi		Résultat de l'étude typologique, Nombre de diagnostics effectués, Nombre de guides diffusés								
Partenaires		AEAG, SMBV2A, CRPF, ONF, Gestionnaires, ETF, Exploitants, MSA, DDT, DREAL,								

PECHE	Volet : B1- Gestion des milieux aquatiques	B1 -3
	Enjeu : 3 - Protéger la ressource pour tous les usages	
	Opération : Aménager des sites d'halieutisme	
	Orientation(s) SDAGE : D23	
	Mesure(s) PDM UHR : MIA07	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Maitre d'ouvrage : Collectivités Animation : FDAAPPMA	
Année(s) de réalisation	2020 à 2024	
Actions pré requises	Néant	
Actions liées	Action D3 du contrat territorial, PPG	
Contexte	<p>La pêche bénéficie d'une image positive dans les loisirs de pleine nature. Elle peut être pratiquée seul ou en groupe, à tout âge et est facilement accessible pour des touristes en quête d'activités familiales. Elle peut aussi être un support de lien social dans certains cas pour des personnes ancrées dans le milieu rural.</p> <p>La FDAAPPMA 12 a réalisé en 2014 une étude départementale afin de mieux connaître les potentialités de développement du loisir pêche, en préalable à la mise en œuvre d'aménagements adaptés. L'enjeu du schéma de développement du loisir pêche du département est de concilier la préservation des milieux aquatiques, tout en développant l'activité pêche. Ceci ne peut se faire que par un accompagnement des pêcheurs, vers des nouvelles pratiques notamment dans les plans d'eau existants, sans négliger pour autant la pêche traditionnelle de la truite sauvage.</p>	
Description technique	<p>✓ <u>PECHE-1, réalisation d'aménagements environnementaux et halieutiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>PECHE-1.1, Amélioration des conditions de pêche en rivière et ruisseau de 1° catégorie</u> Les conditions de pêche sur la rivière Aveyron pourraient être améliorées par l'installation de passages pour les pêcheurs permettant de rendre la rivière accessible à un plus grand nombre. Cela éviterait également la dégradation de clôtures. Un programme pluriannuel pourrait être mis en œuvre en fonction des autres travaux en privilégiant les accès à partir des ponts existants. ○ <u>PECHE-1.2, Amélioration des conditions de pêche 2° catégorie.</u> Sur le même principe que le 1.1, l'accessibilité à la rivière doit être facilitée notamment à la périphérie des villes et villages en améliorant la circulation le long des berges. Il existe des sites prioritaires, à proximité des centres urbains ou des villages et sur les parcours de pêche existants : No kill de Laissac, parcours 3500 truites à Laissac, Gages, Agen, toute la traversée de Rodez, Aysens au pont Comenceau, Belcastel, Prévinquières, autour de Villefranche-de- Rouergue et Najac. ○ <u>PECHE-1.3, Création de parcours de pêche en rivière.</u> <i>Voir le détail des parcours en 2-1.</i> On privilégiera la création de parcours de pêche sur des sites de 2° catégorie pouvant accepter une pression de pêche importante, soit sur des poissons blancs soit sur des carnassiers bien implantés ou sur des poissons de déversement. La proximité des villes ou l'accessibilité des sites jouent un rôle prépondérant dans le choix des sites retenus. La réglementation pourra être adaptée sous réserve de détenir les droits de pêche sur les deux berges. Un site est en cours d'aménagement, l'Aveyron à Prévinquières. Tous les sites potentiels retenus sont sur la rivière Aveyron. Ils sont situés : <ul style="list-style-type: none"> • Chaussée de Gages. 	

- Layoule à Rodez
- Du moulin de la Gascarie au moulin de Bourran à Rodez
- Ayssens au pont de Comencau
- en amont de Villefranche de Rouergue
- dans la traversée de Villefranche de Rouergue
- entre Villefranche de Rouergue et Najac
- Najac

A l'approche des villes, ce sont des parcours famille qui seront préférés, tandis que des parcours passion seront choisis sur des sites plus naturels.

○ PECHE-1.4, Aménagements de plans d'eau existants et création de parcours de pêche.

Voir le détail des parcours en 2-1.

Les plans d'eau existants dégradent les masses d'eau de 1^o catégorie piscicole, mais compte-tenu des usages existants sur certains, il a été décidé de les mettre à profit pour développer le loisir pêche. Leur aménagement et la réglementation sont très importants pour leur mise en valeur. Ils peuvent également constituer des sites de déversements de truites en substitution à la rivière en particulier sur le haut Aveyron. Plusieurs sites ont déjà été aménagés ou sont en cours d'aménagement avec des labellisations pêche de niveau national :

- Parcours famille réalisé sur le Plan d'eau du Roudillou.(Roussenac)
- Parcours Passion réalisé sur le plan d'eau de Lagarrigue.(Roussenac)
- Parcours Passion en cours de réalisation sur l'eau close de la Cisba (Séverac d'Aveyron)

Plusieurs plans d'eau peuvent encore être valorisés et contribuer au développement de l'activité pêche et d'activités annexes, restauration, hébergements (il existe un label hébergement pêche)

- Lac de Lenne à Baraqueville.
- Plan d'eau de la Peyrade à Rignac.
- Plan d'eau d'Istournet à Sainte Radegonde.
- Lac de la Brienne à Luc La-Primaube (Planèze).
- Lac de Rieupeyrroux.
- Lac de Morlhon -le -Haut.
- Lac de Saubayre à La Fouillade.

✓ **PECHE-2, communication autour du potentiel halieutique et des aménagements ouverts au public**

○ PECHE-2-1, l'identification des parcours : une vitrine pour les pêcheurs.

L'identification des parcours est relativement récente dans l'offre de pêche en dehors des aspects de réglementation. Il existe 3 labels nationaux avec des spécificités :

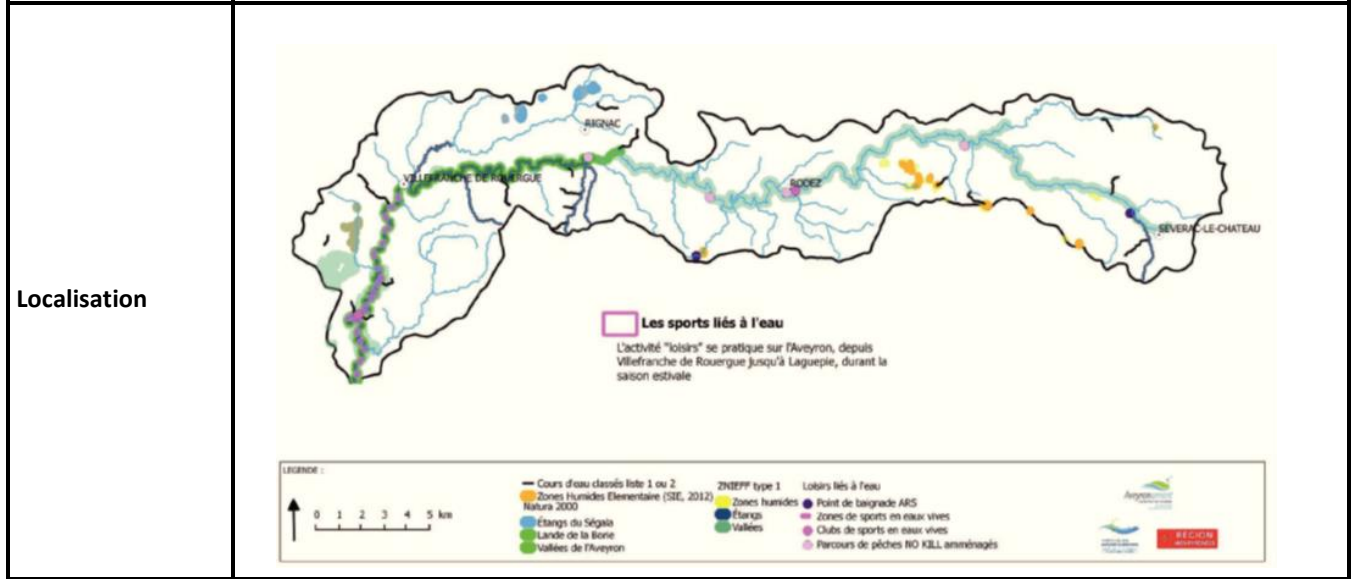
- Les parcours « Découverte » permettent aux débutants de découvrir et/ou de s'initier à la pêche dans les meilleures conditions d'accessibilité, de sécurité et de réussite des premières prises. Outil indispensable pour le réseau d'animation, ils doivent répondre aux exigences d'accueil d'un groupe (abri, sanitaires, sécurité...) et font l'objet d'une réglementation particulière (pêche à une canne, respect et remise à l'eau des prises).
- Les parcours « Famille » sont accessibles aux familles ou groupes désirant pratiquer une pêche détente « récréative » et de qualité.
- Les parcours « Passion » intéressent les pêcheurs confirmés par leur haute qualité piscicole et halieutique, par celle de leur gestion et de leur peuplement. Il pourra s'agir de parcours spécifiques : salmonidés, carpe, parcours de nuit par exemple...

La réglementation en vigueur peut aussi être une source de valorisation des parcours. L'exemple le plus connu est le no kill par espèce. Il en existe 5 sur le bassin de l'Aveyron. Il serait intéressant de créer 2 autres no kill sur la rivière Aveyron, un autour de Gaillac sur du poisson sauvage et un dans les gorges de l'Aveyron sur du poisson de déversement. Une extension du no kill de la Gascarie serait également bénéfique.

Les déversements de truites peuvent également être identifiés comme des parcours de valorisation. Il en existe 19 sur le bassin versant dont 12 sur la rivière Aveyron, 1 sur la Serre et 6 sur des plans d'eau (Cisba, Istournet, Brienne, Peyrade, Rieupeyroux et Morlhon).

- PECHE-2-2, communication autour du potentiel halieutique et des aménagements ouverts au public

La fédération de l'Aveyron édite une brochure chaque année qui concerne à la fois la réglementation en vigueur et les parcours de pêche. La Fédération de l'Aveyron transmettra annuellement au SMBV2A une mise à jour de la carte interactive du site internet aveyronamont.fr, via la gestion d'une base de données "Parcours pêche" (localisation des sites de pêche, équipements disponibles, peuplements piscicoles présents...)

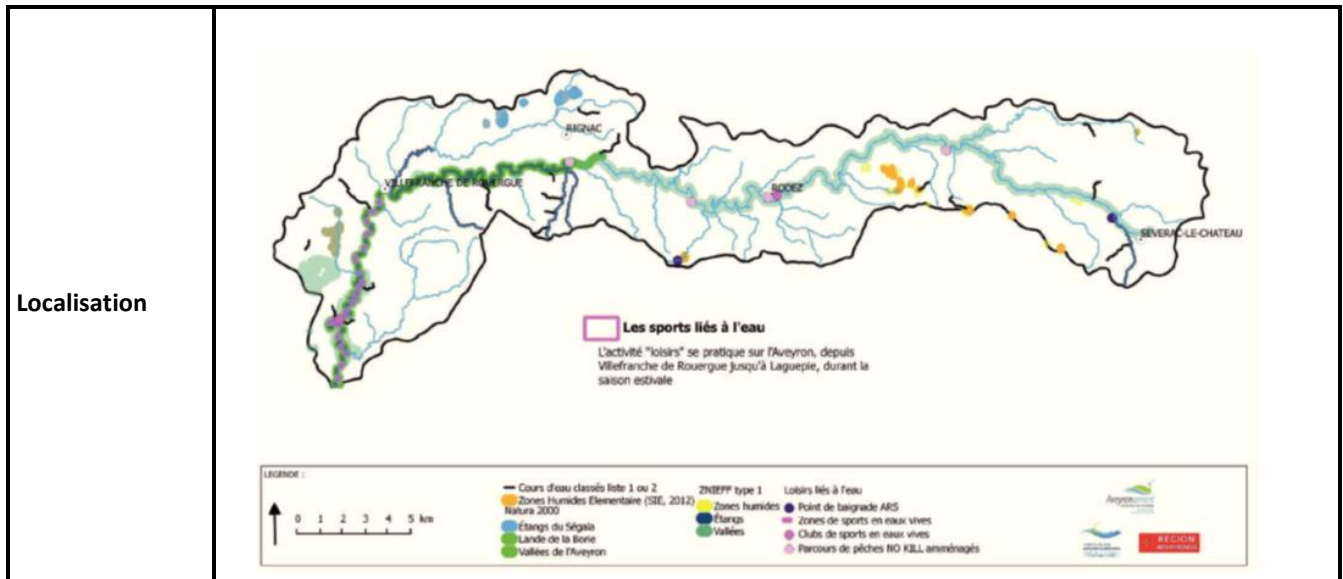


Masse d'eau Bassin versant

Estimation des coûts et financements (2020-2024)														
Année	Action	Localisation	Coût estimatif (TTC)	Plan de financement prévisionnel										
				Union Européenne (TTC)		Région Occitanie (TTC)		Conseil Départemental Aveyron (TTC)		FDDAAPP MA ou HAV ou AAPPMMA (TTC)		Collectivité (TTC)		
					40 %		15 %		15 %		10 %		20 %	
2020	PECHE1-1		Animation											
	PECHE1-2		Animation											
	PECHE1-3	Prévinquières	59 125 €	x	35 474 €	x	5 913 €	x	4 612 €	x	1 301 €	x	2 556 €	
	PECHE1-4	Lac de la Cisba	57 645 €	x	17 293 €	x	11 529 €	x	11 529 €			x	17 294 €	
	PECHE1-4	La Peyrade	5 000 €									x	5 000 €	
2021	PECHE1-1		Animation											
	PECHE1-2		Animation											

	PECHE1-4	Lac de Lenne	40 000 €	x	16 000 €	x	6 000 €	x	6 000 €	x		x	12 000 €
	PECHE1-4	Lac de la Brienne	10 000 €	x	4 000 €	x	1 500 €	x	1 500 €	x		x	3 000 €
	PECHE1-4	Istournet	15 000 €	x	6 000 €	x	2 250 €	x	2 250 €	x		x	4 500 €
2022	PECHE1-1		Animation										
	PECHE1-2		Animation										
	PECHE1-3	L'Aveyron entre Villefranche et Najac	5 000 €	x	2 000 €	x	750 €	x	750 €			x	1 500 €
	PECHE1-3	L'Aveyron à Villefranche-de-Rouergue	14 343 €	x	5 737 €	x	2 152 €	x	2 152 €			x	4 302 €
	PECHE1-4	Morlhon	70 000 €	x	28 000 €	x	10 500 €	x	10 500 €			x	21 000 €
	PECHE1-4	Saubayre	39 110 €	x	15 644 €	x	5 867 €	x	5 867 €			x	11 732 €
2023	PECHE1-1		Animation										
	PECHE1-2		Animation										
	PECHE1-3	L'Aveyron à la Gascarie	20 000 €	x	8 000 €	x	3 000 €	x	3 000 €			x	6 000 €
	PECHE1-3	L'Aveyron à Layoule	25 000 €	x	10 000 €	x	3 750 €	x	3 750 €			x	7 500 €
	PECHE1-3	L'Aveyron à Ayssens	5 000 €	x	2 000 €	x	750 €	x	750 €			x	1 500 €
2024	PECHE1-1		Animation										
	PECHE1-2		Animation										
	PECHE1-3	L'Aveyron à Gages	8 000 €	x	3 200 €	x	1 200 €	x	1 200 €			x	2 400 €
TOTAL			373 223 €	x	136 055€	x	55 161€	x	53 860€	x	1301€	x	126 846€
Commentaires	Ces actions identifiées dans le cadre schéma de développement du loisir pêche doivent faire l'objet d'une pré-validation avant réalisation par la collectivité maître d'ouvrage (commune ou EPCI-FP).												
Indicateur de suivi	Réalisation des aménagements, Carte interactive des parcours du bassin versant												
Partenaires	Europe, Région, FDAPPMA, Département, Collectivités, Comité Départemental du Tourisme, SMBV2A, ...												

LOISIRS	Volet : B1- Gestion des milieux aquatiques	B1 -3
	Enjeu : 3 - Protéger la ressource pour tous les usages	
	Opération : Sensibiliser les structures sports d'eaux vives aux enjeux locaux	
	Orientation(s) SDAGE : B32	
	Mesure(s) PDM UHR : GOUV01	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Animation : LPO (animateur Natura 2000), SMBV2A	
Année(s) de réalisation	2020 à 2024	
Actions pré requises	Néant	
Actions liées	Natura 2000 vallée de l'Aveyron (la partie aval du territoire)	
Contexte	<p>L'activité canoë « loisirs » se pratique sur l'Aveyron depuis Villefranche de Rouergue jusqu'à Laguépie, durant la saison estivale. La pratique « club », qui accueille des sportifs avertis, se déroule en condition de moyennes à hautes eaux sur l'ensemble du bassin versant (l'Aveyron à Rodez, l'Alzou en crue ...). Des investissements importants ont été réalisés ces dernières années en termes de sécurisation et d'équipement de parcours de navigation : aménagement de passes à canoës sur les seuils, réalisation de bassins de slalom, mise en œuvre d'une signalétique, et édition de topoguides.</p> <p>La pratique du canoë est souvent arrêtée en période d'étiage. Sur la basse vallée de l'Aveyron, des aménagements de diversification des écoulements ont été réalisés en 2017 en vue de recentrer la lame d'eau sur certains secteurs et faciliter la pratique en condition d'étiage. Il serait intéressant de conforter ces installations et de réfléchir à des équipements, sur certains seuils, conciliant pratique du canoë et débit d'étiage.</p> <p>Pour les autres loisirs aquatiques la pression liée n'est qu'approximativement mesurable actuellement. La sur-fréquentation peut perturber les espèces faunistiques liées aux milieux aquatiques et dégrader les milieux naturels par la concentration de sources de nuisances (sonores, piétinements, déchets, etc.).</p>	
Description technique	<p>✓ <u>LOISIRS-1, associer les sports d'eaux vives aux programmes de restauration des milieux aquatiques, dont continuité</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : le canoë kayak est une activité économique majeure de la basse vallée Aveyron amont. L'enjeu est d'associer leurs représentants en amont des opérations d'envergure de restauration des milieux aquatiques, afin d'intégrer, dans le respect du cadre réglementaire, leurs contraintes de gestion et de favoriser, si possible, les aménagements permettant de préserver la pratique du canoë kayak (diversification des écoulements, création de cheminements sécurisés, adaptation de la signalétique, aires d'embarquement, ...). La question de la mise en place d'activités de substitutions en cas de débits d'étiage pourra aussi être étudiée.</p> <p>✓ <u>LOISIRS-2, sensibiliser les professionnels et usagers du tourisme aux bonnes pratiques</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : l'activité des professionnels, axée sur des pratiques ludiques liées à l'eau dépend fortement de la qualité et de la richesse des milieux aquatiques. Divers outils pourront être développés afin de sensibiliser tant les professionnels que la population touristique à la préservation des milieux aquatiques : formation à destination des professionnels, charte de bonnes pratiques, journée de nettoyage des berges, posters et dépliants en libre-service dans les offices de tourisme, ...Des outils sont en cours d'édition dans le cadre de « NATURA 200 vallée de l'Aveyron ».</p>	



Masse d'eau

FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre
 FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane
 FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou
 FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur


Estimation des coûts et financements (2020-2024)

Année	Action	Maitres d'ouvrages	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel									
				Union Européenne		Région Occitanie		Conseil Départemental Aveyron		AEAG		SMBV2A	
					... %		... %		... %		... %		...
2020	LOISIRS-1	SMBV2A	Animation (10j)							x	Voir fiches ANIM	x	
	LOISIRS-2	SMBV2A	Animation (5j)							x	Voir fiches ANIM	x	
	LOISIRS-2	LPO (animateur NATURA 2000)	2 000 €	x	2 000 €								
2021	LOISIRS-1	SMBV2A	Animation (5j)							x	Voir fiches ANIM	x	
	LOISIRS-2	SMBV2A	Animation (5j)							x	Voir fiches ANIM	x	
2022	LOISIRS-1	SMBV2A	Animation (5j)							x	Voir fiches ANIM	x	
	LOISIRS-2	SMBV2A	Animation (5j)							x	Voir fiches ANIM	x	
2023	LOISIRS-1	SMBV2A	Animation (5j)							x	Voir fiches ANIM	x	
	LOISIRS-2	SMBV2A	Animation (5j)							x	Voir fiches ANIM	x	

2024	LOISIRS-1	SMBV2A	Animation (5j)							x	Voir fiches ANIM	x	
	LOISIRS-2	SMBV2A	Animation (5j)							x	Voir fiches ANIM	x	
TOTAL			2 000 €	x	2 000€								
Commentaires		LOISIRS-1 : Associer les sports d'eaux vives aux programmes de restauration des milieux aquatiques, dont continuité : ceci fait partie des missions du SMBV2A (ANIM-1 et ANIM-3) LOISIRS-2 : Sensibiliser les professionnels du tourisme aux bonnes pratiques. Dans le cadre de sa mission d'animateur NATURA 2000 la LPO édite divers outils de sensibilisation communication.											
Indicateur de suivi		Nombre de journées de nettoyage, nombre de lettres d'information, nombre d'équipements installés améliorant le débit d'étiage...											
Partenaires		Europe, Région, FDAPPMA, Association de sports d'eaux vives, Département, Collectivités, Comité Départemental du Tourisme, ARS, Agence Française de la Biodiversité, SMBV2A, ...											

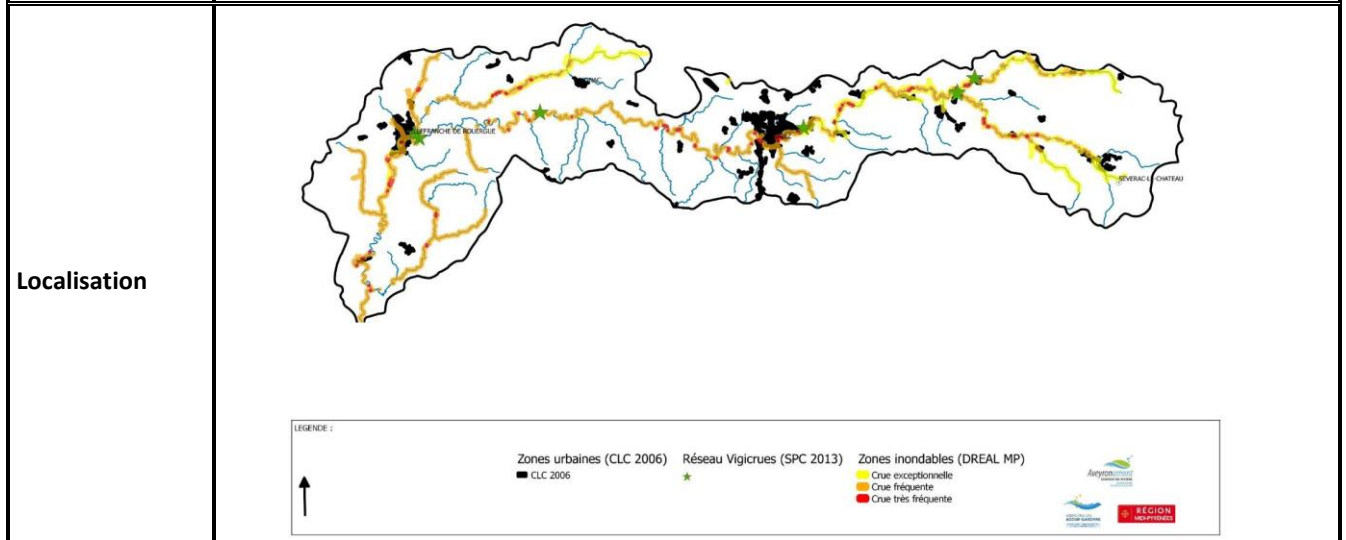
B2 –

Prévention des inondations

PAPli	Volet : B2 – Prévention des inondations		B2 - 4
	Enjeu : 4 - Animer une gestion à l'échelle du bassin versant		
	Opération : Engager une réflexion sur la mise en œuvre d'un programme spécifique inondation		
	Orientation(s) SDAGE : D48, D50, D51		
	Mesure(s) PDM UHR : GOUV01, GOUV02, GOUV03		
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Études : SMBV2A, DDT Animation : SMBV2A	
Année(s) de réalisation		2020 à 2024	
Actions pré requises			
Actions liées			
Contexte		<p>À sa source, l'Aveyron s'écoule dans une large vallée entre le causse de Séverac et les contreforts du Lévézou. À l'aval de Rodez l'Aveyron est encaissé dans une profonde vallée. Des zones élargies où les terrasses alluviales sont utilisées en prairie alternent avec des zones où les versants sont abrupts et boisés.</p> <p>Dans le bassin versant Aveyron amont résident 100 000 habitants (soit 40% de la population du département), les principaux établissements industriels du département y sont implantés... Et 52 communes du bassin versant, soit 55%, ont été concernées par a minima un classement en catastrophe naturelle « inondations et coulées de boues » sur la période 1982 à 2013.</p> <p>Trois PPRI, plan de prévention des risques d'inondations, se succèdent sur l'axe Aveyron depuis la confluence entre l'Aveyron et la Serre (commune de Laissac) jusqu'à la confluence avec le Viaur (commune de Laguépie). Ils concernent aussi certains affluents très réactifs, présentant un enjeu inondation : le Lugagnac pour la ville de Bertholène, Le Notre Dame et l'Algouse pour la ville de Villefranche de Rouergue, l'Auterne pour les villes de Rodez et Onet-le-Château. À titre indicatif les 3 communes les plus exposées au risque d'inondation ont une population totale de 26 000 habitants.</p>	
Description technique		<p> ✓ <u>PAPli-1, Réaliser un premier état des lieux afin d'étudier l'opportunité de lancer un PAPI d'intention.</u></p> <p><u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : au cours de l'année 2022/2023, le syndicat réalisera une première synthèse formalisée des données existantes sur l'aléa inondation, sur les enjeux à protéger, sur les tendances climatiques ainsi que sur les tenants et les aboutissants de la procédure PAPI d'intention. Ce premier état des lieux succinct basé sur des données existantes devra mettre en évidence les données manquantes pour bien appréhender la gestion des inondations sur le bassin de l'Aveyron amont, les objectifs à poursuivre, interroger les enjeux économiques et le niveau d'implication des élus et des différents acteurs sur le sujet des inondations, sans oublier de regarder les moyens nécessaires au syndicat pour porter un PAPI d'intention (ex : temps d'animation nécessaire). En fonction de tous ces éléments à partager, l'engagement ou non dans une démarche PAPI d'intention sera acté par le syndicat en 2023.</p> <p>✓ <u>PAPli-2, Apporter une assistance technique « au fil de l'eau » auprès des communes et intercommunalités affectées par des phénomènes d'inondation</u></p> <p><u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : régulièrement, le bassin versant Aveyron amont est touché par des épisodes de crues (phénomènes cévenols notamment) affectant des enjeux. Dans ce contexte, il est important que les techniciens du SMBV2A puissent :</p>	

- A court-terme (post-crue) : apporter rapidement une expertise permettant d'identifier et proposer des actions à mettre en œuvre dans une logique de compatibilité entre atténuation des risques et préservation des milieux aquatiques.
- A moyen-terme (dans les mois et années suivant les évènements) : aider les collectivités (communes, communautés de commune) à définir une stratégie locale de prévention des inondations (ex : Bertholène)

✓ **PAPli-3, Porter certaines études et travaux « inondation » relevant de la compétence GEMAPI**
Ce qu'il est prévu de réaliser : dans le cadre de la remobilisation du COPIL Algouse (faisant suite aux crues de 2018), le SMBV2A assure l'animation de la dévolution des actions du SPI (schéma de prévention des inondations) validé en 2008, et pour lequel plusieurs actions restent à mettre en œuvre. Ces actions visent la réalisation d'études complémentaires (2019-2020) qui pourront être suivies de travaux (à partir de 2020-2021). D'autre part en lien avec l'action PAPli-2 après définition d'une vision locale de prévention des inondations à Bertholène des travaux pourraient être engagées à partir de 2020-2021, hors PAPI.



Masse d'eau prioritaires

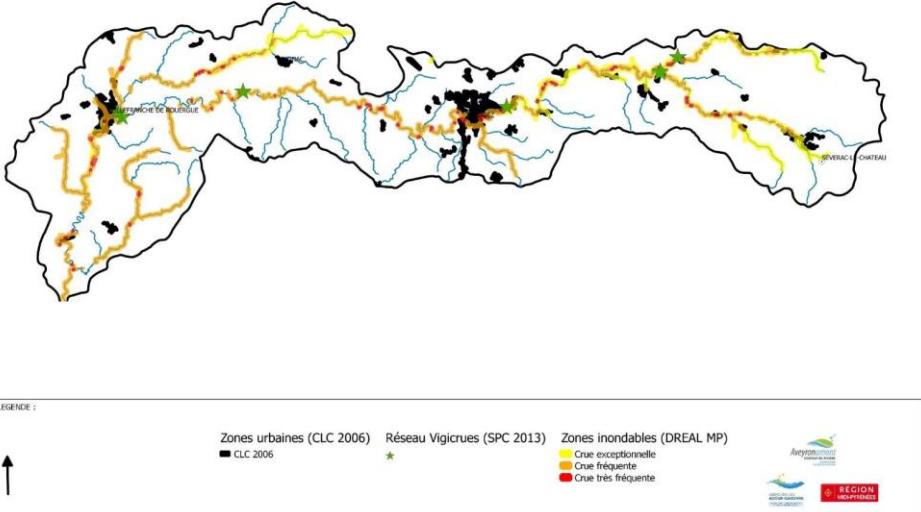
FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre
 FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane
 FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou
 FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur
 FRFR201_4 L'Auterne
 FRFR202_2 Ruisseau de Notre Dame
 FRFR199_2 Le Merdans
 FRFR373_4 L'Argous (Algouse)
 FRFR200_2 Ruisseau de Lugagnac
 FRFR364 La Serre de sa source au confluent de l'Aveyron

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif (TTC)	Plan de financement prévisionnel									
				AEAG (HT)		Région Occitanie (TTC)		Collectivités (TTC)		SMBV2A (TTC)		Conseil Départemental (TTC)	
						x	20 %	x	80 %	x	50 à 80%	x	10 %
						x	20 %	x	80 %	x	50 à 80%	x	10 %

2020	PAPli-2	SMBV2A	Animation (5j)	x	Voir fiches ANIM				x				
	PAPli-3	SMBV2A	80 000 €			x	16 000 €		x	56 000 €	x	8 000 €	
2021	PAPli-1	SMBV2A	Animation (5j)	x	Voir fiches ANIM				x				
	PAPli-2	SMBV2A	Animation (5j)		Voir fiches ANIM				x				
	PAPli-3	SMBV2A	1 000 000 €			x	200 000 €	x	400 000€	x	400 000€		
2022	PAPli-1	SMBV2A	30 000 €	x	15 000 €				x	15 000 €			
	PAPli-1	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiches ANIM				x				
	PAPli-2	SMBV2A	Animation (5j)	x	Voir fiches ANIM				x				
	PAPli-3	SMBV2A	1 000 000 €			x	200 000 €	x	400 000€	x	400 000€		
2023	PAPli-1	SMBV2A	Animation (30j)	x	Voir fiches ANIM				x				
	PAPli-2	SMBV2A	Animation (5j)	x	Voir fiches ANIM				x				
2024	PAPli-2	SMBV2A	Animation (5j)	x	Voir fiches ANIM				x				
TOTAL			2 110 000 €	x	15 000 €	x	416 000 €		800 000 €	x	871 000 €	x	8 000 €
Commentaires		<p>PAPli-1 : le coût estimatif d'indemnisation d'un apprenti niveau BAC+5 sur année scolaire (y compris les frais de déplacement) est d'environ 30 000 €.</p> <p>PAPli-3 : les montants financiers de cette action sont donnés à titre indicatifs.</p>											
Indicateur de suivi		Dépôt du dossier de PAPI d'intention, rapports d'études											
Partenaires		AEAG, Région, DDT (service inondation), DREAL, SMBV2A,											

INON	Volet : B2 – Prévention des inondations
	Enjeu : 4 - Animer une gestion à l'échelle du bassin versant
	Opération : Accompagner la mise en place d'une culture du risque inondation
	Orientation(s) SDAGE :
	Mesure(s) PDM UHR :
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Animation : SMBV2A Maitre d'ouvrage : DDT, Collectivités, SMBV2A
Année(s) de réalisation	2020 à 2024
Actions pré requises	
Actions liées	
Contexte	<p>Dans le bassin versant on note l'existence de 3 PPRI (plan de prévention des risques d'inondations) 1 PPRI est approuvé, 1 PPRI est prescrit et 1 PPRI est en cours d'élaboration. A moyen terme, tout l'axe Aveyron et les quelques affluents en zones urbanisées, depuis la commune de Severac l'Eglise, sera couvert par un PPRI. Toutes les communes identifiées, à l'exception d'une non renseigné, possèdent un DICRIM et un PCS. Suite aux élections municipales et aux changements de personnels, ces documents doivent être actualisés. On note que l'information vis-à-vis des risques inondations à la population est parfois peu opérationnelle.</p> <p>Dans le bassin versant Aveyron amont résident 100 000 habitants (soit 40% de la population du département), les principaux établissements industriels du département y sont implantés... Et 52 communes du bassin versant, soit 55%, ont été concernées par a minima un classement en catastrophe naturelle « inondations et coulées de boues » sur la période 1982 à 2013.</p>
Description technique	<p>✓ <u>INON-1, Accompagner l'élaboration des PPRI</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : suivre l'élaboration des PPRI Haute Vallée et Moyenne vallée de l'Aveyron, être associé à tous les projets de PPRI émergent sur le bassin versant Aveyron Amont, être associé à la une mise en cohérence des PPRI sur le périmètre Aveyron amont (responsabilité de l'Etat).</p> <p>✓ <u>INON-2, Accompagner l'élaboration des PCS</u> <u>Ce qui a déjà été réalisé</u> : les communes du bassin versant ont toutes réalisé en 2012 (SIAV2A) leurs PCS. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : accompagner l'actualisation des PCS suite aux élections municipales de 2020. Une attention particulière sera apportée dans les zones à fort enjeu (hébergement saisonnier en bord de cours d'eau et zones où la mise en sécurité rapide des personnes est difficile). Un affichage spécifique des risques et de la conduite à tenir en cas de montée des eaux pourrait être systématiquement entrepris dans les zones à enjeux.</p> <p>✓ <u>INON-3, Matérialisation des repères de crues</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : témoins historiques de grandes crues passées, les repères de crues sont des marques destinées à faire vivre la mémoire des inondations. Ils matérialisent le souvenir de ces événements importants que le temps peut parfois effacer. Une mauvaise connaissance du phénomène d'inondation conduit souvent soit à minimiser le risque en oubliant les événements passés, soit à mystifier une crue ancienne, qui a laissé des souvenirs terribles, car aucune donnée, source ou référence n'ont permis de la relativiser. Les repères de crues peuvent matérialiser les hautes eaux de l'Aveyron, mais aussi d'affluents susceptibles de débordements en milieu habité ou fréquenté. Aussi</p>

	<p>nous souhaiterions proposer aux communes concernées de cartographier et de poser des repères de crues avec un graphisme uniforme à l'échelle du bassin versant Aveyron amont. Les phases de cette opération sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recensement des informations sur les crues passées - Détermination des sites intéressants de pose des repères de crues en coordination avec un COPIL - Signature de conventions bi ou tripartites (propriétaires et/ou communes) - Nivellement et géo référencement des sites - Fabrication des repères de crues - Pose des repères de crues - Edition de fiches d'identification de chaque repère de crue posé - Diffusion des informations, communication <p>✓ INON-4, Communication sensibilisation sur le risque d'inondation</p> <p><u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : développer des outils de communication à destination des élus et du grand public sur la thématique de l'aléa et du risque d'inondation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les collectivités dans la gestion de l'alerte : communiquer sur les outils d'alerte portés par les services de l'état et à destination des maires (APIC, Vigicrue Flash, ...), créer du lien entre des élus ressources, faciliter le dialogue entre les services de l'état et les collectivités locales, ... - Organiser des échanges d'expérience entre les communes et EPCI-FP du bassin versant après une inondation marquante. Ce partage permettra un échange sur la gestion de crise et recenserait les problèmes afin de réaliser des fiches de retour d'expérience diffusées à l'échelle du bassin versant. - Expliquer le risque inondation (mécanisme, aléa et enjeux), les aménagements réalisés (actions engagées et leurs limites) et la gestion de crises (associée à différents niveaux d'hauteur d'eau). Dans un objectif de toucher un large public les nouveaux outils de communication généralistes seront diffusés via internet et les réseaux sociaux, et des outils de communication adaptés aux spécificités locales seront diffusés via les communes.
<p>Localisation</p>	
<p>Masse d'eau prioritaire</p>	<p>FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur FRFR364 La Serre de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR202_2 Ruisseau de Notre Dame FRFR201_4 L'Auterne FRFR199_2 Le Merdans FRFR373_4 L'Argouse (Algouse) FRFR200_2 Ruisseau de Lugagnac</p>

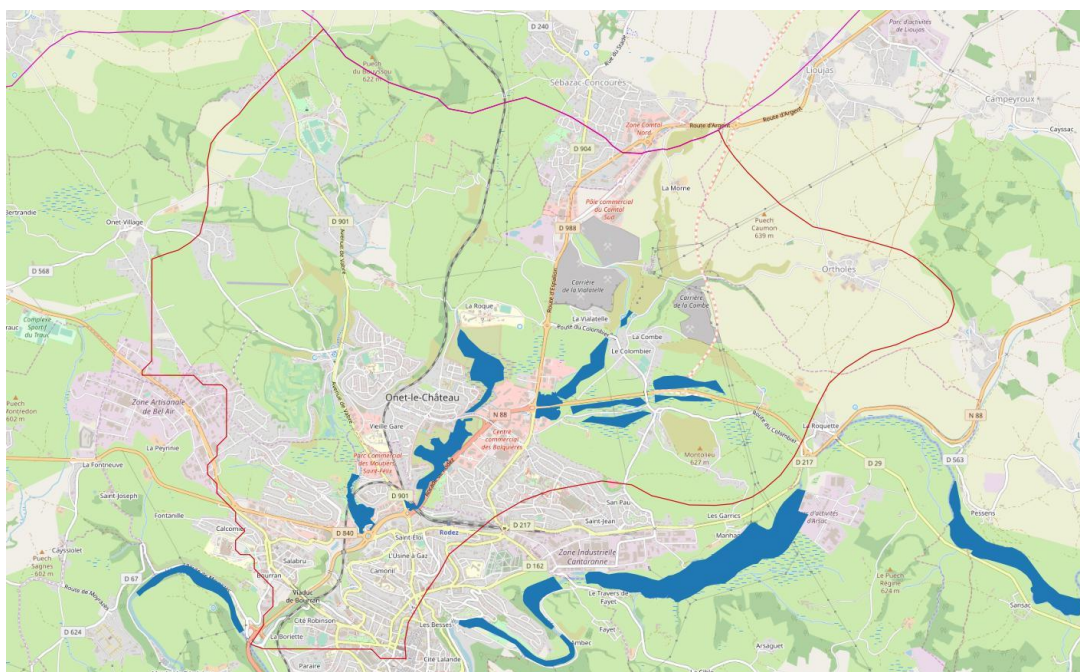
FRFR364 La Serre de sa source au confluent de l'Aveyron															
Estimation des coûts et financements (2020-2024)															
Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif (TTC)	Plan de financement prévisionnel											
				AEAG (HT)		Région Occitanie (TTC)		DDT (TTC)		SMBV2A (TTC)		Collectivités (TTC)			
2020	INON-1	SMBV2A	Animation (10j)									x			
	INON-2	SMBV2A	3000 €+ Animation (10j)									x	3 000 €		
	INON-3	SMBV2A	3000 €+ Animation (10j)			x	600 €					x	2 400 €		
2021	INON-1	SMBV2A	Animation (10j)									x			
	INON-4	SMBV2A	Animation (10j)									x			
2022															
2023	INON-4	SMBV2A	Animation (10j)									x			
2024															
TOTAL			6 000 €			x	600 €					x	5 400 €		
Commentaires		<p>INON-2 : Le coût de l'action correspond à du temps de compilation de la donnée par l'animateur du contrat de rivière en appui du recrutement d'un stagiaire</p> <p>INON-3 : En fonction du résultat attendu, le coût d'un repère de crue est estimé entre 300 et 800 € soit un coût estimatif de 3 000 €.</p>													
Indicateur de suivi		Nombre de PPRI validés et/ou actualisés, Nombre de PCS validés et/ou actualisés, Nombre de repères de crues installés, outils de communication.													
Partenaires		AEAG, Région, DDT (service inondation), SMBV2A, Conseil Départemental, Collectivités, SMBV2A, ...													

ZEC	<u>Volet</u> : B2 – Prévention des inondations	B2 - 4
	<u>Enjeu</u> : 4 - Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	
	<u>Opération : Animer une démarche de préservation et de mise en valeur des champs d'expansion de crues de l'Auterne</u>	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : D48	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : MIA14	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Animation : SMBV2A Travaux : SMBV2A (PPG), Onet le Château	
Année(s) de réalisation	2020 à 2024	
Actions pré requises	PPG MVA	
Actions liées		
Contexte	<p>L'Auterne est un petit affluent rive gauche de l'Aveyron dont le bassin (31 km²) se situe en grande partie sur la zone urbaine de Rodez Agglomération. Il se caractérise par un réseau très dense de ruisseaux dont l'écoulement pâtit d'une faible déclivité. Cette topologie, associée à l'imperméabilisation des sols, pose le problème de risques d'inondations. Par ailleurs, cet affluent conserve encore quelques belles zones vierges de prairies humides.</p> <p>L'objectif de l'opération est de profiter des opportunités d'aménagements du territoire dans les années à venir (ex doublement de la RN 88) pour préserver ces zones humides et utiliser les champs d'expansion des crues de la rivière l'Auterne.</p> <p>D'ores et déjà, dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence de l'eau et de la région Occitanie " valorisons et restaurons les zones inondables » lancé en 2017, la Commune d'Onet le Château, accompagnée techniquement du SMBV2A, a mené un programme de restauration et de préservation d'une zone humide d'une 15 aine d'hectares qui sert de zone d'expansion de crue de l'Auterne. : acquisitions foncières, installations de clôtures, de points d'abreuvement, de pontons et de panneaux d'information, gestion de la ripisylve en bord d'Auterne, travaux de réhausse du lit mineur... Un partenariat intéressant a également été créé avec le Lycée agricole de la Roque, proche du site, qui peut ainsi gérer les terrains par du pastoralisme et utiliser ce site en support pédagogique.</p> <p>Cette action va servir de modèle pour développer d'autres projets sur le bassin versant de l'Auterne.</p>	
Description technique	<p>✓ <u>APPZEC-1, Veille et acquisitions foncières</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : Afin d'assurer une gestion durable de ces champs d'expansion de crues, la maîtrise foncière s'avère primordiale. L'acquisition, par une collectivité, assurera des aménagements et un entretien du site pérennes et cohérents. Des acquisitions foncières complémentaires sont envisagées sur le bassin versant de l'Auterne (superficie non déterminée à ce jour). Elles pourraient porter sur 2 zones, en plus de "Nostre Seigne" : vers le Colombier/St Mayme et vers Fontanges.</p> <p>✓ <u>APPZEC-2, Définition des plans de gestion</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : Chaque acquisition de zones humides doit faire l'objet d'un plan de gestion, qui sera établi par la Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides de l'Aveyron (CATZH). Compte tenu de la proximité du Lycée agricole de La Roque sur le bassin de l'Auterne et de son expérience sur "Nostre Seigne", la gestion de ces nouvelles zones pourrait leur être confiées.</p> <p>✓ <u>APPZEC-3, Études préalables et travaux de restauration de l'Auterne et de ses zones d'expansions de crues</u> En fonction des ZEC qui seront acquises, des travaux spécifiques pourront être envisagés afin de favoriser les débordements et la gestion de la zone humide : diversification des écoulements dans le lit mineur afin</p>	

de limiter son incision et sa déconnexion avec les nappes d'accompagnements, reprofilage des berges, enlèvement d'éventuels remblais, gestion ponctuelle de la végétation non adaptée (peupleraie) et replantation d'arbres appropriés avec le biotope, neutralisation des fossés drainants ; etc. ...
 Très souvent, les riverains ont des difficultés à intégrer les effets bénéfiques de ces aménagements sont convaincus de leur impact négatif sur l'élévation des hauteurs d'eau lors des crues. De ce fait, ponctuellement, des études hydrauliques pourront être réalisées pour quantifier l'impact des travaux prévus sur le débit de plein bord (débit structurant) ainsi que sur les niveaux de crues de références décennale (Q 10), triennale (Q30) et centennale (Q 100).

✓ **APPZEC-4, Animation et sensibilisation avec le Lycée agricole La Roque sur Notre Seigne**
Ce qu'il est prévu de réaliser : la gestion par agropastoralisme des zones d'expansion de crues est confiée à l'Agri Campus La Roque, selon les prescriptions de la CATZH. En complément, des projets pédagogiques pourraient être mis en place afin de tester les pratiques agricoles innovantes sur Notre Seigne, et dans l'avenir sur d'autres sites. Ces éléments de référence seront ensuite valorisés auprès des agriculteurs du bassin versant : articles dans la presse spécialisée, journées techniques, publication sur internet, ...

Localisation



Masse d'eau prioritaire

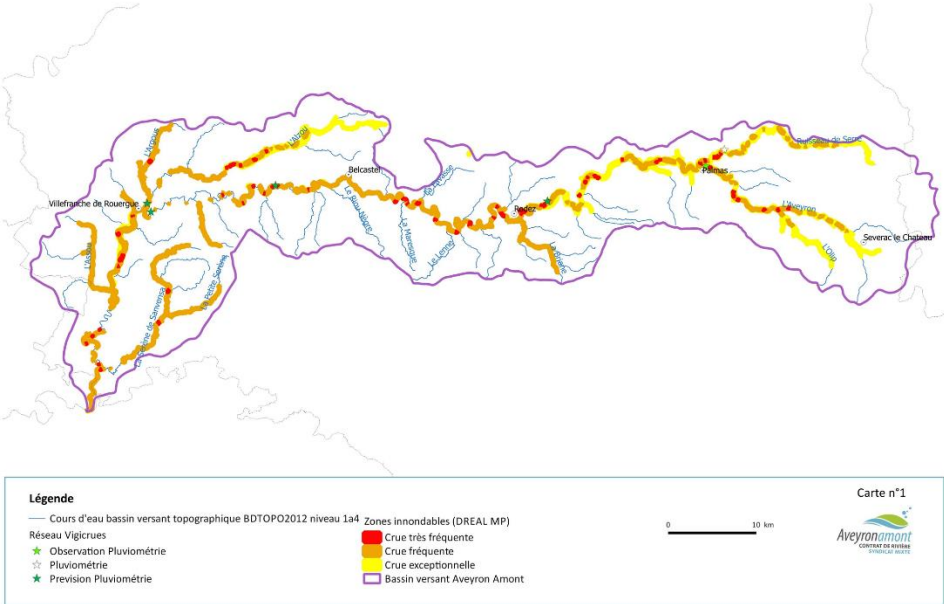
FRFR201_4 L'Auterne

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif (TTC)	Plan de financement prévisionnel									
				AEAG (HT)		Collectivités (TTC)		Région et Département (TTC)		SMBV2A (TTC)		Lycée Agricole (TTC)	
					50%		20%		10 à 30 %		20%	x	20%
2020	APPZEC-4	La Roque	2 000 €	x	833 €					x	767 €	x	400 €
2021	APPZEC-4	La Roque	2 000 €	x	833 €					x	767 €	x	400 €

2022	APPZEC-1	Collectivité	<i>À définir et valider lors de l'avenant</i>										
	APPZEC-2	CATZH											
	APPZEC-3	SMBV2A											
	APPZEC-4	La Roque	2 000 €	x	833 €					x	767 €	x	400 €
2023	APPZEC-3	SMBV2A	<i>À définir et valider lors de l'avenant</i>										
	APPZEC-4	La Roque	2 000 €	x	833 €					x	767 €	x	400 €
2024	APPZEC-3	SMBV2A	<i>À définir et valider lors de l'avenant</i>										
	APPZEC-4	La Roque	2 000 €	x	833 €					x	767 €	x	400 €
TOTAL			10 000 €	x	4 167 €					x	3 883 €	x	2 000 €
Commentaires		<p>APPZEC-1 : coût non estimé à ce jour</p> <p>APPZEC-2 : coût de l'élaboration des plans de gestion des nouvelles ZEC non estimé à ce jour</p> <p>APPZEC-3 : coût des études et restauration des nouvelles ZEC non estimé</p> <p>APPZEC-4 : 2 000 € sont prévus annuellement pour mettre en œuvre des projets pédagogiques sur le pâturage en zone humide et la diffusion des références obtenues, sur Nostre seigne en 2020-2021 et éventuellement sur d'autres sites à partir de 2022</p>											
Indicateur de suivi		Bilan de l'appel à projet, surfaces acquises et gérées, rapport d'activités du technicien rivière MVA											
Partenaires		AEAG, Conseil Départemental (service ENS), DDT (service inondation), Onet le Château, SMBV2A											

EMBACLES	<u>Volet</u> : B2 – Prévention des inondations	B2 - 4
	<u>Enjeu</u> : 4 - Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	
	Opération : Traiter les embâcles à l'échelle du bassin versant	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : D16 - D19	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : MIA02	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Animation : SMBV2A Travaux : propriétaires des ponts, SMBV2A	
Année(s) de réalisation	2020 à 2024	
Actions pré requises	PPG	
Actions liées	PPG HVA A1 et A2, MVA 1 et 10 et 11, BVA GEST5	
Contexte	<p>L'état des lieux/diagnostic a permis de recenser les linéaires de berges occupés par des peupliers de cultures, en majorité matures. Ces espèces en bordure des cours d'eau ne sont pas les plus adaptées pour constituer une ripisylve de qualité : absence de strate arbustive, faible maintien des berges par les racines, absence de diversité d'espèces, instabilité face aux intempéries...</p> <p>Sur ce dernier point, la tempête de 2013 a montré les problématiques liées à ces espèces : interventions d'urgence pour enlever les arbres couchés et les embâcles. Les événements climatiques, ou accidentels, peuvent avoir un impact direct sur le cours d'eau : vents violents faisant chuter les arbres dans le lit, crues importantes entraînant l'arrachage de la ripisylve et la déstabilisation des berges, incendie... Ces désordres seront traités dans le cadre de l'entretien du lit et de la ripisylve. Les événements étant aléatoires, l'action a pour objectif de prévoir la possibilité d'intervenir selon les besoins.</p> <p>Attention : cette fiche opération correspond à un zoom sur des actions du PPG. Les actions ci-dessous sont déjà incluses dans la fiche opération B1- 1 "Mettre en place les programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques"</p>	
Description technique	<p><u>Ce qui a été fait</u> : la restauration et l'entretien de la ripisylve des cours d'eau est l'action "historique" du syndicat (enlèvement des embâcles en zone à enjeux, traitement de la ripisylve par recépage ou autres techniques, désencombrement de buses, sensibilisation des riverains, ...). Ces interventions participent au maintien, à la reconquête du bon état des milieux et à la prévention des inondations. Outre ces interventions, cette action est souvent la porte d'entrée indispensable pour réaliser des actions plus conséquentes telles que de la renaturation.</p> <p>✓ <u>EMBACLES -1, Restaurer et entretenir la végétation, prioritairement en amont des zones à enjeux</u></p> <p><u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : la priorité pour la gestion et la restauration de la végétation est donnée au traitement des peupliers de culture sur l'axe Aveyron en amont des zones à enjeux : villes et/ou ponts. En cas de coupe sur un linéaire de berges important, une attention particulière sera portée à la capacité du cours d'eau à tamponner en période estivale l'absence temporaire d'ombrage continu. Ces interventions sont programmées dans le cadre des Programmes Pluriannuels de Gestion des Milieux Aquatiques (voir MAPPG).</p> <p>✓ <u>EMBACLES -2, Suivre et traiter les embâcles post-crues à l'échelle du bassin versant</u></p>	

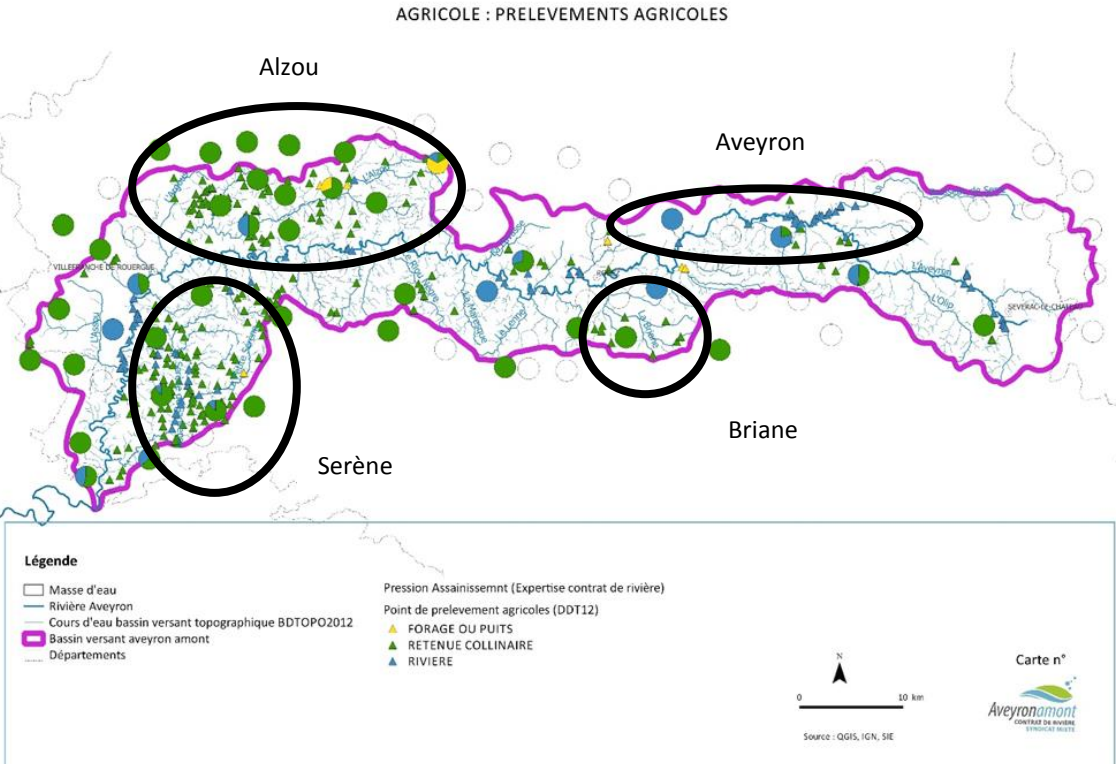
	<p><u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : L'action prioritaire est de réduire la mobilisation des bois flottants lors des crues afin de limiter les submersions et inondations liées à la rupture d'embâcles. Le programme consiste à identifier annuellement la nature, les volumes et les modalités de traitement des bois flottants (enlèvement ou préservation). L'enlèvement est préconisé en cas de risque de mobilisation ou d'incidence sur l'hydraulique du cours d'eau. Dans les autres cas la préservation de ces dépôts en tant qu'habitats spécifiques (pour les espèces animales et végétales) sera privilégiée.</p> <p>L'identification des bois flottants est effectuée par le technicien de rivière au droit des ponts et zones à enjeux. L'enlèvement est réalisé par le propriétaire du pont et/ou de la parcelle dont est issu l'arbre. Le SMBV2A intervient pour le compte de ses adhérents.</p>
<p>Localisation</p>	<p style="text-align: center;">LES ZONES INONDABLES DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT</p>  <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> — Cours d'eau bassin versant topographique BDTOPO2012 niveau 1a4 — Réseau Vigicrues ★ Observation Pluviométrie ☆ Pluviométrie ★ Prevision Pluviométrie ■ Zones inondables (DREAL MP) ■ Crue très fréquente ■ Crue fréquente ■ Crue exceptionnelle ■ Bassin versant Aveyron Amont <p style="text-align: right;">Carte n°1 Aveyron amont observatoire de l'eau protection de l'eau</p>
<p>Masse d'eau prioritaires</p>	<p>FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur</p> <p>FRFR364 La Serre de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR366 L'Olip de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR369 La Briane de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR373 L'Alzou de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR373_4 L'Algouse FRFR377 La Serène de sanvensa de sa source au confluent de l'Aveyron</p> <p>FRFR199_2 Le Merdans FRFR201_4 L'Auterne FRFR202_2 Ruisseau de Notre Dame</p>
<p>Estimation des coûts et financements (2020-2024)</p>	
<p>Plan de financement prévisionnel</p>	

Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif (TTC)	AEAG (HT)		DIREN (TTC)		Conseil Départemental Aveyron (TTC)		Région Occitanie (TTC)		Collectivité (TTC)	
2020	Le coût de ces actions est inclus dans la fiche B1- 1 "MAPPG : Mettre en place les programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques"												
2021													
2022													
2023													
2024													
TOTAL													
Commentaires		L'animation et le suivi annuel (état des lieux et bilan de l'action) sont réalisés par le SMBV2A, l'enlèvement des embâcles est réalisé par le propriétaire de l'ouvrage (ou le SMBV2A pour ses collectivités adhérentes). Le financement des enlèvements d'embâcles par le SMBV2A est inscrit dans la fiche MAPPG.											
Indicateur de suivi		Nombre d'embâcles enlevés ou valorisés, nombres de ponts concernés, édition d'un rapport annuel											
Partenaires		AEAG, Région, CD 12 service voirie, DIR, Collectivités, AFB, DDT, SMBV2A, ...											

B3 –

Gestion durable de la ressource

RESS	Volet : B3 - Gestion durable de la ressource	B3 - 2
	Enjeu : 2 – Maintenir le bon état	
	Opération : Promouvoir les économies d'eau	
	Orientation(s) SDAGE :	
	Mesure(s) PDM UHR :	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Animation : SMBV2A Travaux : Collectivités	
Année(s) de réalisation	2020 à 2024	
Actions pré requises	Néant	
Actions liées		
Contexte	<p>L'Aveyron, caractéristique des rivières de moyenne montagne, présente des étiages sévères. À Laguépie sur la période 1914-2017 on note, malgré des variations annuelles importantes, une baisse tendancielle des débits mensuels minimaux (VCN10) de l'Aveyron. La période 1940-1950 et plus récemment la décennie 2001-2010 ont connu des étiages sévères. En considérant le nouvel objectif d'étiage de 1,1m3/s à Laguépie, on note que ce DOE est respecté sur l'axe Aveyron 7 à 8 années sur 10 pour la période de référence 1915 - 2017.</p> <p>Plusieurs éléments sont tout de même préoccupants et incitent à la mobilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des besoins de ressources importants à l'aval, dans le département du Tarn et Garonne et plus globalement sur la Garonne et qui sont appelés augmenter, - des affluents de l'Aveyron, naturellement de faible débit, sont soumis à des assecs estivaux aggravés par des problèmes d'hydromorphologie (drainage de zones humides, rectification, busage.). Les faibles débits accentuent par ailleurs le réchauffement des eaux qui pénalisent fortement la vie biologique et empêche l'atteinte du bon état de ces cours d'eau de tête de bassin, - des perspectives de baisses de débits sur le bassin Aveyron dues au réchauffement climatique (cf Garonne 2050). <p>Gérer durablement la ressource en eau est donc nécessaire pour concilier le bon état des masses d'eau et les activités du territoire (prélèvements agricoles, industriels et loisirs liés à l'eau) dans un contexte où 3 662 314 m³ ont été prélevés en 2017 pour l'eau potable et les besoins agricoles et industriels.</p> <p>Pour être efficace, cette gestion devra être rapidement coordonnée à l'échelle du grand bassin Tarn Aveyron.</p>	
Description technique	<p>✓ <u>RESS-1, Favoriser une gestion à la source des eaux pluviales, voire inciter à la récupération des eaux pluviales, pour diminuer les prélèvements</u></p> <p><u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u></p> <p>Le syndicat cherchera à promouvoir auprès des collectivités des actions qui favorisent en priorité l'infiltration de l'eau et une gestion la plus intégrée possible des eaux pluviales. La récupération des eaux pluviales pourra également être abordée. Cette promotion pourra se faire soit par des actions de communication spécifique (plaquettes, journées d'information...) et/ou des formations mais surtout à l'occasion des rencontres régulières qu'a l'animatrice du contrat avec les collectivités lors des discussions relatives à leur projet de réhabilitation de réseaux, d'aménagements urbains, lors des renouvellements de PLU/ et PLUI....</p> <p>✓ <u>RESS-2, Promouvoir et inciter les économies d'eau agricoles</u></p> <p><u>Ce qui a été fait :</u></p>	

	<ul style="list-style-type: none"> - en période de tension sur la ressource en eau, la chambre d'agriculture met en place sur les bassins versants de la haute vallée de l'Aveyron, des Serènes et de l'Alzou, un système de « tours d'eau ». En d'autres mots la chambre d'agriculture, en concertation avec les agriculteurs, définit pour chaque irrigant une période de prélèvement en rivière. L'enjeu est de lisser les prélèvements dans le temps et de l'amont à l'aval. - en période estivale la chambre d'agriculture suit le développement de plusieurs cultures (prairies, céréales et maïs) dans les divers contextes pédoclimatiques du département. Le travail de corrélation entre le stade de la culture et la réserve utile en eau du sol (mesuré par un réseau de tensiomètre) permet d'éditer des préconisations sur la tenue de l'irrigation. Ces conseils d'irrigation sont diffusés via la presse agricole en période estivale et par mail. <p><u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : les premiers éléments du bilan du contrat territorial Serène témoignent de la volonté des agriculteurs à être formés à une gestion optimisée de la ressource en eau. Une formation sera proposée à maximum 10 à 20 agriculteurs du bassin versant des Serènes et des autres bassins à forte tension vis-à-vis de la ressource en eau (haute vallée de l'Aveyron, Alzou et Briane).</p> <p>L'enjeu est de proposer aux agriculteurs un programme de formations spécifique sur la thématique de l'irrigation, axé sur la vulnérabilité des ressources en eau, la compréhension du changement climatique et l'adaptation du système de production. On insistera sur la réduction des besoins en eau d'irrigation permis par les changements de pratiques et l'agro écologie. La formation alternera avec des temps d'échanges en salle et sur le terrain.</p>
<p>Localisation</p>	<p style="text-align: center;">AGRICOLE : PRELEVEMENTS AGRICOLES</p>  <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> Masse d'eau Rivière Aveyron Cours d'eau bassin versant topographique BDTOPO2012 Bassin versant aveyron amont Départements Pression Assainissement (Expertise contrat de rivière) Point de prélèvement agricoles (DDT12) <ul style="list-style-type: none"> FORAGE OU PUIITS RETENUE COLLINAIRE RIVIERE <p>Source : QGIS, IGN, SIE</p> <p>Carte n° Aveyronamont CONTRAT DE BASSIN VERSANT AVEYRON</p>
<p>Masse d'eau prioritaire</p>	<p>FRFR199 L'Aveyron de sa source à la Serre FRFR200 L'Aveyron de la Serre à la Briane FRFR201 L'Aveyron de la Briane à l'Alzou FRFR202 L'Aveyron de l'Alzou au Viaur FRFR369 La Briane FRFR373 L'Alzou FRFR377 La Serène de sanvensa FRFR373 L'Alzou FRFR377 La Serène de sanvensa</p>

	FRFRR369_3 La Brianelle FRFRR369_2 La Garrigue FRFRR369_3 La Brianelle FRFRR369_4 Ruisseau d'Inières FRFRR373_1 Le Roudillou FRFRR373_2 L'Alze FRFRR373_3 L'Alzure FRFRR377_1 Ruisseau de Marmont FRFRR377_2 La Petite Serène FRFRR377_4 Ruisseau de Cassurex												
Estimation des coûts et financements (2020-2024)													
Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif (TTC)	Plan de financement prévisionnel									
				Agence de l'Eau (HT)				Agriculteurs (TTC)		SMBV2A (TTC)			
					50 %				Vivea		25 %		
2020	RESS-1	SMBV2A	Animation (2j)	x	Voir fiches ANIM						x		
2021	RESS-1	SMBV2A	5 000 €	x	2 083 €						x	2 917 €	
	RESS-1	SMBV2A	Animation (4j)	x	Voir fiches ANIM						x		
2022	RESS-1	SMBV2A	Animation (5j)	x	Voir fiches ANIM						x		
	RESS-2	CA12 – SMBV2A - Vivea	6 000 €						x	6 000 €			
2023	RESS-1	SMBV2A	Animation (2j)	x	Voir fiches ANIM						x		
2024	RESS-1	SMBV2A	Animation (2j)	x	Voir fiches ANIM						x		
TOTAL			11 000 €	x	2 083 €					x	6 000 €	x	2 917 €
Commentaires		RESS-1 : coûts éventuels liés à des actions de communication/formation/sensibilisation (pour des questions pratiques dans le tableau ci-dessus, ces coûts ont tous été regroupés en 2021). RESS-2 : L'estimatif du coût de la formation se base sur 6 jours de préparation de la formation (définition des objectifs pédagogiques, inscription de la formation au fond Vivea, création des divers supports pédagogiques, ...) et de 6 jours de formation. Soit pour 20 stagiaires pour un cout de 6000 €.											
Indicateur de suivi		Nombre de projets accompagnés, nombre d'agriculteur ayant suivi la formation											
Partenaires		SIAEP prélevant dans le bassin versant, DDT, AEAG, collectivités, CA, SMBV2A, ...											

RESS	Volet : B3 - Gestion durable de la ressource	C - 5
	Enjeu : 2 – Maintenir le bon état	
	Opération : Améliorer le suivi des débits d'étiage et la gestion des périodes de tensions	
	Orientation(s) SDAGE : A11 – A12 – C1 – D6 – D21	
	Mesure(s) PDM UHR : GOU01	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	En fonction de la nature des réseaux : DDT ou DREAL, PNRGC, SMBV2A Animation : SMBV2A	
Année(s) de réalisation	2020 à 2024	
Actions pré requises	Néant	
Actions liées	Action A2 du Contrat Territorial Serène, Charte du PNRGC	
Contexte	<p>Le réseau de suivi des hauteurs d'eau DREAL est composé de 4 stations, réparties de manière homogène sur le cours d'eau Aveyron, et de 3 stations caractérisant l'hydrologie des principaux affluents (Serène, Alzou, Serre).</p> <p>Sur le bassin versant des Serènes, le SMBV2A a implanté dans le cadre du contrat territorial Serènes 3 stations complémentaires avec comme objectif de suivre et d'appréhender l'impact des actions sur le bassin.</p> <p>Le PNRGC gère un réseau complémentaire de 6 stations de surveillance et de 7 stations complémentaires mesurant plusieurs sources des systèmes karstiques de la haute vallée de l'Aveyron. Ces stations permettent d'étudier les aspects quantitatifs de la ressource en eau du bassin versant : étudier la variabilité des débits et comprendre la structure des aquifères (nappes d'eau et réserves karstiques). L'analyse de ces données permet de programmer les mesures de restriction sécheresse et d'anticiper les périodes de crise.</p> <p>Actuellement, certaines de ces stations (Barrage Cabal sur l'Alzou, d'Onet le Château sur l'axe Aveyron) ne sont pas dimensionnées pour une analyse fine des débits d'étiages. On note une incertitude importante en période de basses eaux sur la corrélation débits-hauteurs d'eau, due à un faible différentiel de hauteur d'eau au droit du point de mesure.</p> <p>Afin d'améliorer son réseau hydrométriques, l'Etat réalise en 2019 un diagnostic pour évaluer les stations qu'il maintient ou pas. Un réaménagement de certains seuils de mesures devrait permettre de mieux apprécier les débits en période d'étiage, et ainsi affiner les éventuelles mesures de restrictions sécheresse.</p>	
Description technique	<p>✓ RESS-3, Pérenniser le réseau de suivi des débits cours d'eau (DREAL, SMBV2A) : Ce qu'il est prévu de réaliser : Le SMBV2A va continuer à assurer le suivi et la gestion des 3 stations du bassin versant des Serènes. A titre indicatif les techniciens de la DREAL assurent : un contrôle du calage de la station une fois par mois, entre 5 et 8 jaugeages par an sur chaque site, une intervention dans les 24 ou 48h si la station ne fonctionne pas et un débroussaillage régulier pour maintenir l'accès. Les actions concernant la gestion du réseau PNRGC sont inscrites dans les fiches actions SOUT</p> <p>✓ RESS-4, Adapter le réseau de suivi des débits cours d'eau sur l'Aveyron au droit des stations de Pont Manson, Aveyron à Onet Le Château et au barrage de Cabal, Alzou à Villefranche (DDT / DREAL) :</p>	



Ce qu'il est prévu de réaliser : les services de l'Etat doivent réaménager des seuils ou rechercher de nouveaux sites dans un objectif d'améliorer la précision des mesures des hauteurs d'eau afin d'assurer une estimation des débits fiable. Puis établir des nouvelles courbes de tarage.

- ✓ **RESS-5, Améliorer la connaissance sur les ressources disponibles (fonctionnement des systèmes karstiques, soutien des zones humides, volumes stockés ...)**

Ce qui a été fait : Le PNRGC gère un réseau 11 stations mesurant les débits en continu sur plusieurs sources des systèmes karstiques de la haute vallée de l'Aveyron.

Ce qu'il est prévu de réaliser :

Ces données pourraient être valorisées pour améliorer la connaissance de la variabilité des débits de l'Aveyron, du soutien apporté par le système karstique, du fonctionnement des aquifères.

Le syndicat organisera un **premier état des lieux** de toutes les connaissances existantes aujourd'hui en matière d'hydrologie sur le Haut Aveyron, en essayant en particulier de valoriser les données débits du PNRGC. Ce travail servira de base de discussions à un groupe de travail réunissant les acteurs concernés pour essayer de bien formaliser les attentes et les besoins en matière d'amélioration de la connaissance sur la gestion des étiages en lien avec le système karstique sur le bassin Aveyron.

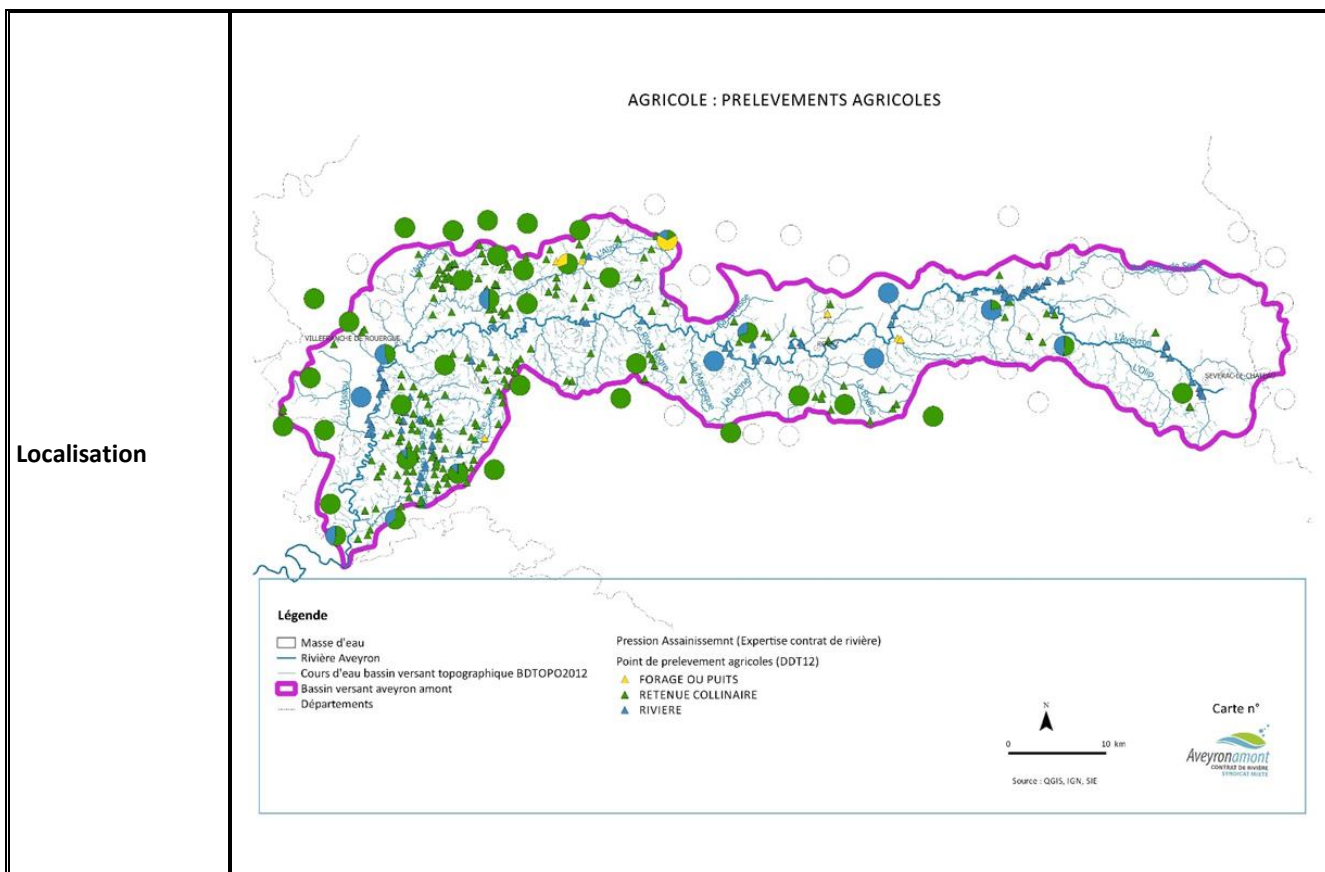
- ✓ **RESS-6, Sensibiliser et informer les usagers sur l'état de la ressource en eau pour permettre une gestion concertée et transparente en période de crise**

Ce qui a été fait : plusieurs informations relatives à l'état de la ressource en période d'étiage sont remontées, organisées et traitées par la DDT 12 au niveau du Comité de suivi des ressources qui se réunit de manière hebdomadaire en période d'étiage :

- la chambre d'agriculture suit le développement de plusieurs cultures (prairies, céréales et maïs) dans les divers contextes pédoclimatiques du département. Le travail de corrélation entre le stade de la culture et la réserve utile en eau du sol (mesuré par un réseau de tensiomètre) permet d'éditer des préconisations sur la tenue de l'irrigation. Ces conseils d'irrigation sont diffusés via la presse agricole en période estivale.
- sur la haute vallée et dans le bassin de l'Alzou et de la Serène la chambre d'agriculture anime et coordonne, pour les agriculteurs irrigants, la mise en place de tours d'eau. L'enjeu est de lisser les prélèvements en période de tension sur les débits d'étiages,
- le PNRGC, à partir des stations de débits représentatives, réalise des bulletins d'état de la ressource en eau des systèmes karstiques. Au regard des hydrogrammes des stations de l'année et de plusieurs années de référence, des hypothèses peuvent être émises sur les débits à la fin de la période estivale.
- les syndicats d'eau potable informent leurs abonnés par voie de presse ou téléphonique en cas de situation tendue.

Ce qu'il est prévu de réaliser :

- 2020 à 2023 : continuer le travail de la chambre d'agriculture sur la mise en place des tours d'eau,
- 2024 : éditer des bulletins mensuels (juin-juillet-août-septembre) intégrant la situation hydrologique des ressources karstiques (Causse de Sauveterre), les débits des principaux cours d'eau (Aveyron, Serre, Alzou et Serène), et les réserves utiles en eau des sols. Et diffuser ces informations, sous forme de sensibilisation et de préconisations sur la gestion de la ressource en eau : via la presse spécialisée pour les agriculteurs et les irrigants et pour le grand public, via la presse et internet. Cette diffusion pourra aussi se faire via le GIP Tarn Aveyron s'il est créé.




Masse d'eau prioritaire

FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre
 FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane
 FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou
 FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur
 FRFR377 La Serène de sanvensa de sa source au confluent de l'Aveyron
 FRFR377_1 Ruisseau de Marmont
 FRFR377_2 La Petite Serène
 FRFR377_4 Ruisseau de Cassurex
 FRFG036 Calcaires, Dolomies et grés du lias BV l'Aveyron
 FRFG059 Calcaires des grands Causses BV Aveyron
 FRFG058 Calcaires des grands Causses BV Lot

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

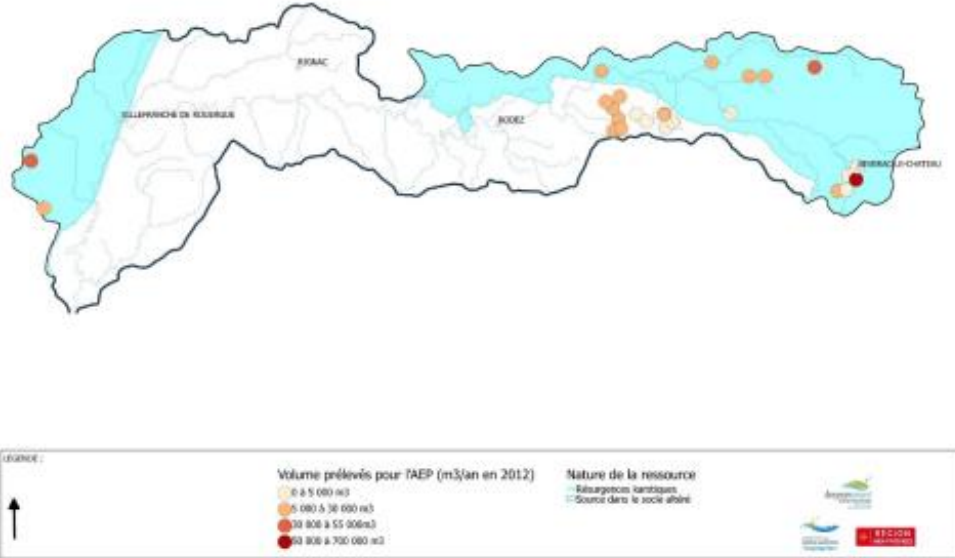
Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif (TTC)	Plan de financement prévisionnel									
				Agence de l'Eau (HT)		DDT / DREAL (TTC)		PNRGC (TTC)		SMBV2A (TTC)			
					50 %		... %		... %		50 %		
2020	RESS-3	SMBV2A	Animation (15j)	x	Voir fiches ANIM							x	
	RESS-4	DREAL					x						
	RESS-5	CA 12	Animation										
2021	RESS-3	SMBV2A	Animation (15j)	x	Voir fiches ANIM							x	

	RESS-4	DREAL				x					
	RESS-5	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiches ANIM					x	
	RESS-6	CA 12, CRA	Animation								
2022	RESS-3	SMBV2A	Animation (15j)	x	Voir fiches ANIM					x	
	RESS-4	DREAL				x					
	RESS-5	SMBV2A	Animation (20j)	x	Voir fiches ANIM					x	
	RESS-6	CA 12, CRA	Animation								
2023	RESS-3	SMBV2A	Animation (15j)	x	Voir fiches ANIM					x	
	RESS-6	CA 12 – CRA , PNRGC – SMBV2A – DDT	Animation (30j)	x	Voir fiches ANIM						
2024	RESS-3	SMBV2A	Animation (15j)	x	Voir fiches ANIM					x	
	RESS-6	CA 12 - CRA	Animation (10j)		Voir fiches ANIM						
TOTAL				x		x				x	
Commentaires	<p>RESS-3 : animation annuelle du syndicat sur les Serènes pour la gestion des stations et le suivi/valorisation/synthèse des données (entretien des stations rentrant en fonctionnement, courbes de tarage, relevés et intégration de données, réalisation d'une synthèse annuelle)</p> <p>RESS-4 : pas de coût associé, mission de l'État</p> <p>RESS-6 : collecte et diffusion de l'information sur l'état des ressources en période estivale. Rattaché à ANIM-1 si réalisé par le SMBV2A. Le coût porté par la chambre d'agriculture de l'Aveyron vis à vis de la mise en place des tours d'eau, des suivis de parcelles et de l'édition de bulletins sur les préconisations d'irrigation sera intégré dans le cadre du travail collectif financé par l'Agence à la CRA Occitanie.</p>										
Indicateur de suivi	Relevé et intégration des données dans la Banque Hydro, nombres d'équipements suivis et installées										
Partenaires	DDT, DREAL, PNRGC, PNRQ, BRGM, SMBV2A, AEAG, CA, CRA Occitanie, Organisme Unique, COLIANE, GIP Tarn Aveyron...										

ACTION AEP	Volet : B3 - Gestion durable de la ressource	B3 - 2
	Enjeu : 2 – Maintien du bon état	
	Opération : Améliorer la gestion des captages d'eau potable	
	Orientation(s) SDAGE : A9 – A10 – D13 - D15	
	Mesure(s) PDM UHR : GOU03 - RES06 - MIA03	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Travaux : SIAEP, EPCI-FP Animation : SMBV2A, SIAEP, EPCI-FP	
Année(s) de réalisation	2020 à 2024	
Actions pré requises	Néant	
Actions liées		
Contexte	Le rendement des réseaux varie de 85,2 % à 49,2 % (DDT 2011). Les fuites constituent une perte économique, nuisent à la qualité du service rendu et occasionnent en période d'étiage des pertes préjudiciables pour les milieux aquatiques. Les structures gestionnaires devaient, avant fin 2013, disposer d'un descriptif de leurs réseaux et déterminer leur rendement. Ces données en cours de saisie ne sont pas toutes disponibles et feront l'objet d'une actualisation.	
Description technique	 <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>AEP-2, Accompagner les actions d'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable, sur le Haut Aveyron</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : accompagner prioritairement les syndicats prélevant sur les « poumons » du bassin versant, en particulier les SIAEP Serre et Olt et Haute Vallée. Ceci se traduira par des actions de mise en place des préconisations identifiées dans les schémas directeurs d'alimentation en eau potable, la mise en place de programmes de réhabilitation de réseau ne disposant pas d'un bon Indice Linéaire de Perte (ILP) en vue de supprimer les fuites, et une gestion efficace du patrimoine (captages d'eau, compteurs, ouvrages de stockage et de traitement, ...). ✓ <u>AEP-3, Accompagner les préleveurs d'eau potable dans la définition et le respect du débit biologique</u> <u>Ce qui a été réalisé</u> : le respect du débit biologique amène le SIAEP de la Haute Vallée de l'Aveyron et le SIAEP du Massegros à exploiter une ressource complémentaire à la source du Cayrac. Le SIAEP du Massegros privilégiera un prélèvement plus important dans la nappe alluviale du Tarn, tandis que le SIAEP de la Haute Vallée souhaite remettre en service d'autres captages comme celui de la gare SNCF. Par ailleurs, le respect du débit biologique va amener aussi le SIAEP de Vailhourles à faire un choix entre exploiter une ressource complémentaire ou s'interconnecter à un autre réseau. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : accompagner prioritairement les syndicats prélevant sur les « poumons » du bassin versant, dont les SIAEP Serre et Olt et Haute Vallée. La principale pression exercée par l'AEP est liée aux prélèvements en période d'étiage et à un faible débit restitué qui peut impacter les milieux aquatiques. L'enjeu est d'accompagner les collectivités dans la définition et la mise en place de mesures visant à respecter le débit biologique et à restructurer, au besoin, le système d'adduction en eau potable (identification des besoins en période tendue, sensibilisation des consommateurs en période de pointe, ...), dans la sécurisation de la ressource au regard des prélèvements hiver/été, la mise en place de réseau d'interconnexion, ✓ <u>AEP-4, Accompagner la restitution au milieu naturel des sources autrefois captées</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : dans le cadre de la mise en œuvre des procédures de périmètre de protection certains prélèvements, pour des raisons de fiabilité (en quantité ou en qualité), sont 	

abandonnés. Cette action permettrait d'accompagner les gestionnaires de ces points à la remise en état des sites afin d'assurer un retour des volumes aux milieux naturels dans les meilleures conditions possibles et à des coûts acceptables.

Localisation



Masse d'eau prioritaire

- FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre
- FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane
- FRFR364 La Serre de sa source au confluent de l'Aveyron
- FRFR199_1 Le Verlenque
- FRFR199_3 Ruisseau de Cuge
- FRFR200_1 Ruisseau du Mayroux
- FRFR200_5 Ruisseau Rieutord des Pallanges
- FRFR202_3 L'Assou
- FRFG059 Calcaires des grands Causses BV Aveyron
- FRFG058 Calcaires des grands Causses BV Lot

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

Année	Action	Nature de la dépense	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel								
					Agence de l'Eau					SMBV2A		SIAEP	
					x	0 à 50 %						x	50 à 100%
2020	AEP-2 et 3	Études et réhabilitation réseaux	SIAEP	200 000 €	x	50 % + AAP renouvellement						x	50 à 100%
2021	AEP-2 et 3	Études et réhabilitation réseaux	SIAEP	200 000 €	x	50 % + AAP renouvellement						x	50 à 100%
2022	AEP-2 et 3	Études et réhabilitation réseaux	SIAEP	200 000 €	x	50 % + AAP renouvellement						x	50 à 100%

	AEP-4	Restitution milieu	SIAEP	25 000 € + MAPPG	x	0 à 50 %				x		x	50 à 100%
2023	AEP-2 et 3	Études et réhabilitation réseaux	SIAEP	200 000 €	x	50 % + AAP renouvellement						x	50 à 100%
2024	AEP-4	Restitution milieu	SIAEP	25 000 € + MAPPG	x	0 à 50 %				x		x	50 à 100%
TOTAL				850 000 €	x	non déterminable €						x	non déterminable €
Commentaires		Au vu de la réorganisation de la carte intercommunale et des évolutions des domaines de compétences par la loi Notre (transfert de la compétence AEP au EPCI-FP au 1 ^{er} janvier 2020, dissolution des syndicats dont le périmètre d'intervention est inférieur à 2 EPCI-FP), cette fiche action est amenée à être actualisée.											
Indicateur de suivi		Nombre de captages sécurisés, abandonnés, linéaire de réseau réhabilité, rendement des réseaux											
Partenaires		SIAEP prélevant dans le bassin versant, DDT, AEAG, collectivités, SMBV2A, ...											

C –
Assurer
une gestion
concertée

SUIVI	Volet : C – Assurer une gestion concertée	C – 5
	Enjeu : 5 – Renforcer le suivi des eaux	
	Opération : Renforcer le suivi de la qualité des eaux superficielles	
	Orientation(s) SDAGE : A11 – A12 – D21	
	Mesure(s) PDM UHR : GOU01	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	En fonction de la nature des réseaux : AEAG, PNRGC, FDAPPMA, SMBV2A, IRSTEA, DREAL	
Année(s) de réalisation	2020 à 2024	
Actions pré requises	Néant	
Actions liées	Action A3 du Contrat Territorial Serène	
Contexte	<p>En 2017, 19 stations permettent de caractériser 20 masses d'eau du bassin versant Aveyron amont. Les principales stations sont gérées par l'Agence de l'eau Adour Garonne. En complément :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'AFB assure un suivi piscicole sur 5 stations, 4 sur l'axe Aveyron et 1 sur la rivière Tantayrou - la FDAPPMA gère 5 stations « poisson » et 12 « thermie » - le réseau complémentaire SMBV2A doit permettre d'appréhender l'incidence des actions mises en œuvre dans le cadre du contrat territorial Serène (3 stations) ou de la politique environnementale de Rodez Agglomération (7 stations), tout en étant coordonné au suivi Agence. - ... <p>L'enjeu est de renforcer et compléter le réseau de suivi porté par l'Agence de l'eau Adour Garonne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conforter le réseau de suivi actuel (action SUIVI-1) - Appréhender l'incidence des actions mises en œuvre sur la reconquête du bon état (SUIVI-2) - Acquérir des connaissances sur la qualité des masses d'eau modélisées dans le SDAGE (SUIVI-3) 	
Description technique	<p>✓ <u>SUIVI-1, Maintenir le réseau de suivi actuel</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : maintenir le réseau de suivi actuel porté par l'AEAG :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les stations de suivi des cours d'eau de référence : 5128050 Tantayrou, 5126150 Maresque de Montpourquié, 5127990 Cuge, 51228410 Verlenque - Maintenir les stations de suivi présentes sur les bassins ciblés prioritaires dans le cadre du contrat de rivière : 5127900 Serre, 5128020 Olip, 5127460 et 5127470 Briane, 5127300, 5127200 et 5127160 Auterne, 5125910, 5125960, 5125995, 5125900 Serène - Maintenir un maillage suffisant du suivi qualité de la rivière Aveyron : 5127000, 5126100, 5128000, 5127660, 5128400, 5127150, 5127100, 5126000 - Suivre les masses d'eau dégradées où des actions sont prévues pendant le contrat de rivière : 5126500 Maresque de Moyrazès, 5126060 5126068 Alzou <p>Ces stations servent généralement aussi pour la FDAPPMA, l'AFB ...qui complètent avec des suivis piscicoles et thermiques.</p> <p>✓ <u>SUIVI-2, Appréhender l'incidence des actions mises en œuvre sur la reconquête du bon état</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>SUIVI-2a, améliorer la connaissance sur le bassin versant de la Serre</u> <p><u>Ce qui existe</u> : l'objectif est d'appréhender l'incidence des actions hydromorphologiques mises en œuvre sur la Serre</p>	



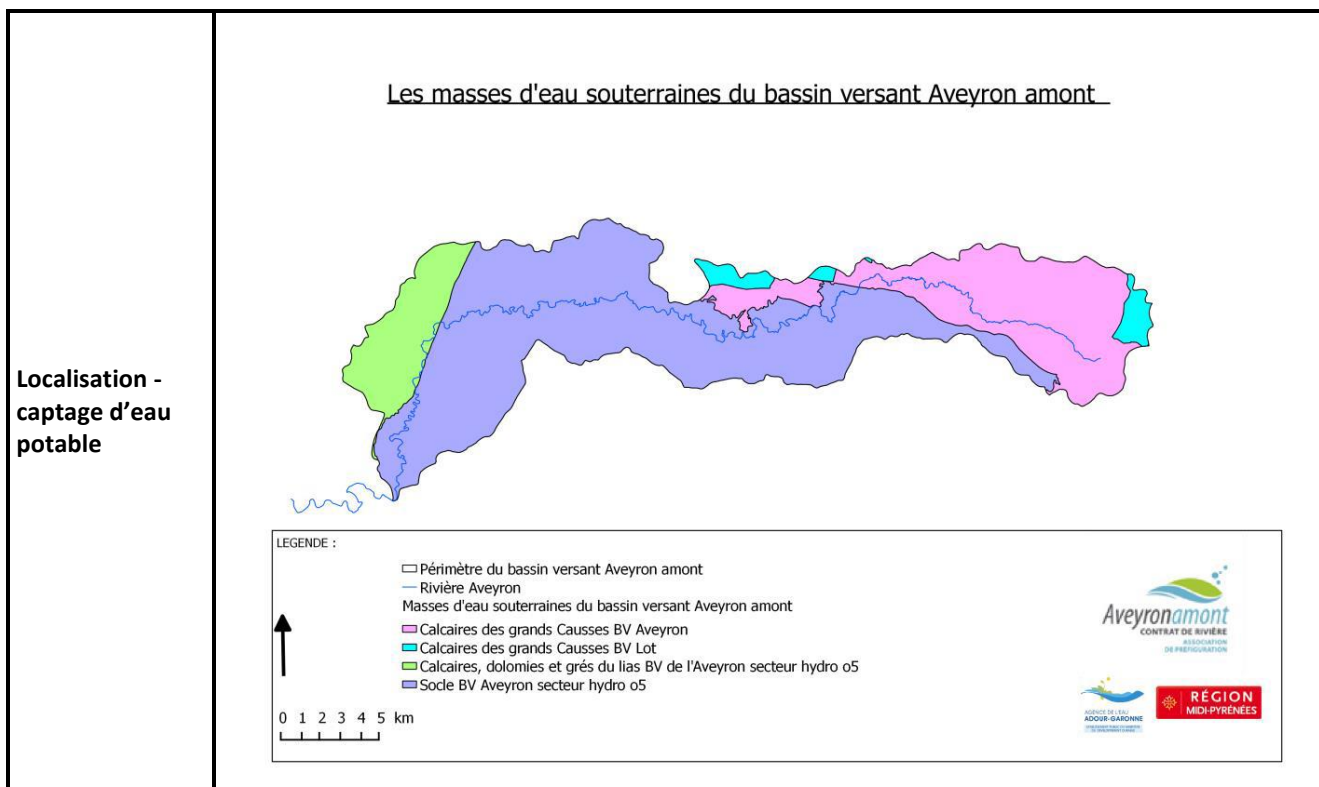
	<ul style="list-style-type: none"> - Thermie, FDAAPPMA : état des lieux réalisé en 2008 grâce à un réseau d'une dizaine de thermographes, mise en place de 3 stations de suivi complémentaires à la Prade de 2017 à 2019, - Qualité, AEAG : station de suivi qualité physico-chimique, - Piscicole, FDAAPPMA : état des lieux réalisé en 2008 et 2013 et suivi piscicole de 2017 à 2019 sur 4 stations à proximité immédiate des sites de travaux hydromorphologiques, - Colmatage, FDAAPPMA : 2 stations d'état des lieux en 2016 et 2 en 2017, <p><u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Physico-chimie, SMBV2A : création d'une station sur la Serre en amont de la confluence avec l'Aveyron avec analyse des paramètres physico-chimie <p>○ <u>SUIVI-2b, améliorer la connaissance sur le bassin versant de l'Auterne et maintenir le réseau de Rodez agglomération</u></p> <p><u>Ce qui existe :</u> l'objectif est surtout d'appréhender l'incidence des actions hydromorphologiques et la qualité, en lien avec les volets industries et artisanat, mises en œuvre sur l'Auterne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité, SMBV2A : 7 stations de suivi qualité physico-chimique et biologique sur le territoire de l'Agglomération <p><u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité, SMBV2A : poursuivre le réseau de suivi sur l'agglomération avec analyse des paramètres physico-chimie, chimie, IBGN et IBD ; - Rajouter un point de suivi spécifique substances dangereuses sur l'Auterne. Ce point et le protocole de suivi seront précisément définis en lien avec les actions industrie –artisanat (fiche IND&ART.) <p>○ <u>SUIVI-2c, améliorer la connaissance sur le bassin versant des Serènes (Action A3 et A4 du Contrat Territorial Serène)</u></p> <p><u>Ce qui existe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Thermie, FDAAPPMA : suivi de la thermie estivale sur 2 années (2014 et 2015) via un réseau d'une dizaine de thermographes - Hydrologie, SMBV2A : installation des 4 stations de mesure des débits en instantané avec enregistreurs de thermies, - Colmatage, FDAAPPMA : stations d'état des lieux 1 en 2015, 2 en 2016 - Qualité, SMBV2A : mise en œuvre du réseau qualité local temporaire en 2011 – 2012 – 2013 <p><u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité, SMBV2A : reprise du réseau de 3 stations en 2018 pour 3 années consécutives avec analyse des paramètres physico-chimie, bactériologie, phytosanitaires, IBGN et IBD. - Piscicole et Thermie, FDAAPPMA SMBV2A, 2019-2021, APP plan d'eau AFB : stations sur le Cassurex afin d'apprécier l'efficacité des actions engagées : réhabilitation du système d'assainissement de La Fouillade, réalisation des chantiers vitrines d'optimisation environnementale des plans d'eau, mise en défens des berges ... <p>○ <u>SUIVI-2d, améliorer la connaissance sur la rivière Aveyron à son exutoire du bassin versant :</u></p> <p><u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Physico-chimie, SMBV2A : conforter le suivi par un point de mesure à l'extrémité aval du bassin (entre la confluence avec la Serène et la confluence avec le Viaur). L'enjeu de cette acquisition est double : améliorer la connaissance vis-à-vis des activités de loisirs liés à l'eau très présentes en aval (site des gorges de l'Aveyron), et caractériser l'état du bassin versant Aveyron amont à l'exutoire du territoire de compétence <p>✓ <u>SUIVI-3, Acquérir des connaissances sur des ME avec des problématiques particulières</u></p> <p>○ <u>SUIVI-3a, Améliorer la connaissance sur la formation des mousses en rivière, particulièrement dans la traversée de Rodez</u></p>
--	---

	<p><u>Ce qui a été fait</u> : Très régulièrement les riverains de l’Aveyron dans la traversée de Rodez constatent des mousses blanches au pied des chaussées. À chaque signalement, l’équipe rivière du SMBV2A se rend sur place pour déterminer l’origine du phénomène. Certains de ces événements sont rattachés à des pollutions accidentelles mais en quasi majorité, aucune explication formelle n’est confirmée.</p> <p><u>Ce qu’il est prévu de réaliser</u> : Il convient donc durant le contrat d’améliorer la connaissance via un travail de bibliographie, mettre en place un suivi des événements, de définir le type d’analyse à mettre en œuvre, de communiquer sur les phénomènes naturels de création de mousse en lien avec la décomposition de la matière organique (feuilles, ...) et la création de complexes humiques hydrophobes</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>SUIVI-3b, améliorer la connaissance sur la présence de produits phytosanitaires dans les eaux superficielles et en eaux souterraines (ME FRFG008)</u> <p><u>Ce qui a été fait</u> : Sur la base d’une approche succincte des données disponibles, les analyses phytosanitaires réalisées à ce jour ont mis en avant la présence de plusieurs molécules phytosanitaires (herbicides, fongicides et insecticides). Le code de la santé publique (CSP) édicte les dispositions réglementaires en matière d’eau potable. Au regard de l’état des lieux 2019 mené par le STL Tarn Aveyron ce travail semble d’autant plus nécessaire.</p> <p><u>Ce qu’il est prévu de réaliser</u> : compiler les résultats des analyses phytosanitaires en eaux superficielles et souterraines, identifier les pratiques et usages dans le bassin versant (à ce stade les diagnostics agricoles, artisanat et industrie pourront être mobilisées voir fiches actions AGRI et IND&ART), identifier les molécules les plus rémanentes, réaliser une synthèse bibliographique sur les seuils de toxicités en condition naturelle de ces produits phytosanitaires, proposer au besoin des pistes d’actions visant à limiter leur transferts vers les milieux aquatiques.</p>
<p>Localisation</p>	<p style="text-align: center;">RESEAU DE SUIVI DES EAUX SUPERFICIELLES</p> <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> Rivière Aveyron Cours d'eau bassin versant topographique BDTOPO2012 Bassin versant aveyron amont Départements Suivi physico-chimique et/ou biologique (péren ; AEAG) Suivi physico-chimique et/ou biologique (Rodez Agglo ; SMBV2A) Suivi physico-chimique et/ou biologique (Contrat Serène ; SMBV2A) Suivi référence thermie (thermie estivale ; FDAPPMA) Suivi subréférence thermie (thermie estivale ; FDAPPMA) Réseau National de bassin Suivi référence piscicole (pêches tous les 2 ans ; FDAPPMA) Suivi réseau impact (pêches tous les 2 ans ; FDAPPMA) <p> ★ : stations complémentaires physico-chimie (SMBV2A) ★ : stations complémentaires chimie (AEAG) ● : stations complémentaires pêche (FDAPPMA – SMBV2A) </p>
<p>Masse d’eau prioritaire</p>	<p>Bassin versant</p>

Estimation des coûts et financements (2020-2024)											
Année	Action	Maitres d'ouvrages	Coût estimatif (TTC)	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau (HT)		FDAPPMA (TTC)		AFB (TTC)		SMBV2A (TTC)	
					50 %		... %		100 % à 80%		... %
2020	SUIVI-1	AEAG, AFB, FDAPPMA	Conforter le réseau actuel	x		x		x		x	
	SUIVI-2	SMBV2A	45 000 €	x	26 250 €					x	18 750 €
	SUIVI-2	SMBV2A	Animation(2j)	x	Voir fiche ANIM					x	
	SUIVI-3	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiche ANIM					x	
2021	SUIVI-1	AEAG, AFB, FDAPPMA	Conforter le réseau actuel	x		x		x			
	SUIVI-2	SMBV2A	45 000 €	x	26 250 €					x	18 750 €
	SUIVI-2	SMBV2A	Animation(2j)	x	Voir fiche ANIM					x	
	SUIVI-3	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiche ANIM					x	
	SUIVI-3	SMBV2A	3 000 €	x	1 500 €					x	1 500 €
2022	SUIVI-1	AEAG, AFB, FDAPPMA	Conforter le réseau actuel	x		x		x			
	SUIVI-2	SMBV2A	45 000 €	x	26 250 €					x	18 750 €
	SUIVI-2	SMBV2A	Animation(2j)	x	Voir fiche ANIM					x	
	SUIVI-3	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiche ANIM					x	
	SUIVI-3	SMBV2A	3 000 €	x	1 500 €					x	1 500 €
2023	SUIVI-1	AEAG, AFB, FDAPPMA	Conforter le réseau actuel	x		x		x			
	SUIVI-2	SMBV2A	45 000 €	x	26 250 €					x	18 750 €
	SUIVI-2	SMBV2A	Animation(2j)	x	Voir fiche ANIM					x	
	SUIVI-3	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiche ANIM					x	
	SUIVI-3	SMBV2A	3 000 €	x	1 500 €					x	1 500 €
2024	SUIVI-1	AEAG, AFB, FDAPPMA	Conforter le réseau actuel	x		x		x			
	SUIVI-2	SMBV2A	45 000 €	x	26 250 €					x	18 750 €

SUIVI-2	SMBV2A	Animation(2j)	x	Voir fiche ANIM					x	
SUIVI-3	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiche ANIM					x	
TOTAL		234 000 €	x	131 750 €					x	98 250 €
Commentaires	<p>SUIVI-2 : le coût de l'action correspond au suivi actuel réalisé par le SMBV2A (10 stations, 3 sur les Serènes et 7 sur Rodez Agglomération pour un cout de 30 000 €) complété par 3 stations (Serre, Aveyron aval et Auterne pour un cout estimatif de 15 000 €).</p> <p>SUIVI-3 : le coût de l'action correspond à du temps de compilation de la donnée par l'animateur du contrat de rivière en appui des techniciens rivière de secteur, au recrutement de stagiaires associés et à plusieurs analyses physico-chimiques</p>									
Indicateur de suivi	Relevé et intégration des données dans le SIE, réalisation d'une synthèse annuelle, étude sur les mousses, étude sur les phytosanitaires									
Partenaires	AEAG, FDAPPMA, SMBV2A, ARS, IRSTEA, DREAL, DDT, SMBV2A, ...									

SOUT	Volet : C - Assurer une gestion concertée	C - 5
	Enjeu : 5 – Renforcer le suivi des eaux	
	Opération : Renforcer le suivi des eaux souterraines	
	Orientation(s) SDAGE : A11 – A12 – D21	
	Mesure(s) PDM UHR : GOU01	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Études : PNRGC, PNRQ, BRGM, AEAG, DREAL Animation : SMBV2A	
Année(s) de réalisation	2020 à 2024	
Actions pré requises	Néant	
Actions liées	Charte du PNRGC	
Contexte	2 stations qualité des eaux souterraines sont situées sur la partie amont du bassin versant (territoire du PNRGC). Ponctuellement, des prélèvements sont effectués pour suivre la qualité au droit des prélèvements d'eau potable.	
Description technique	<p>✓ SOUT-1, Conforter le réseau de suivi actuel <u>Ce qui a été fait</u> : 2 stations de suivis permettent de surveiller l'état qualitatif et 13 concernent le suivi quantitatif. L'action du PNRGC consiste à entretenir les stations, récupérer régulièrement les données, et les mettre à disposition du public sur la banque HYDRO. Ces suivis permettent de connaître le fonctionnement des systèmes karstiques, évaluer le volume des réserves potentielles et définir l'impact des activités humaines sur la ressource. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : pérenniser les stations de suivis mises en place par le Parc Naturel Régional des Grands Causses sur la masse d'eau FRFG059 « Calcaires des grands Causses BV Aveyron ».</p> <p>✓ SOUT-2, Valoriser les données recueillies par les réseaux de mesures : <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : un premier travail doit être engagé afin de mieux connaître ces réseaux de mesures et les données disponibles (recensement des stations opérationnelles en 2018, réseaux, propriétaires, données sur la qualité disponibles ...). Un deuxième travail consistera à synthétiser et valoriser ces données à l'échelle Aveyron amont. Par exemple un rapport de synthèse annuel pourrait analyser les variations annuelles et interannuelles de paramètres cibles (NO3-, ...).</p> <p>✓ SOUT-3, Améliorer la connaissance sur le fonctionnement et la qualité des masses d'eau souterraines en particulier celle qui est dégradée chimiquement (FRFG008) et celles apportant une alimentation karstique au bassin Aveyron (FRFG059A et FRFG059B) <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : organiser la réflexion avec les acteurs pour améliorer la connaissance sur les principales masses d'eau souterraines du bassin versant Aveyron. En lien avec l'action "SUIVI-3b, améliorer la connaissance sur la présence de produits phytosanitaires dans les eaux superficielles et en eaux souterraines (ME FRFG008)"</p>	




Masse d'eau prioritaire	FRFG036 Calcaires, Dolomies et grès du lias BV l'Aveyron FRFG059 Calcaires des grands Causses BV Aveyron FRFG058 Calcaires des grands Causses BV Lot
--------------------------------	--

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

Année	Action	Maitre d'ouvrages	Coût estimatif (TTC)	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau (HT)		PNRGC (TTC)		Région Occitanie (TTC)		SMBV2A (TTC)	
					50 à 80 %		30 à 20 %		10 à 20 %		... %
2020	SOUT-1	PNRGC	21 000 €	x	11 000€	x	7 500 €	x	2 500 €		
2021	SOUT-1	PNRGC	21 000 €	x	11 000€	x	7 500 €	x	2 500 €		
2022	SOUT-2	SMBV2A	Animation(15j)	x	Voir fiche ANIM			x			x
	SOUT-1	PNRGC	21 000 €	x	11 000€	x	7 500 €	x	2 500 €		
2023	SOUT-2	SMBV2A	Animation (15j)	x	Voir fiche ANIM			x			x
	SOUT-1	PNRGC	21 000 €	x	11 000€	x	7 500 €	x	2 500 €		
	SOUT-3	SMBV2A	Animation (1j)	x	Voir fiche ANIM						x
2024	SOUT-3	SMBV2A	Animation (15j)	x	Voir fiche ANIM						x
	SOUT-1	PNRGC	21 000 €	x	11 000€	x	7 500 €	x	2 500 €		

	SOUT-2	SMBV2A	Animation (1j)	x	Voir fiche ANIM			x		x	
TOTAL			105 000 €	x	55 000 €	x	37 500 €	x	12 500 €		
Commentaires	Très peu de données existent sur les masses d'eau souterraines du bassin versant Aveyron amont. L'enjeu de cette fiche action est d'identifier les priorités en termes d'acquisitions de données. Aussi aucun cout d'étude n'est proposé dans cette fiche.										
Indicateur de suivi	Rapport sur les réseaux opérationnels en 2021-2022, élaboration d'une stratégie pour connaitre et préserver les ZPF en 2023										
Partenaires	DREAL, PNRGC, PNRQ, AEAG, BRGM, DDT, SMBV2A, ...										

ANIM	Volet : C - Assurer une gestion concertée	C - 4
	Enjeu : 4 - Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	
	Opération : Animer et coordonner les actions du contrat de rivière Aveyron Amont	
	Orientation(s) SDAGE : A1, A2	
	Mesure(s) PDM UHR : GOUV02	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	SMBV2A	
Année(s) de réalisation	2020 à 2024	
Actions pré requises	Néant	
Actions liées		
Contexte	<p>Le syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont (SMBV2A) a pour objet la gestion et l'aménagement durables des cours d'eau et milieux associés de son territoire. Le Syndicat portera les actions présentant un caractère d'intérêt commun au bassin Aveyron. À travers ses attributions, le Syndicat concourt à la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques dans la perspective d'avoir une eau de qualité et une ressource durable pour tous les usages. Il est notamment en charge de l'animation et de la concertation des programmes de gestion intégrée de l'eau (SAGE, contrat de rivière,)</p> <p>Le comité de rivière rassemble des instances diverses qui vont devoir se forger une philosophie commune sur des zones très variées : allant de zones de cause extensives, aux plateaux du ségala très agricoles, en passant par les pôles urbains du département. L'idée est de démontrer l'intérêt des actions engagées, de renforcer le rôle des élus (premiers interlocuteurs des riverains), et de rendre compte de l'utilisation de l'argent public.</p> <p>L'objectif est de tenir des positions et un discours commun à l'échelle du bassin (notion de solidarité). Les membres du syndicat de bassin versant et du comité de rivière doivent être informés des problématiques et actions mises en œuvre par la cellule d'animation. L'accroissement des liens entre les instances est recherché. Il doit contribuer à la mise œuvre du PAOT sur son territoire.</p>	
Description technique	 <p>✓ ANIM-1, Animation du contrat de rivière PAOT</p> <p>Ce qui a été fait : 1 chargée de mission à plein temps a assuré l'émergence du contrat de rivière</p> <p>Ce qu'il est prévu de réaliser : Les missions de l'animatrice du contrat de rivière Aveyron amont sont les suivantes : organiser le secrétariat du Comité de Rivière, sensibiliser les maîtres d'ouvrages du bassin versant à la gestion intégrée, impulser la mise en œuvre des actions identifiées dans le contrat de rivière et rechercher les financements, coordonner et suivre les actions, renseigner le tableau de bord et rendre compte régulièrement de l'avancée du contrat de rivière aux membres du comité de rivière, assurer la communication autour du contrat de rivière, assister et conseiller les acteurs du bassin versant. Sur cette dernière mission il est notamment prévu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'organiser des visites de terrains, une fois par an, à l'occasion d'un comité rivière. L'objectif est de proposer aux membres une visite de terrain soit généraliste pour découvrir un sous bassin versant, soit thématique. Tout au long de l'année, informer, pour éventuelles participations, les membres du comité de rivière sur les différentes journées de sensibilisation programmées. 	



- De participer aux réunions des instances pour expliquer les actions en cours sur le territoire. L'objectif est de présenter aux élus des EPCI-FP adhérents au syndicat et des communes les actions en cours à l'occasion de sollicitations, de manifestations et des instances des membres du comité de rivière.

✓ **ANIM-2, Animation de démarches territoriales (espace rural) sur les bassins versants des Serènes, de l'Olip et de la Briane PAOT**

Ce qui a été fait : 1 chargé de mission à plein temps a assuré l'animation du contrat territorial Serène de 2014 à 2018

Ce qu'il est prévu de réaliser :

Il est proposé de poursuivre la dynamique initiée sur la Serène et d'enclencher de nouvelles dynamiques sur d'autres bassins (Briane et Olip) avec des problématiques rurales (agricoles, assainissements et hydromorphologiques). Ceci engendrerait, à partir de 2020, un temps partiel d'animation dédiée au BV de la Serène.

L'animateur espace rural a vocation à rechercher des synergies entre actions sur le cours d'eau dans le cadre des PPG et actions sur le bassin versant. Il doit : monter techniquement et financièrement les actions, coordonner les intervenants et les actions, évaluer les actions en fonction des indicateurs de suivi, mener des actions de communication – sensibilisation... Il est sous la responsabilité de l'animatrice du contrat de rivière.

A noter sur les bassins de l'Olip et de la Briane, que les années 2020 et 2021 seront consacrées à la réalisation d'études d'approfondissement de connaissances (pressions, impacts ...) et à élaboration d'un programme précis d'actions à mettre en œuvre à partir de 2022. Ce programme sera présenté dans le cadre d'un avenant au contrat.



✓ **ANIM-3, Animation des programmes milieux aquatiques, mettre en œuvre les PPG PAOT**

Ce qui a été fait : la cellule rivière du SMBV2A comprend 3 techniciens rivières mettant en œuvre 1 PPG décliné en sous-bassin versant : haute vallée, moyenne vallée et basse vallée. Avec l'émergence d'un syndicat de bassin, une forte complémentarité a été mise en œuvre entre les trois techniciens.

Ce qu'il est prévu de réaliser : Conforter l'expertise des techniciens rivières et accroître l'animation sur le territoire au vu de l'ambition DCE des actions présentées dans les PPG.

Les actions des 3 techniciens rivière sont : mettre en œuvre des actions du PPG, préparer et suivre les marchés publics d'étude et de travaux, suivre la réalisation des travaux (entreprises ou régie), appui technique auprès des propriétaires et des collectivités, bilan et évaluation des opérations engagées. En 2022, ils devront actualiser les 3 entités du PPG (diagnostics de cours d'eau, enjeux, échanges avec les élus, DIG ...).

Avec la création du syndicat de bassin une mutualisation des opérations administratives est effectuée et une complémentarité opérationnelle sera recherchée entre les trois techniciens rivières, en particulier concernant la communication, la sensibilisation et l'accompagnement des riverains usagers et des collectivités. L'enjeu est de porter à connaissance pour faciliter l'action et l'appropriation. Cette action s'inscrit pleinement dans les missions de service public et contribue à promouvoir les pratiques respectueuses des milieux aquatiques.

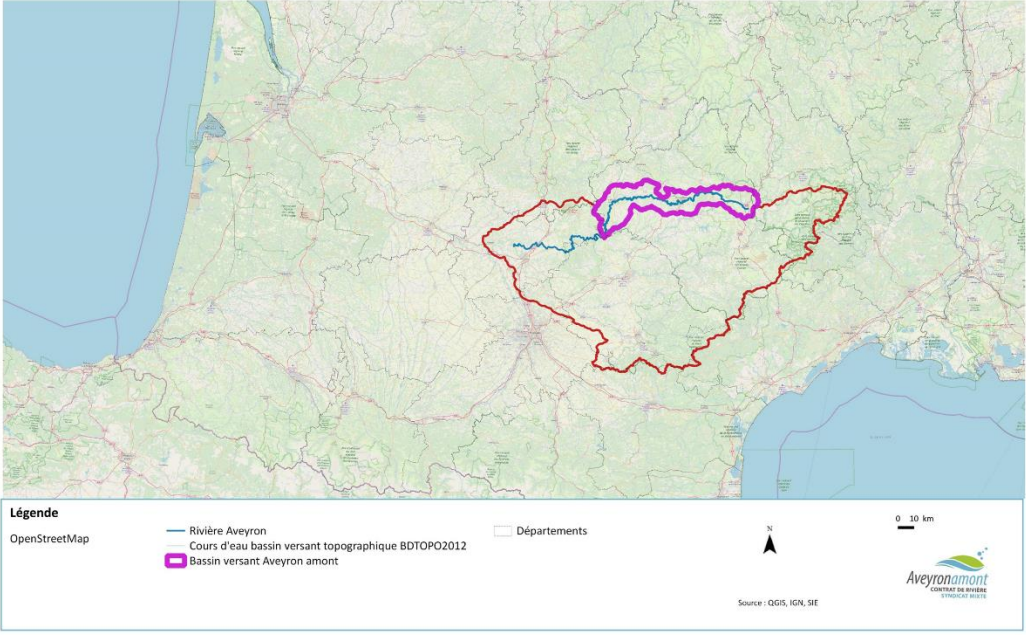
✓ **ANIM-4, Renforcer les partenariats techniques**

Ce qu'il est prévu de réaliser : renforcer les partenariats techniques avec des structures disposant de compétences complémentaires à celles du personnel du syndicat et nécessaires à la mise en œuvre de certaines opérations (Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, ADASEA, Chambre d'Agriculture, Chambre du Commerce et de l'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Animateurs des sites Natura 2000, Parc Naturel Régional des Grands Causses ...).

	<p>✓ <u>ANIM-5, Organiser des visites de terrain à destination des élus des adhérents du SMBV2A (EPCI-FP et communes) afin de présenter la trame verte, bleue et turquoise du bassin versant</u></p> <p><u>Ce qui a déjà été réalisé</u> : en 2018 le SMBV2A et le CPIE ont présenté aux élus de la CC Grand Villefranchois la trame verte et bleue de leur territoire. Cette journée d'information grâce à des séquences techniques en salle et des visites sur le terrain a permis d'aborder les concepts, les atouts et la multifonctionnalité de la trame verte et bleue. Cette animation a notamment permis de porter à connaissance l'état des lieux des milieux aquatiques et les actions initiées. L'enjeu est de sensibiliser les élus à la gestion des milieux aquatiques afin de faciliter leur prise en compte dans les projets d'urbanisme.</p> <p><u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : organiser, en concertation avec le CPIE, des visites de terrain à destination des élus des adhérents du SMBV2A (EPCI-FP et communes) afin de présenter la trame verte, bleue et turquoise du bassin versant. Afin de garantir une meilleure appropriation des concepts, le format des séquences techniques et des visites de terrains seront adaptés à chaque territoire selon les enjeux milieux aquatiques, les besoins et les attentes des EPCI-FP. Il sera réalisé entre 14 (1 intervention par EPCI-FP) et 5 (1 intervention par « bassin versant » type : « sources de l'Aveyron », « haute vallée », « moyenne vallée – Rodez Agglomération », « les Maresques », « l'Alzou ») interventions de ce type.</p>									
Localisation										
Masse d'eau prioritaire	Bassin versant									
Estimation des coûts et financements (2020-2024)										
Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif (TTC)	Plan de financement prévisionnel						
				Agence de l'Eau (HT)		Région Occitanie (TTC)		SMBV2A (TTC)		
				x	50% à 70%	x	10%	x	40 à 20%	
2020	ANIM-1	SMBV2A	75 000 €	x	52 500 €	x	11 185 €	x	10 962 €	
	ANIM-2	SMBV2A	80 000 €	x	56 000 €			x	24 000 €	
	ANIM-3	SMBV2A	210 000 €	x	105 000 €			x	105 000 €	
	ANIM-4	SMBV2A	Animation (5j)	x				x		
	ANIM-5	SMBV2A	2 000 €					x	2 000 €	
2021	ANIM-1	SMBV2A	75 000 €	x	52 500 €	x	11 185 €	x	10 962 €	
	ANIM-2	SMBV2A	80 000 €	x	56 000 €			x	24 000 €	
	ANIM-3	SMBV2A	210 000 €	x	105 000 €			x	105 000 €	
	ANIM-4	SMBV2A	Animation (5j)	x				x		
	ANIM-5	SMBV2A	2 000 €					x	2 000 €	
2022	ANIM-1	SMBV2A	75 000 €	x	52 500 €	x	11 185 €	x	10 962 €	
	ANIM-2	SMBV2A	80 000 €	x	56 000 €			x	24 000 €	
	ANIM-3	SMBV2A	210 000 €	x	105 000 €			x	105 000 €	

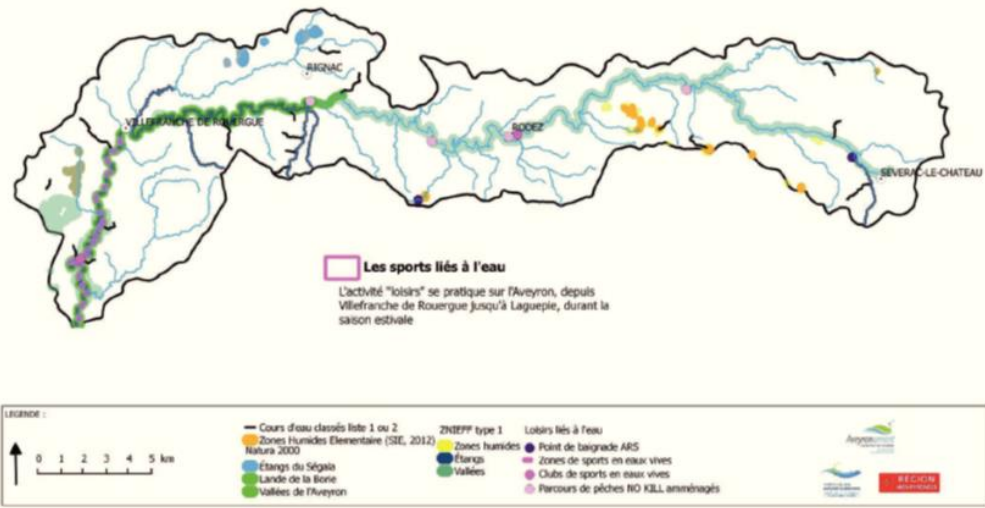
	ANIM-4	SMBV2A	Animation (5j)	x				x		
	ANIM-5	SMBV2A	2 000 €					x	2 000 €	
2023	ANIM-1	SMBV2A	75 000 €	x	52 500 €	x	11 185 €	x	10 962 €	
	ANIM-2	SMBV2A	80 000 €	x	56 000 €			x	24 000 €	
	ANIM-3	SMBV2A	210 000 €	x	105 000 €			x	105 000 €	
	ANIM-4	SMBV2A	Animation (5j)	x				x		
	ANIM-5	SMBV2A	2 000 €					x	2 000 €	
2024	ANIM-1	SMBV2A	75 000 €	x	52 500 €	x	11 185 €	x	10 962 €	
	ANIM-2	SMBV2A	80 000 €	x	56 000 €			x	24 000 €	
	ANIM-3	SMBV2A	210 000 €	x	105 000 €			x	105 000 €	
	ANIM-4	SMBV2A	Animation (5j)	x				x		
	ANIM-5	SMBV2A	2 000 €					x	2 000 €	
TOTAL			1 835 000 €	x	1 067 500 €	x	55 925 €	x	711 575 €	
Commentaires		ANIM-5 : il s'agit d'un forfait par journée comprenant les repas des participants et leurs acheminements aux visites de terrains en autobus.								
Indicateur de suivi		Rapport d'activité, nombre d'ETP pour l'animation des programmations, convention de partenariats, visite de terrain, participation aux réunions de différentes instances								
Partenaires		Agence de l'eau Adour-Garonne, Conseil Régional, Comité Rivière, SMBV2A, ...								

GOUV	<u>Volet</u> : C - Assurer une gestion concertée	C - 4
	<u>Enjeu</u> : 4 - Animer une gestion à l'échelle du bassin versant	
	Opération : <u>Être associés aux démarches concernant l'eau</u>	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : A1, A2	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOUV02	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	SMBV2A	
Année(s) de réalisation	2020 à 2024	
Actions pré requises	Néant	
Actions liées		
Contexte	<p>Le bassin versant Aveyron amont est en totalité dans la région Occitanie, et en grande majorité dans le département de l'Aveyron (12). 4 communes du périmètre du projet sont localisées sur deux autres départements : Lozère et Tarn-et-Garonne. Les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), ont acté au 1er janvier 2017 les nouveaux périmètres intercommunaux. Ainsi, 14 intercommunalités couvrent le bassin versant Aveyron amont au lieu de 21 EPCI-FP en 2016. À noter néanmoins que les périmètres de ces intercommunalités ne coïncident pas avec les périmètres de sous bassins versants. En effet, ces structures sont à cheval sur 2 à 4 périmètres de gestion : Lot, Viaur, Tarn, Aveyron aval, Aveyron Amont.</p> <p>L'aménagement du territoire peut influencer de manière notable la ressource en eau et les milieux aquatiques. La gestion des eaux pluviales et de l'assainissement a été identifiée comme un enjeu majeur respectivement sur les volets prévention des inondations et amélioration de la qualité des masses d'eau superficielles. Afin d'éviter une augmentation du risque de dégradation, l'objectif de l'action est de participer aux projets d'aménagement dès le début des réflexions, afin d'anticiper les impacts sur les milieux aquatiques concernés par le projet.</p>	
Description technique	<p>✓ <u>GOUV-1, Associer toutes les communes et intercommunalités du bassin versant hydrologique Aveyron amont au SMBV2A</u> <u>Ce qui a déjà été réalisé</u> : en 2017, 10 EPCI-FP adhèrent au SMBV2A, représentant environ 95% de la surface de bassin versant. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : modification du périmètre du SMBV2A afin de le faire correspondre aux limites du bassin hydrographique, si possible hydrogéologique. Cette modification de périmètre nécessite une harmonisation de la limite retenue avec les structures gestionnaires limitrophes afin de garantir l'absence de territoire orphelin.</p> <p>✓ <u>GOUV-2, Créer un lien avec les structures à l'aval du bassin versant Aveyron amont</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : le contrat de rivière fait partie de l'UHR Aveyron. Des échanges sont prévus avec les structures gestionnaires des milieux aquatiques situées à l'aval afin d'assurer une cohérence et une continuité des actions entreprises dans le cadre du contrat de rivière.</p> <p>✓ <u>GOUV-3, Faciliter l'émergence d'une structure à l'échelle du grand bassin versant Tarn Aveyron</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : le contrat de rivière fait partie de l'UHR Tarn Aveyron. La commission territoriale Tarn Aveyron a engagé une réflexion sur une structuration à l'échelle de cet UHR. Il s'agira de participer aux échanges afin de faire valoir les spécificités et orientations prises dans le</p>	

	<p>contrat de rivière Aveyron Amont et d'assister l'émergence d'une structuration à l'échelle Tarn Aveyron.</p> <p>✓ <u>GOUV-4, Informer les élus des démarches de gestion quantitative à l'échelle du bassin Aveyron (définition des volumes prélevables, organisme unique, plan de gestion des étiages ...)</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : Être régulièrement informé des études et travaux menés à l'échelle du bassin Aveyron et Tarn Aveyron sur ces thématiques. Être informé de l'état de la ressource via des outils de partage de données, type observatoire des prélèvements et des ressources mobilisées, et en cas d'alerte en lien avec une période de tension sur la ressource (DOE, DOC, DCR), être destinataires des envois automatiques à destination des préleveurs.</p> <p>✓ <u>GOUV-5, Accompagner les collectivités du bassin Aveyron amont dans la déclinaison de leurs compétences urbanisme et petit cycle de l'eau (AEP, assainissement, eaux pluviales, ...)</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : s'informer sur les planifications en cours en lien avec l'occupation des sols (SCOT, PLUI, PLU, ...) ou la gestion du petit cycle de l'eau (schéma directeur d'assainissement ou d'adduction en eau potable, étude de gouvernance ...), participer aux réunions de travail et proposer au besoin des solutions alternatives.</p> <p>✓ <u>GOUV-6, Assurer un rôle de veille pour les projets du territoire ayant un impact potentiel sur les milieux aquatiques</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : de grands projets d'aménagements, comme la construction d'une voie express longeant l'Aveyron dans la partie amont du bassin versant, sont prévus au cours des prochaines années. Pour garantir la cohérence entre les actions du contrat de rivière et ces projets, il est nécessaire d'associer la structure porteuse à tout projet ayant un impact potentiel sur les milieux aquatiques.</p>
<p>Localisation</p>	<p style="text-align: center;">BASSIN VERSANT TARN AVEYRON ET AVEYRON AMONT</p> 
<p>Masse d'eau prioritaire</p>	<p>Bassin versant</p>
<p>Estimation des coûts et financements (2020-2024)</p>	


Année	Action	Maitres d'ouvrages	Coût estimatif (TTC)	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau (HT)		Région Occitanie (TTC)		SMBV2A (TTC)		Collectivités	
				x	50 à 70%	x	10%	x	20%	x	50 %
2020	GOUV	SMBV2A	Animation (50j)	x	Voir fiche ANIM	x		x			
	GOUV-5	CC Ouest Villefranchois	80 000 €	x	40 000 €					x	40 000 €
2021	GOUV	SMBV2A	Animation (35j)	x	Voir fiche ANIM	x		x			
2022	GOUV	SMBV2A	Animation (35j)	x	Voir fiche ANIM	x		x			
2023	GOUV	SMBV2A	Animation (35j)	x	Voir fiche ANIM	x		x			
2024	GOUV	SMBV2A	Animation (35j)	x	Voir fiche ANIM	x		x			
TOTAL			80 000 €	x	40 000 €					x	40 000 €
Commentaires		Il s'agit des missions de l'animateur du contrat de rivière, identifiées financièrement dans la fiche action ANIM-1									
Indicateur de suivi		Arrêté de modification du périmètre d'intervention, participation aux réunions de bassin versant Aveyron et Tarn Aveyron									
Partenaires		Membres du comité de rivière Aveyron-amont, agence de l'eau Adour-Garonne, EPCI-FP, SCOT, DDT, DREAL, SMBV2A, ...									

VALORISATION	Volet : C - Assurer une gestion concertée	C - 4
	Enjeu : 6 – Impliquer tous les publics	
	Opération : Sensibiliser le grand public et l'inciter à l'action	
	Orientation(s) SDAGE : A9 et A10	
	Mesure(s) PDM UHR : GOUV03	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Travaux : Collectivités, SMBV2A Animation : SMBV2A	
Année(s) de réalisation	2020 à 2024	
Actions pré requises	Néant	
Actions liées		
Contexte	<p>Le volet sensibilisation est un axe essentiel dans la gestion intégrée des cours d'eau et bassins versants associés. L'implication de la population du bassin versant Aveyron amont est indispensable pour atteindre durablement les objectifs fixés par le contrat de rivière.</p> <p>Les objectifs de cette communication-sensibilisation sont : informer le public sur l'état des milieux aquatiques et de la ressource en eau et les pressions qui s'y exercent, présenter les actions entreprises, impliquer la population dans la reconquête du bon état, ...</p> <p>La communication se déclinera en trois volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser et à préserver le patrimoine naturel du bassin versant. Ce territoire est doté d'une richesse d'habitats et d'espèces patrimoniales liés aux milieux aquatiques qu'il faut préserver. On se réjouit de voir la loutre, les écrevisses à pattes blanches,... Des mesures de protection, de classement ou d'inventaire ont été prises sur le bassin versant avec 22 ZNIEFF et 2 sites NATURA 2000 liés aux milieux aquatiques. La richesse des milieux aquatiques est un atout pour le tourisme. Dans la partie aval du bassin versant, au cœur du pays des Bastides, la rivière Aveyron longe un riche passé médiéval (Villefranche, Najac et Belcastel). - Utiliser des outils numériques, dont le site internet du SMBV2A pour informer les habitants sur les actions entreprises - Créer des outils de communication diversifiés : jeu de cartes sur les milieux aquatiques, posters, journées ludiques, panneaux « noms des cours d'eau »,.... 	
Description technique	<p>✓ <u>VALORISATION-1 : Création d'un itinéraire de découverte des richesses naturelles et patrimoniales de la vallée de l'Aveyron</u></p> <p><u>Ce qui a été fait</u> : le syndicat a mis en œuvre un programme de valorisation des richesses naturelles et patrimoniales de la vallée de l'Aveyron au travers des GR® 62B et le GR® 36 qui traversent le Bassin Versant et longent la vallée de l'Aveyron, sur 95 km de sentiers de grande randonnée, depuis Druelle jusqu'à Najac.</p> <p><u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> :</p>	

	<p>Dans un premier temps, assembler les itinéraires de randonnées existants, vérifier leur praticabilité puis leur inscription au PDIPR. Pour assurer un itinéraire des sources de l'Aveyron jusqu'à la sortie de la rivière du département, de nouveaux itinéraires pourraient être proposés. Dans un deuxième temps réaliser des panneaux de communication et créer des sentiers thématiques. À travers ce volet, il est prévu plus précisément : la création et l'implantation de 50 panneaux signalétiques et d'appel, et la création et l'implantation de 5 sentiers thématiques. La valorisation via des outils numériques de ces itinéraires sera également recherchée.</p> <p>Ce volet, en plus de la mise en œuvre physique et pratique des panneaux et sentiers thématiques, englobe également l'ensemble des prestations intellectuelles relatives au projet (définition des thématiques des panneaux en concertation avec les acteurs, recherches bibliographiques, rencontres avec les acteurs locaux disposant de connaissances historiques et scientifiques, rédaction et mise en forme des textes, schémas et photos, graphisme, etc.)</p> <p>✓ VALORISATION-2, Actualiser le site internet du SMBV2A <u>Ce qui a déjà été réalisé</u> : création d'un site internet aveyronamont.fr et mise à jour mensuelle</p> <p><u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : décrire et illustrer les actions entreprises sur le bassin versant, mettre en téléchargement les divers outils créés, actualiser le site internet</p> <p>✓ VALORISATION-3, Création d'outils de communication diversifiés <u>Ce qui a déjà été réalisé</u> : édition annuelle d'un bulletin d'informations, diffusion d'une bande dessinée, réalisation du guide du riverain et autres fiches techniques ou plaquettes, parutions régulières dans la presse locale et spécialisée, participation à des émissions de télévision ou de radio, participation à des soirées de conférences.</p> <p><u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : plus les formats de communication sont variés, plus le public touché est important. Plusieurs outils de communication seront réalisés, on peut citer par exemple des formats écrits à diffuser (type lettres d'informations, plaquettes, posters, ...), des formats écrits <i>in situ</i> (panneaux nom de cours d'eau, ...), des formats ludiques (jeux, BDs, ...), des animations directes (organisation d'un évènement rivière en fête, randonnées découvertes ...)</p>
<p>Localisation</p>	
<p>Masse d'eau prioritaire</p>	<p>Bassin versant</p>
<p>Estimation des coûts et financements (2020-2024)</p>	
<p>Plan de financement prévisionnel</p>	

Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif (TTC)	LEADER et AEAG (HT)		Région Occitanie (TTC)		Conseil Départemental Aveyron (TTC)		SMBV2A (TTC)		Collectivité (TTC)	
				x	45 %				30 à 50%				
2020	VALORISATION-2	SMBV2A	50 €	x	21 €					x	29 €		
	VALORISATION-3	SMBV2A	5 000 €	x	2083 €	x	500 €	x	1250 €	x	1 117 €		
2021	VALORISATION-2	SMBV2A	50 €	x	21 €					x	29 €		
	VALORISATION-3	SMBV2A	5 000 €	x	2083 €	x	500 €	x	1250 €	x	1 117 €		
2022	VALORISATION-1		5 000 €	x	1 875 €			x	2 125 €			x	1 000 €
	VALORISATION-2	SMBV2A	50 €	x	21 €					x	29 €		
	VALORISATION-3	SMBV2A	5 000 €	x	2083 €	x	500 €	x	1250 €	x	1 117 €		
2023	VALORISATION-1		35 000 €	x	13 125 €			x	14 875 €			x	7 000€
	VALORISATION-2	SMBV2A	50 €	x	21 €					x	29 €		
	VALORISATION-3	SMBV2A	5 000 €	x	2083 €	x	500 €	x	1250 €	x	1 117 €		
2024	VALORISATION-1		35 000 €	x	13 125 €			x	14 875 €			x	7 000€
	VALORISATION-2	SMBV2A	50 €	x	21 €					x	29 €		
	VALORISATION-3	SMBV2A	5 000 €	x	2083 €	x	500 €	x	1250 €	x	1 117 €		
TOTAL			100 250 €	x	38 646 €	x	2 500 €	x	38 125 €	x	5 979 €	x	15 000 €
Commentaires		<p>VALORISATION - 1 : 5 000 € pour l'identification de l'itinéraire et des sites remarquables (renforcement temporaire de l'équipe du SMBV2A) puis 70 000 € pour la conception et l'implantation des panneaux et des sentiers thématiques</p> <p>VALORISATION - 2 : l'hébergement annuel du site internet représente un coût de 50 €. Le coût lié à l'actualisation du site internet est réalisé directement par le personnel du SMBV2A (ANIM).</p> <p>VALORISATION - 3 : l'élaboration des supports sera réalisée par le personnel du SMBV2A une enveloppe de 5 000 € annuelle permettra de financer les éventuelles prestations graphiques, les appuis techniques pour la rédaction des contenus, couvrir les frais de reprographie et de diffusion, ...</p> <p>Actualisation effective du site internet, nombre de panneaux implantés, nombre de supports créés</p>											

Indicateur de suivi	Réalisation des aménagements, Carte interactive des itinéraires et points remarquables
Partenaires	Europe, Région, FDAPPMA, Département, Collectivités, CDT, SMBV2A, ...

SENSIBILI	<u>Volet</u> : C - Assurer une gestion concertée	C - 4
	<u>Enjeu</u> : 6 – Impliquer tous les publics	
	Opération : <u>Déployer un programme de sensibilisation scolaire</u>	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : A1, A2	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOUV02	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Animation : SMBV2A Maîtres d'ouvrage : SMBV2A, CPIE, LPO, FDAPPMA, AEAG, ADASEA D'OC, service ENS département, AHP12, ...	
Année(s) de réalisation	2020 à 2024	
Actions pré requises	Néant	
Actions liées	PPG, CT Serène	
Contexte	<p>La sensibilisation dès le plus jeune âge est une véritable plus-value pour les futurs (ou potentiels) habitants du territoire. Ce type d'action est fortement apprécié par les écoles et peut facilement s'intégrer aux programmes scolaires.</p> <p>Cette action s'adresse avec des formats différents, à trois niveaux de scolarité : les primaires avec la découverte d'un milieu aquatique (cours d'eau, étang ou zone humide) à proximité immédiate de leur établissement, les collégiens avec une approche multithématique de la gestion intégrée de l'eau, les lycées professionnels avec des cas pratiques et expérimentations intégrés à leurs formations sur la gestion de l'environnement et de l'eau.</p>	
Description technique	 <p>✓ <u>SENSIBILI-1, Mon école mon cours d'eau</u> <u>Ce qui existe déjà</u> : le SMBV2A propose des animations gratuites pour l'école sur 1/2 journée, sur la thématique de la découverte des milieux aquatiques. L'objectif est de sensibiliser les élèves à la fragilité de l'écosystème aquatique de façon ludique, en s'appuyant sur un exemple local (ateliers en bord de rivière). Chaque année il est fait appel à un prestataire sur la base d'une mise en concurrence annuelle (CPIE, École de pêche, LPO...).</p> <p><u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : au vu du retour d'expérience et de la volonté locale (demandes des écoles et des collectivités) il s'agira de continuer l'opération Mon École Mon Cours D'eau. Tous les ans 40 classes du bassin versant Aveyron Amont pourront bénéficier de l'opération, laissant théoriquement l'opportunité à chaque élève du territoire de participer au moins une fois à l'opération au cours de son cursus scolaire.</p> <p>✓ <u>SENSIBILI-2, Les pieds dans l'eau au collège,</u> Comprendre les enjeux et actions de la gestion des milieux aquatiques <u>Ce qui existe déjà</u> : le département de l'Aveyron propose aux 6^{ème} et 5^{ème} des animations de 2 heures sur les Espaces Naturel Sensibles du territoire : « Collégi'ENS ». Depuis plusieurs années, le SMBV2A participe aux animations sur le site de Maymac à Rignac. Cette intervention du syndicat permet d'aborder sur site l'enjeu de la gestion intégrée à l'échelle du bassin versant et de présenter des actions concrètes de préservation et restauration des milieux aquatiques.</p> <p><u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : poursuivre et renforcer le partenariat avec le Département dans le cadre de « Collégi'ENS », sur les sites en lien avec les milieux aquatiques du bassin versant. Promouvoir et coordonner l'organisation sur le bassin versant des cycles de conférences de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, dans le cadre d'un parcours coordonné « Clés en mains » pour les classes participant déjà à « Collégi'ENS », permettant d'allier une vision globale de la gestion intégrée aux visites de terrain concrètes.</p>	



✓ **SENSIBILI-3, Expérimentation avec les lycées professionnels**

Ce qui existe déjà : participation auprès des lycées professionnels agricoles du bassin versant, selon les opportunités, à des projets pédagogiques sur la préservation des milieux aquatiques et à la gestion durable de la ressource en eau.



Ce qu'il est prévu de réaliser : poursuite de participations via des visites sur site au gré des opportunités et sollicitations, mise en place de modules pédagogiques afin de tester les pratiques innovantes contribuant au bon fonctionnement des milieux aquatiques tout en maintenant une activité économique productive. Il s'agira, par exemple, d'enseignements et d'expérimentations agricoles sur l'agro-pastoralisme en prairies humides (rendement et valeur fourragère, suivi sanitaire des troupeaux, ...), sur l'implantation de haies double rang (choix des essences et de la localisation d'implantation, ...). Des modules spécifiques seront également co-construits avec le monde de l'artisanat et de l'industrie par exemple à destination des formations de mécanique, peinture, coiffure, BTP et forestier, paysagistes, restauration ... Au besoin ces journées associeront des experts dans le domaine : conseillers des chambres consulaires, de la cellule d'assistance technique zones humides, de l'association arbres haies et paysages, ...

Localisation	
Masse d'eau prioritaire	Bassin versant

Estimation des coûts et financements (2020-2024)

Année	Action	Maitres d'ouvrages	Coût estimatif (TTC)	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau (HT)		Conseil Départemental (TTC)		Région (TTC)		SMBV2A (TTC)	
					50 %		25 %		40 %		40 à 20 %
2020	SENSIBILI-1	SMBV2A	10 000 €	x	1 500 €	x	2 500 €	x	4 000 €	x	2 000 €
	SENSIBILI-1	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiche ANIM					x	
	SENSIBILI-2	SMBV2A	Animation (14j)	x	Voir fiche ANIM					x	
	SENSIBILI-3	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiche ANIM					x	
2021	SENSIBILI-1	SMBV2A	10 000 €	x	1 500 €	x	2 500 €	x	4 000 €	x	2 000 €
	SENSIBILI-1	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiche ANIM					x	
	SENSIBILI-2	SMBV2A	Animation (14j)	x	Voir fiche ANIM					x	
	SENSIBILI-3	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiche ANIM					x	
2022	SENSIBILI-1	SMBV2A	10 000 €	x	1 500 €	x	2 500 €	x	4 000 €	x	2 000 €
	SENSIBILI-1	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiche ANIM					x	

	SENSIBILI-2	SMBV2A	Animation (14j)	x	Voir fiche ANIM					x	
	SENSIBILI-3	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiche ANIM					x	
2023	SENSIBILI-1	SMBV2A	10 000 €	x	1 500 €	x	2 500 €	x	4 000 €	x	2 000 €
	SENSIBILI-1	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiche ANIM					x	
	SENSIBILI-2	SMBV2A	Animation (14j)	x	Voir fiche ANIM					x	
	SENSIBILI-3	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiche ANIM					x	
2024	SENSIBILI-1	SMBV2A	10 000 €	x	1 500 €	x	2 500 €	x	4 000 €	x	2 000 €
	SENSIBILI-1	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiche ANIM					x	
	SENSIBILI-2	SMBV2A	Animation (14j)	x	Voir fiche ANIM					x	
	SENSIBILI-3	SMBV2A	Animation (10j)	x	Voir fiche ANIM					x	
TOTAL			50 000 €	x	7 500 €	x	12 500 €	x	20 000 €	x	10 000 €
Commentaires		<p>SENSIBILI-1 : la prestation est externalisée, les éventuels déplacements étant pris en charge directement par les établissements scolaires si nécessaire (cas où absence de site propice dans un rayon de 2km).</p> <p>SENSIBILI-3 : Cette opération est portée par les partenaires dans le cadre de leurs opérations de sensibilisation et est comprise, en fonction de leur nature, dans les postes d'animateurs ou de technicien rivière (ANIM-1 ; 2 ; 4) pour le SMBV2A.</p>									
Indicateur de suivi		Nombre de journées réalisées, Nombre d'élèves sensibilisés									
Partenaires		SMBV2A, CPIE, LPO, FDAPPMA, AEAG, ADASEA D'OC, service ENS département ...									

SENSIBILI	<u>Volet</u> : C - Assurer une gestion concertée		C - 4
	<u>Enjeu</u> : 6 – Impliquer tous les publics		
	Opération : Valoriser les actions, les pratiques et les méthodes innovantes des 3 bassins versants cibles Olip, Briane et Serènes		
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : A9 – A10 – B10 – B11 - B13		
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOU02 - AGR04		
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		SMBV2A et Chambres Consulaires	
Année(s) de réalisation		2020 à 2024	
Actions pré requises		Néant	
Actions liées		CT Serène	
Contexte	Les programmes territorialisés Serènes et à partir de 2022 sur l'Olip et la Briane, ont pour objectif l'amélioration de l'état des milieux aquatiques à travers des méthodologies souvent innovantes. Partager à l'échelle du grand bassin versant les actions approuvées localement est un levier fort pour permettre à d'autres acteurs de s'engager.		
Description technique	<p>L'objectif est de favoriser les échanges entre des acteurs qui rencontrent des problématiques et ceux qui ont mis en place des solutions alternatives conciliant leur usage et la préservation des milieux aquatiques</p> <p> ✓ SENSIBILI-4, organisation d'événements techniques : <u>Ce qui a été fait</u> : sur le territoire des Serènes, organisation et mise en œuvre d'une journée technique annuelle à destination des professionnels agricoles (agriculteurs, techniciens agricoles, etc...), avec évocation d'un sujet différent chaque année. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : continuer les journées à destination des agriculteurs et organiser, sur le même principe des événements annuels à destination des autres secteurs d'activités (agricoles, industrielles, sylvicoles, communes...). La communication sur ces journées s'effectuera : par voie directe auprès des professionnels des territoires pilotes, par voie dématérialisée, presse et réseaux sociaux pour les acteurs du bassin versant.</p> <p> ✓ SENSIBILI-5, « boîte à outils pour partager » : <u>Ce qui a été fait</u> : réalisation et diffusion de « fiches techniques » de « guide technique », en ciblant prioritairement les exploitants agricoles ou les propriétaires riverains des cours d'eau. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : l'idée est de "mettre en commun" des conseils pratiques (guide, fiche technique, vidéo...) de manière virtuelle (il n'y a pas de face à face et on se sert prioritairement des outils numériques). "Mettre en commun", cela implique que ce n'est pas une seule personne qui anime et participe, mais bien qu'il y ait un échange entre tous. L'outil à privilégier pour des échanges interactifs tout au long de l'année serait un blog ou une chaîne vidéo type youtube© permettant à tous d'insérer des contenus de diverses natures et niveaux de technicité, par différents intervenants (partenaires techniques, élus, acteurs ...). Il est précisé que du temps d'animateur est à prévoir, afin d'assurer une modération des contenus. Une extraction annuelle, sous la forme d'une lettre, sera réalisée afin de faire un point plus précis sur les actions phares et continuer à dynamiser le réseau.</p>		

	SENSIBILI-5	Chambre consulaires ou SMBV2A	5 000 €	x	2 083 €	x	500 €	x	1 917 €	x	500 €
2024	SENSIBILI-4	SMBV2A	2 350€	x	1 175 €	x	587,5 €			x	587,5 €
	SENSIBILI-5	Chambre consulaires ou SMBV2A	5 000 €	x	2 083 €	x	500 €	x	1 917 €	x	500 €
TOTAL			36 750 €	x	15 313 €	x	5 927 €	x	7 500 €	x	8 010 €
Commentaires		<p>SENSIBILI-4 : Pour l'organisation d'un événement, il faut prévoir : la rémunération de 2 intervenants pendant 2 journées (avec 1 journée de préparation et 1 journée d'intervention) = 2 intervenants X 2 j X 450 €/j = 1800 € et des frais divers = 550 €. Soit au total 2 350 € par événement.</p> <p>SENSIBILI-5 : pour la boîte à outils, l'estimation financière correspond uniquement au coût d'édition et de diffusion de fiches techniques (1 lettre à 200 exemplaires, représentant un investissement de 500 €) et de guide technique (1 guide à 500 exemplaires, représentant un investissement de 4 500 €). Le coût lié à la rédaction des fiches et à l'animation du blog est réalisé directement par le personnel du SMBV2A (ANIM).</p>									
Indicateur de suivi		nombre d'événements, nombre d'articles techniques, nombre de participants									
Partenaires		AEAG, CMA, CCI, CA, FD CUMA, CATZH, AHP, SMBV2A, ...									